



1999
L'ORÉAL

Sommaire

“Fondé à Paris il y a près d’un siècle par un ingénieur chimiste, Eugène SCHUELLER, L’ORÉAL est le leader mondial de l’industrie cosmétique. Présent dans plus de 150 pays et disposant d’un portefeuille de marques mondialisées, il occupe une position prééminente dans les quatre principaux métiers de la cosmétique : Capillaire, Maquillage, Parfumage et Soins de la peau. Le groupe est également actif dans le domaine de la Dermatologie.”

1	Conseil d’Administration
2	Message du Président
4	Comité de Direction
6	L’ORÉAL en chiffres
10	L’ORÉAL et la Bourse
11	Événements de l’année
12	Dynamique internationale
14	Recherche et Développement
16	Relations Humaines
17	Administration et Finances
18	Production et Logistique
19	L’ORÉAL et l’environnement
20	Activités Cosmétiques
23	Division Produits Professionnels
26	Division Produits Grand Public
32	Division Produits de Luxe
38	Cosmétique Active
40	Galderma
41	Sanofi-Synthélabo
42	Gouvernement de l’entreprise
43	Présentation des Administrateurs
44	L’information de l’actionnaire

Le Rapport Annuel du groupe L’ORÉAL est constitué de trois tomes :

- 1) une plaquette générale ;
- 2) les comptes consolidés, à la disposition des analystes financiers le 6 avril 2000 ;
- 3) le rapport de gestion du Conseil d’Administration, les comptes de la société mère L’ORÉAL S.A. et des informations complémentaires légales, à la disposition des actionnaires deux semaines avant l’Assemblée Générale du 30 mai 2000.

Conseil d'Administration

Lindsay OWEN-JONES
Président-directeur général

Jean-Pierre MEYERS
Vice-Président
du Conseil d'Administration

Liliane BETTENCOURT
Administrateur

Françoise BETTENCOURT MEYERS
Administrateur

Peter BRABECK LETMATHE
Administrateur

Francisco CASTAÑER BASCO
Administrateur

Pascal CASTRES SAINT MARTIN
Administrateur
jusqu'en février 2000*

François DALLE
Administrateur

Marc LADREIT de LACHARRIÈRE
Administrateur

Guy LANDON
Administrateur

Olivier LECERF
Administrateur

Helmut MAUCHER
Administrateur

Edouard de ROYÈRE
Administrateur

Jacques P. VIZIOZ
Administrateur
jusqu'au 1^{er} juin 1999

Commissaires aux Comptes
Pierre COLL

Patrice de MAISTRE

Suppléants
Etienne JACQUEMIN

Etienne BORIS
nommé le 1^{er} juin 1999

* Michel SOMNOLET nommé le 23 février 2000.

N.B. : la présentation des Administrateurs se trouve page 43.

Message du Président

“1999 a été une année de forte croissance marquée par le lancement de nombreux produits stars, une forte progression de nos ventes aux États-Unis et une accélération spectaculaire de notre présence en Asie.”

Meilleure performance depuis 1990

Le chiffre d'affaires du groupe s'est établi à 70,5 milliards de francs (10,7 milliards d'euros), en progression de 12,1 % à données publiées pro forma. Hors effets monétaires, positifs de 0,4 %, la croissance s'élève à 11,7 %. Les activités cosmétiques ont progressé de 11 % en comparable. C'est leur meilleure performance depuis 1990.

Le résultat avant impôt et participation a augmenté de + 14,6 % par rapport au pro forma 1998. Le résultat net opérationnel part du groupe, s'est élevé à 5 428 millions de francs (827 millions d'euros) en progression de 15,1 %. Ainsi, pour la quinzième année consécutive, le résultat avant impôt connaît une croissance supérieure à 10 %.

Succès d'un modèle de développement

Ces résultats confirment le bien-fondé du modèle de croissance de L'ORÉAL, bâti sur une progression forte et durable du chiffre d'affaires qui nourrit les investissements vitaux dans la recherche et ceux nécessaires au rayonnement mondial de nos marques.

La mobilisation permanente autour de cet objectif de progression des ventes s'accompagne d'une politique volontariste d'amélioration de la productivité industrielle, de maîtrise des coûts d'achat et de limitation des frais non productifs.

Marchés historiques : croissance soutenue en Europe et nouvelle accélération en Amérique du nord

Le groupe a connu une nouvelle année de croissance extrêmement soutenue sur ses marchés historiques traditionnels qui représentent près des 4/5 de son chiffre d'affaires. En Amérique du nord, le marché cosmétique le plus concurrentiel, notre rythme de croissance s'est encore accéléré pour atteindre 12,5 % en monnaie locale. Le groupe est devenu leader sur le marché américain, où il arrive en première position non seulement dans le domaine du maquillage mais aussi dans celui de la coloration avec les succès enregistrés par ses marques L'ORÉAL PARIS et LABORATOIRES GARNIER. En Europe, l'expansion des ventes est proche de 10 %. Nos affaires conquièrent des parts de marché et connaissent des croissances fortes sur des

marchés où la présence de nos marques est pourtant ancienne comme en Espagne, aux Pays-Bas, en Grèce ou en Suède.

Japon : décollage des ventes

Au Japon, 3^e marché cosmétique mondial, les ventes, aidées par le renforcement du yen, ont décollé à + 36,7 % (à taux de change constant, la progression est de 12,2 %) avec des percées importantes pour nos marques de luxe. Par ailleurs, quatre mois à peine après sa reprise par le groupe sur ce marché, la marque MAYBELLINE a lancé avec succès le mascara WONDER CURL, déjà produit star en Asie.

Nouveaux marchés : des percées spectaculaires
En dépit des difficultés économiques dans certains pays d'Amérique latine ou d'Europe de l'Est, l'élan de pénétration des nouveaux marchés s'est poursuivi à pleine vitesse.

En Asie, nos marques ont réalisé des percées spectaculaires avec une croissance de près de 45 % dans les pays de la zone hors Japon. Les ventes du groupe ont doublé en Corée. Elles ont progressé de près de 50 % en Chine après plusieurs années de croissance forte et ininterrompue sur ce marché stratégique.

Pour la première fois, le chiffre d'affaires réalisé par le groupe en Asie a dépassé celui de l'Amérique latine où les ventes ont progressé en termes comparables malgré les difficultés économiques. Sur ce marché, le Mexique a connu une croissance spectaculaire puisque le chiffre d'affaires du groupe y a progressé de plus de 30 %.

Notre confiance dans les réservoirs de croissance reste forte.

Une stratégie d'innovation systématique

Les innovations mises au point par nos laboratoires de recherche – dont les budgets ont franchi cette année le cap de 2 milliards de francs – ont permis à nos marques de lancer un nombre considérable de produits stars.

Il convient de signaler cette année DIACOLOR RICHESSE de L'ORÉAL PROFESSIONNEL PARIS, EXTRÊME-ANTISNAP de REDKEN pour la Division Produits Professionnels ; LINE ERASER PLÉNITUDE, QUICKSTICK FOND DE TEINT, COLORVIVE ELSEVE de L'ORÉAL PARIS, WONDER CURL de MAYBELLINE et NATÉA des LABORATOIRES GARNIER pour la Division Produits Grand Public ; D-STRESS de BIOTHERM, POWER A d'HELENA RUBINSTEIN, ROUGE



MAGNÉTIQ et AROMATONIC de LANCÔME, ROMANCE de RALPH LAUREN pour la Division Produits de Luxe ; RETI.C des Laboratoires VICHY et ANTHELIOS au MEXORYL XL des Laboratoires LA ROCHE-POSAY pour le Département Cosmétique Active.

Ces succès renforcent nos 10 grandes marques internationales, désormais rejointes par une onzième, LA ROCHE-POSAY.

En route vers la nouvelle économie

Avec l'ouverture de son site www.loreal.com en 1997, le groupe est entré résolument sur Internet. Considéré comme une référence parmi les sites d'entreprises, il a permis à L'ORÉAL de recruter 10 % de ses nouveaux collaborateurs en 1999.

Disposant déjà de sites pour informer leurs consommateurs, plusieurs de nos marques ont commencé cette année à commercialiser directement leurs gammes sur Internet.

Ainsi, le CLUB DES CRÉATEURS DE BEAUTE, spécialisé dans la vente par correspondance, a lancé des sites de e-commerce pour vendre ses produits sur les premiers marchés cosmétiques mondiaux (États-Unis, Allemagne et France). Tout comme LANCÔME qui a ouvert un premier site de vente en ligne, aux États-Unis.

D'autres initiatives vont suivre. Le groupe s'est clairement fixé pour objectif de devenir leader sur ce circuit de distribution, comme il l'est dans les autres.

Nous partageons avec un grand nombre d'observateurs la conviction que, dans le futur, les grandes marques de l'Internet seront les grandes marques tout court. Avec notre portefeuille de marques mondiales, nous sommes en excellente position pour mettre à profit les ressources de l'Internet pour améliorer encore nos parts de marchés.

Plus généralement, nous sommes persuadés que les

cosmétiques, grâce au bien-être moral et physique qu'ils procurent, font partie des nouveaux styles de vie. Ils sont parmi les secteurs qui offrent de fortes perspectives de croissance même sur les marchés les plus développés et font ainsi partie de la nouvelle économie.

Une fusion réussie

Le rapprochement de SANOFI-SYNTHÉLABO, opéré en cours d'année, confirme la pertinence de l'opération décidée en 1998. Le nouvel ensemble dispose de perspectives de croissance internationale fortes pour devenir l'un des acteurs mondiaux de la profession.

En croissance rapide, la contribution de l'activité pharmaceutique aux résultats s'est élevée à 840 millions de francs en progression de plus de 16 % par rapport à l'année précédente. L'opération de fusion permet donc à L'ORÉAL de continuer à valoriser son investissement stratégique dans l'activité pharmaceutique.

GALDERMA : un nouveau métier en forte croissance

Elargissant ses implantations géographiques et son portefeuille de produits, GALDERMA maintient un rythme de développement remarquable de son chiffre d'affaires (+ 31 %) comme de ses résultats (+53,6 % pour le bénéfice avant impôt et participation).

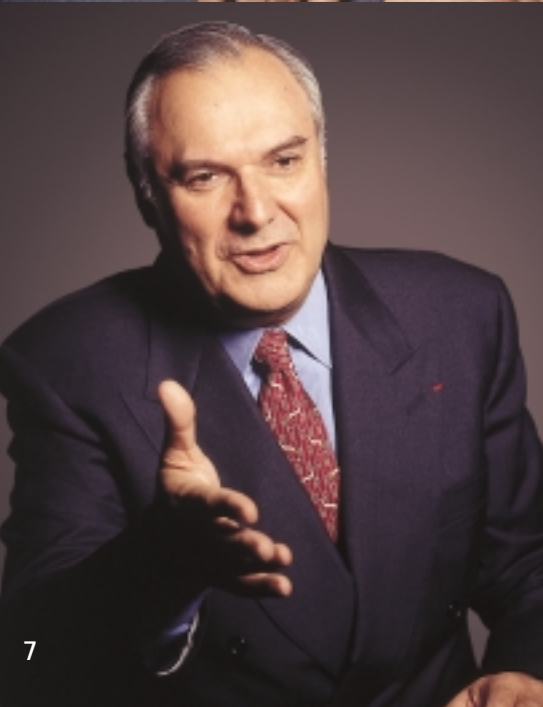
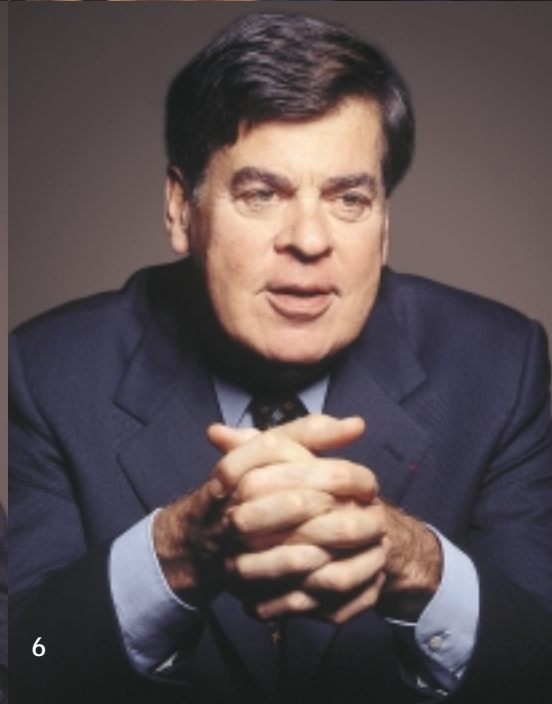
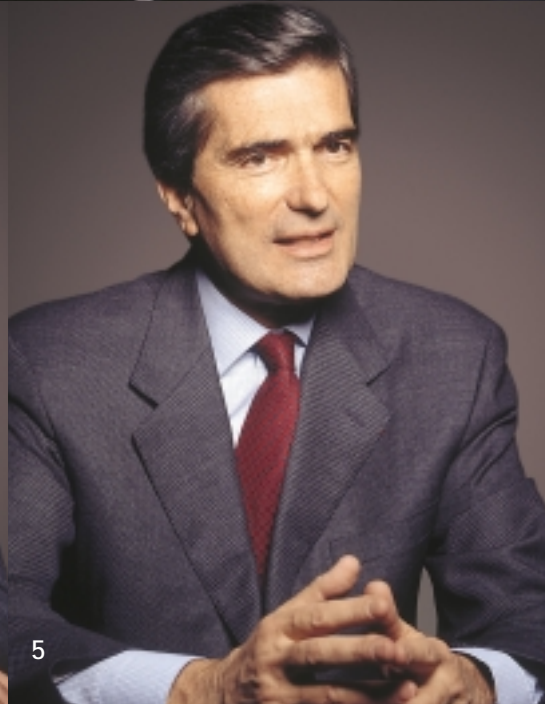
GALDERMA confirme ainsi ses ambitions sur le marché mondial de la dermatologie médicale, nouveau métier pharmaceutique, qui se présente comme un relais important, profitable et très proche de notre métier de base.

Confiance en l'avenir

Notre confiance repose sur les perspectives de croissance de nos marchés, sur notre capacité à mettre au point les meilleurs produits, à les commercialiser mondialement, et sur une notoriété qui permet au groupe de recruter de nouveaux talents. Les investissements en communication engagés dans tous les grands pays européens et aux États-Unis placent notre marque L'ORÉAL en première position et font rayonner le nom du groupe à travers le monde. Ce rayonnement renforce encore le sentiment d'appartenance de tous nos collaborateurs à cette grande aventure humaine. C'est sur la qualité de leur engagement que repose notre confiance en l'avenir.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lindsay Owen-Jones'.

Lindsay Owen-Jones
Président-directeur général
de L'ORÉAL



Comité de Direction



Lindsay OWEN-JONES
Président-directeur général

Pascal CASTRES SAINT MARTIN (3)
Directeur général adjoint,
Vice-Président en charge
de la Direction Générale
de l'Administration et des Finances
jusqu'au 31 décembre 1999

Jean-François GROLLIER (1)
Vice-Président en charge
de la Direction Générale
de la Recherche et du
Développement

Marcel LAFFORGUE (2)
Vice-Président en charge
de la Direction
Générale Technique

Alain LEPRINCE-RINGUET (6)
Vice-Président en charge
de la Division
Produits Professionnels

Patrick RABAIN (4)
Vice-Président en charge
de la Division
Produits Grand Public

Michel SOMNOLET (7)
Vice-Président en charge
de la Direction Générale de
l'Administration et des Finances
depuis le 1^{er} janvier 2000

François VACHEY (8)
Vice-Président en charge
de la Direction Générale
des Relations Humaines

Jean-Pierre VALÉRIOLA (9)
Vice-Président en charge
de la Direction Générale
de la Communication et
des Relations Extérieures

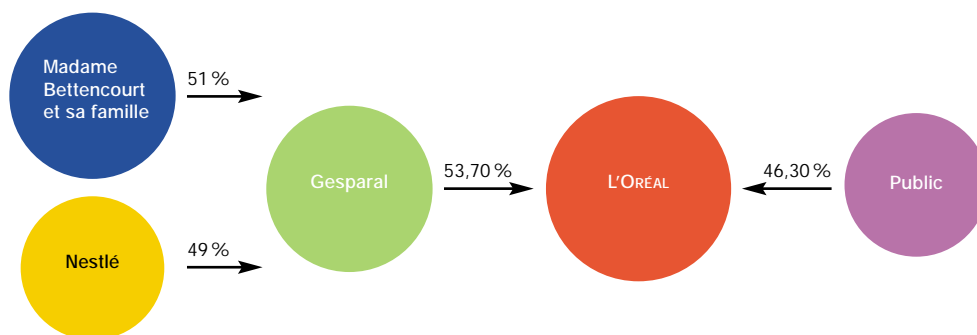
Gilles WEIL (5)
Vice-Président en charge
de la Division
Produits de Luxe

M. Pascal CASTRES
SAINT MARTIN ayant
souhaité faire valoir ses
droits à la retraite à
compter du 31 décembre
1999, c'est M. Michel
SOMNOLET qui l'a remplacé,
à cette date, dans
ses fonctions de Vice-
Président en charge de
la Direction Générale de
l'Administration et des
Finances du groupe.

L'ORÉAL en chiffres

Données fondamentales 1999

Répartition du capital
au 31 décembre 1999



L'Oréal en 1999
en millions de francs
en millions d'euros ⁽²⁾

	1998 ⁽¹⁾ (pro forma)	1999	Progression
Chiffre d'affaires consolidé	62 892 9 588	70 520 10 751	+ 12,1 %
Résultat net opérationnel	4 738 722	5 465 833	+ 15,3 %
Résultat net opérationnel - part du groupe	4 714 719	5 428 827	+ 15,1 %
Résultat net opérationnel - part du groupe par action (en francs, en euros)	69,73 10,63	80,28 12,24	+ 15,1 %

Dividende ⁽³⁾

(non compris l'impôt déjà payé
au Trésor ou avoir fiscal)

en euros

en francs, chiffres indicatifs

* Assemblée Générale du 30 mai 2000.

	Payé en 1999	Proposé en 2000 *	Progression
	2,82 18,50	3,40 22,30	+ 20,5 %

Effectif mondial

	1998 (pro forma)	1999
	40 824	42 164

Recherche Cosmétique
et Dermatologique

Frais en % du chiffre d'affaires	3 %
Croissance de ces frais	13,3 %
Effectifs de la Recherche	2 350

(1) En 1999, en raison de son apport, à mi-année, de SYNTHELABO dans le nouvel ensemble SANOFI-SYNTHELABO, L'ORÉAL, pour le premier semestre, a consolidé sa filiale SYNTHELABO par mise en équivalence à 56,64 % et, pour le second semestre, sa participation dans SANOFI-SYNTHELABO, par mise en équivalence à 19,57 %. Pour la comparabilité historique, les comptes consolidés pro forma de 1998 intègrent SYNTHELABO par mise en équivalence à 56,64 %, alors que cette filiale a été consolidée par intégration globale jusqu'à fin 1998.

(2) 1 euro = 6,55957 francs.

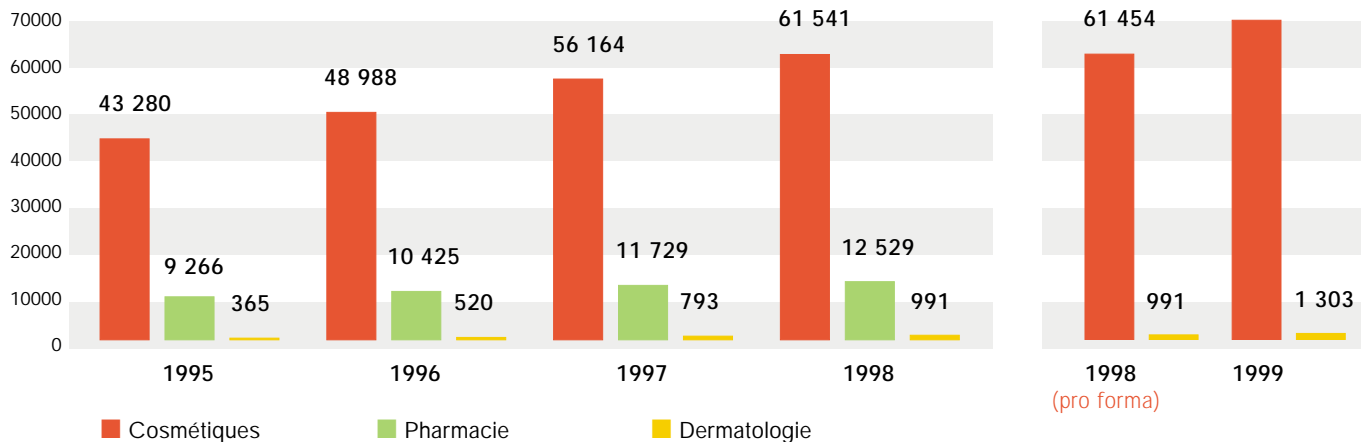
(3) L'action L'ORÉAL est cotée en euros, à la Bourse de Paris, depuis le 4 janvier 1999. Le capital social est passé à 135 212 432 euros depuis l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 1999 : la valeur nominale de l'action est désormais de 2 euros. Il est proposé à l'Assemblée Générale du 30 mai 2000 de fixer le dividende en euros.

Chiffre d'affaires consolidé

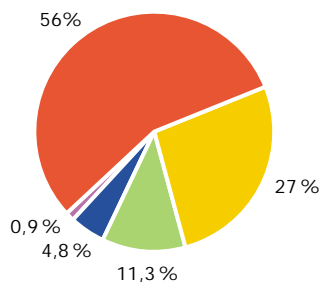
Total Consolidé	1995	1996	1997	1998	1998 (pro forma)	1999
en millions de francs	53 371	60 347	69 121	75 421	62 892	70 520
en millions d'euros	8 136	9 200	10 537	11 498	9 588	10 751

Chiffre d'affaires consolidé par branche

en millions de francs



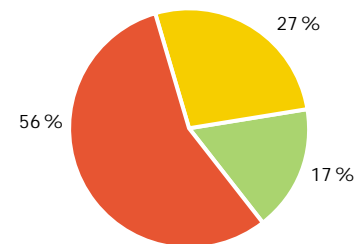
Répartition du chiffre d'affaires cosmétique consolidé 1999⁽¹⁾ par division et département opérationnel



Progression en données publiées comparables

Produits Grand Public	+ 11,0%	+ 11,0%
Produits de Luxe	+ 14,9%	+ 12,2%
Produits Professionnels	+ 9,1%	+ 7,7%
Cosmétique Active	+ 11,3%	+ 11,2%
Cosmétique divers	+ 21,6%	+ 19,5%
Total Branche Cosmétique	+ 11,9%	+ 11,0%

Répartition du chiffre d'affaires cosmétique consolidé par zone géographique



Progression en données publiées comparables

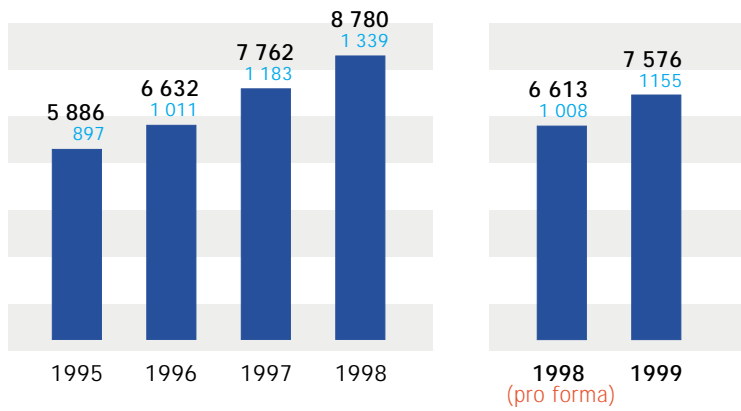
Europe de l'Ouest	+ 9,8%	+ 9,5%
Amérique du Nord	+ 18,3%	+ 10,9%
Reste du Monde	+ 9,4%	+ 16,7%
Total Branche Cosmétique	+ 11,9%	+ 11,0%

(1) En consolidant celui réalisé par les agents, le chiffre d'affaires cosmétique du groupe s'est élevé à 70,3 milliards de francs en 1999. Ce chiffre d'affaires économique est détaillé plus loin dans les chapitres respectifs de chaque division cosmétique.

Résultats consolidés

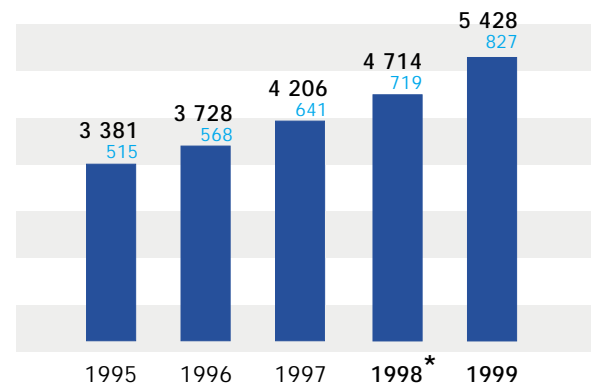
Résultat avant impôt, participation et plus ou moins-values

en millions de francs, en millions d'euros



Résultat net opérationnel part du groupe

en millions de francs, en millions d'euros

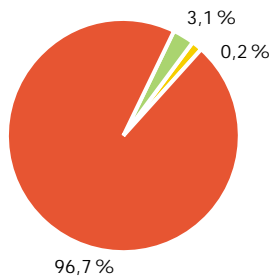


* Le résultat net opérationnel part du groupe ne nécessite pas un pro forma car, la consolidation de SYNTHÉLABO dans le groupe L'ORÉAL par intégration globale ou par mise en équivalence, donne à ce niveau, un résultat identique.

Résultat avant impôt, participation et plus ou moins-values par branche d'activité

en millions de francs, en millions d'euros

Poids



Progression

		publiée	pro forma
Cosmétique	7 326 1 117	+ 13,1 %	+ 13,2 %
Dermatologie	233 36	+ 53,6 %	+ 53,6 %
Autres	17 3	NS	NS

Résultat d'exploitation corrigé (1) de la branche cosmétique par zone géographique

(% du chiffre d'affaires)

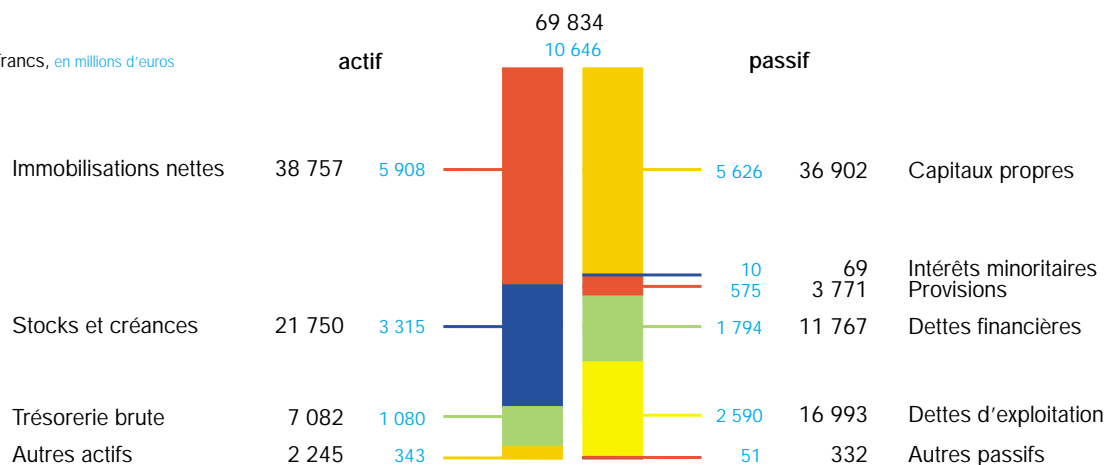
	1998	1999
Europe de l'Ouest	13,8 %	14,0 %
Amérique du Nord	11,6 %	11,7 %
Reste du monde	4,7 %	4,5 %
Total cosmétique	11,7 %	11,8 %

(1) Résultat d'exploitation corrigé, i.e. incluant les pertes et les gains de change.

Bilan - Trésorerie - Investissements 1999

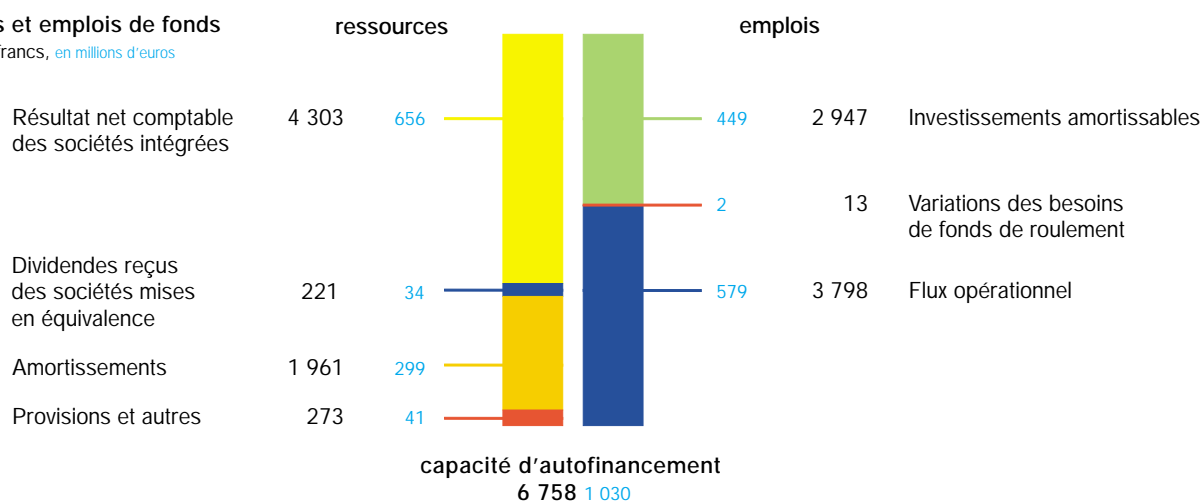
Bilan

en millions de francs, en millions d'euros



Ressources et emplois de fonds

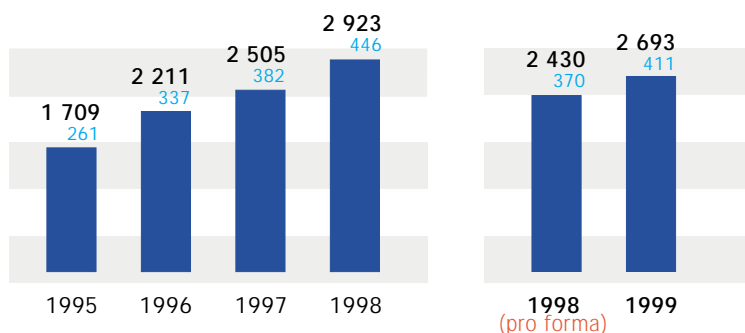
en millions de francs, en millions d'euros



Investissements corporels

(industriels, scientifiques, logistiques)

en millions de francs, en millions d'euros



Ratios financiers

1998
(pro forma) 1999

Résultat avant impôt participation plus ou moins-values brutes	= 10,5 %	10,7 %
Chiffre d'affaires		
Résultat net opérationnel	= 7,5 %	7,7 %
Chiffre d'affaires		
Résultat net opérationnel Part du groupe	= 15,7 %	16,7 %
Capitaux propres		
Dettes financières nettes	= 14,2 %	10,5 %
Fonds propres		

L'ORÉAL et la Bourse

Depuis le 4 janvier 1999, les cours de bourse sont exprimés en euros

Performances de l'action

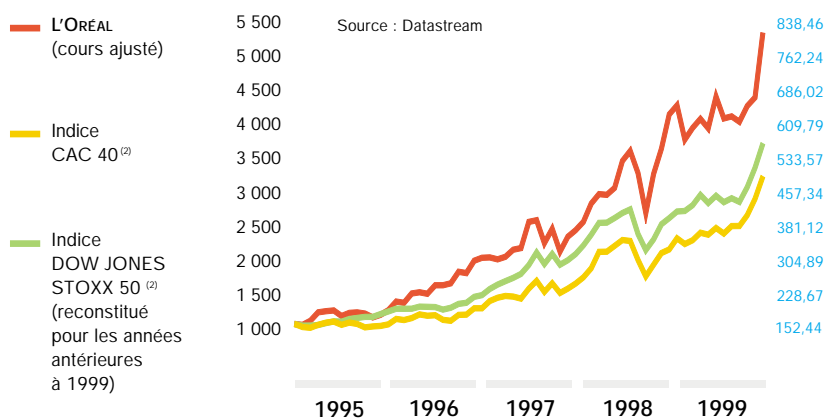
(base 100 au 01.01.95)
en francs, en euros

Au 31 décembre 1999, le capital de L'ORÉAL était composé de 67 606 216 actions ⁽¹⁾ de 2 euros de nominal.

GESPARAL S.A. détient 53,7 % du capital de L'ORÉAL et 70,6 % des droits de vote.

(1) Dans son caractère extraordinaire, l'Assemblée Générale Mixte qui s'est tenue le 1^{er} juin 1999 a décidé de procéder à la reconstitution en actions des certificats d'investissements et des certificats de droit de vote.

(2) Indices rebasés sur le cours L'ORÉAL.



Actions

(Marché à Règlement Mensuel)
en euros, en francs

(3) Cours et dividendes ajustés en fonction de l'attribution gratuite d'une action pour 10, décidée le 23 mai 1996 par le Conseil d'Administration.

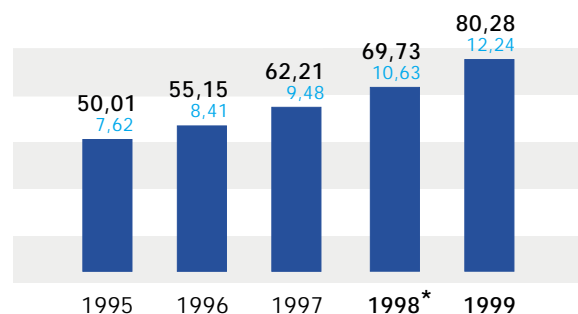
(4) Dividende proposé en euros à l'Assemblée Générale du 30 mai 2000 par action (hors avoir fiscal), soit environ + 20,5 % par rapport à 1998.

	1995	1996	1997	1998	1999
Derniers cours de l'année ⁽³⁾	181,71	297,90	359,00	615,90	796,50
	1 191,82	1 954,00	2 355,00	4 040,00	5 224,70
Dividende par titre afférent à l'exercice ⁽³⁾					3,40 ⁽⁴⁾
Montant de l'encaissement	12,09	14,00	16,00	18,50	22,30
Avoir fiscal	6,05	7,00	8,00	9,25	11,15
Montant global	18,14	21,00	24,00	27,75	33,45

Résultat net opérationnel (part du groupe) par action et certificat d'investissement ⁽⁵⁾

en francs, en euros

(5) Ajustés en tenant compte de l'attribution gratuite d'une action pour 10, décidée le 23 mai 1996 par le Conseil d'Administration.



(*) Le résultat net opérationnel part du groupe ne nécessite pas un pro forma car, la consolidation de SYNHELABO dans le groupe L'ORÉAL, par intégration globale ou par mise en équivalence, donne à ce niveau, un résultat identique.

Placement sur 5 ans en actions L'ORÉAL

en francs, en euros

Achat de 91 actions le 31 décembre 1994	99 099
	15 108
Réinvestissement des dividendes	
Valorisation au 31 décembre 1999 (106 titres à 5 224,7 F / 796,5 €)	553 818
	84 429

Capital investi multiplié par 5,6
Taux de rendement (actuariel) : 40,4 % par an

Événements de l'année

Jean-Pierre VALÉRIOLA, Vice-Président
en charge de la Direction Générale de la Communication et des Relations Extérieures

Janvier

Après la Grande-Bretagne et le Japon, **LE CLUB DES CRÉATEURS DE BEAUTÉ** s'établit aux États-Unis.

LA ROCHE-POSAY s'implante aux États-Unis où elle sera exclusivement distribuée par les cabinets de dermatologues.

LANCÔME lance **HYDRA ZEN**, le premier soin hydratant déstressant, issu de la neuro-cosmétique.

L'ORÉAL PARIS lance **QUICKSTICK**, fond de teint instantané, longue tenue.

Lancement, à Shanghai, du mascara **WONDER CURL®** de **MAYBELLINE**.

Février

En partenariat avec les Laboratoires de Recherche des Musées de France et l'ESRF de Grenoble, la Recherche de **L'ORÉAL** analyse les fards à yeux égyptiens.

Mars

Lancement, en Corée, de **POWER A** au rétinol pur de **HELENA RUBINSTEIN**.

Avril

HELENA RUBINSTEIN ouvre à New York une "Beauty Gallery", à la fois espace de vente et spa.

Lancement de **D-STRESS** par **BIOtherm**, soin fortifiant éclat anti-fatigue.

Premières fabrications dans la nouvelle usine de Suzhou, en Chine.

Mai

LANCÔME lance aux États-Unis et en Europe **AROMATONIC**, ligne de soins du corps énergisants.

L'ORÉAL PARIS lance **LINE ERASER™** pure retinol -concentrate-, nouveau soin de nuit.

Réalisation de la fusion de **SANOFI** et de **SYNTHÉLABO**.

Juin

L'ORÉAL soutient l'exposition "Vivre" de François-Marie **BANIER** présentée à la Pinacothèque de Sao Paulo.

ROMANCE de **RALPH LAUREN**, **NOA** de **CACHAREL** et **EMPORIO ARMANI** lui/il/he/él de **GIORGIO ARMANI** reçoivent les "FIFI Awards".

Juillet

L'ORÉAL dispose des droits mondiaux de **MAYBELLINE**

après le rachat de la marque au Japon.

GARNIER PARIS lance, aux États-Unis, **NUTRISSE™** nutricolor masque, nouvelle gamme de coloration permanente.

Août

Ouverture d'un "Management Development Center", à Singapour, destiné au perfectionnement des cadres de la Zone Asie.

Septembre

"Pour les Femmes et la Science" : **L'ORÉAL** et **L'UNESCO** s'unissent pour promouvoir les femmes dans la recherche scientifique.

Octobre

Lancement de la crème colorante ton sur ton **DIACOLOR** richesse de **L'ORÉAL PROFESSIONNEL PARIS**.

Lancement par **LANCÔME** de **RE-SURFACE**, soin au rétinol concentré.

Novembre

NEMO, nouveau parfum masculin de **CACHAREL**.

Décembre

Mise en service d'une centrale de 18 000 m² à Burgos pour la logistique européenne de la Division Produits Professionnels.

Aux États-Unis, www.lancome.com vend "en ligne" l'ensemble des produits de la marque.

UNESCO

Lindsay OWEN-JONES, Président-directeur général de **L'ORÉAL** et **Federico MAYOR**, Directeur général de **L'UNESCO**, signent la convention de partenariat pour le programme "for Women in Science".



Dynamique internationale

Chiffre d'affaires des dix plus grandes marques mondiales du groupe

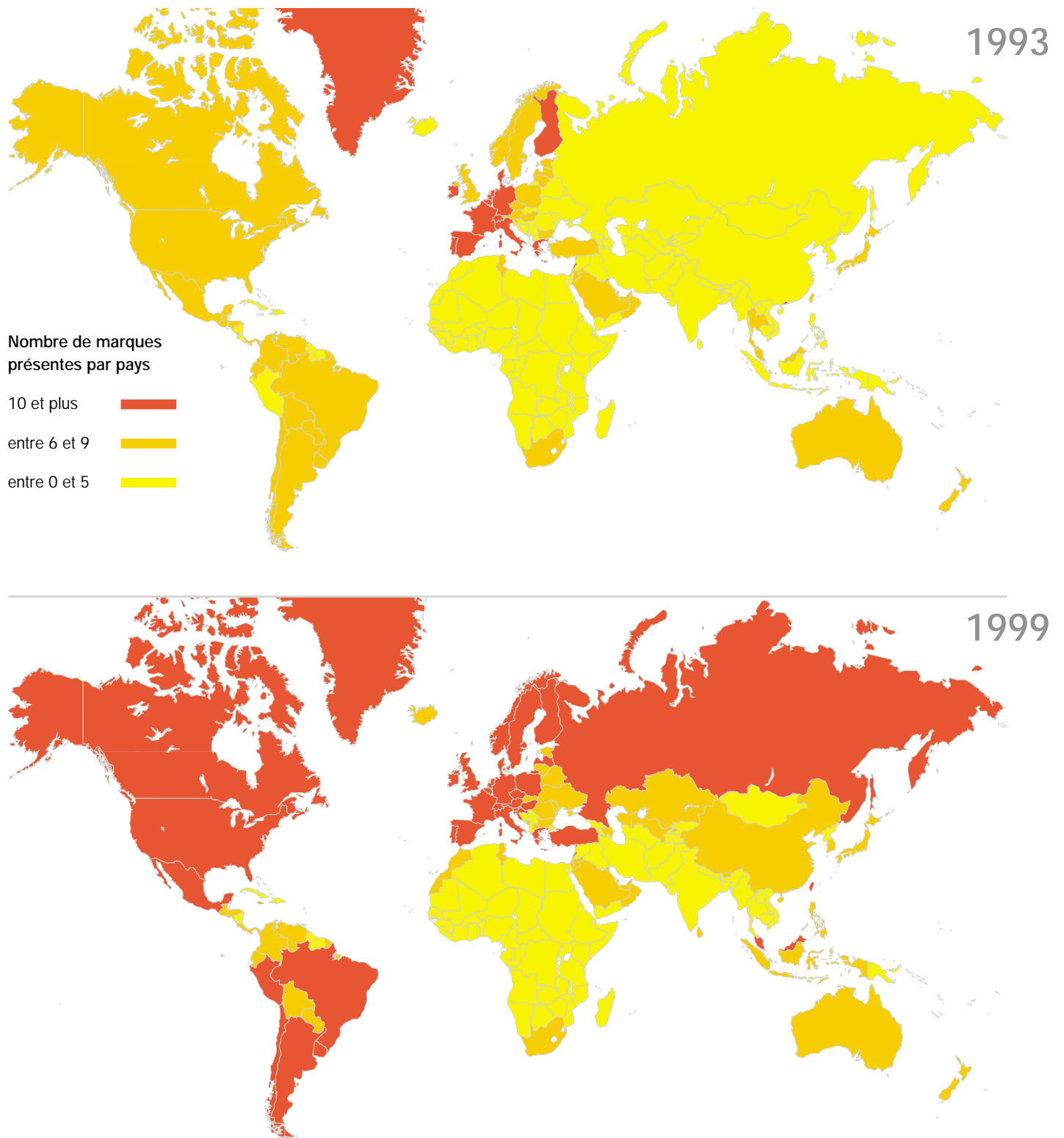
Chiffre d'affaires	Division Produits Grand Public	Division Produits de Luxe	Division Produits Professionnels	Département Cosmétique Active
Supérieur à 25 milliards de FF ⁽¹⁾	L'ORÉAL PARIS		L'ORÉAL PROFESSIONNEL	
Supérieur à 8 milliards de FF		LANCÔME PARIS		
Supérieur à 5 milliards de FF	LABORATOIRES GARNIER MAYBELLINE			
Entre 1 et 2,5 milliards de FF		RALPH LAUREN	REDKEN 5TH AVENUE NYC	VICHY LABORATOIRES
		BIOTHERM		
		HR HELENA RUBINSTEIN		
		GIORGIO ARMANI PARFUMS		

(1) La marque L'ORÉAL réalise un chiffre d'affaires supérieur à 25 milliards de FF réparti en 2 divisions Produits Grand Public (L'ORÉAL PARIS) et Produits Professionnels (L'ORÉAL PROFESSIONNEL PARIS).

Le tableau, ci-dessus, explique l'organisation commerciale du groupe L'ORÉAL à travers ses dix plus grandes marques mondiales réparties par chiffre d'affaires et par circuit de distribution : la grande diffusion, la distribution sélective, les professionnels de la coiffure et les pharmacies ou espaces spécialisés en dermocosmétique de santé. Ces dix marques représentent 88 % du chiffre d'affaires cosmétique du groupe consolidé.

Les cartes, ci-contre, montrent qu'entre 1993 et 1999, L'ORÉAL a poursuivi son déploiement sur tous les marchés mondiaux. En restant toujours fidèle à sa stratégie d'internationalisation empreinte de pragmatisme, le groupe a su développer ses grandes marques, qu'elles soient d'origine européenne ou américaine, au point d'en faire des succès mondiaux durables.

Évolution de la présence des grandes marques du groupe dans le monde de 1993 à 1999



Recherche et Développement

“La cosmétique de demain s’inspirera du vivant et intègrera les univers sensoriels et culturels.”

Jean-François GROLLIER, Vice-Président,
en charge de la Direction Générale de la Recherche et du Développement

Les cosmétiques de demain seront le fruit des recherches d’aujourd’hui. De grands atouts aideront L’ORÉAL à bâtir ce futur.

LA BIOLOGIE DE LA BEAUTÉ
L’essor des sciences du vivant et les progrès des biotechnologies et de la génétique permettront d’élucider les mécanismes biologiques intimes

qui régissent la peau et les cheveux sains. A l’origine des phénomènes de vieillissement comme les rides, les taches, les cheveux qui s’éclaircissent et blanchissent, il y a un désordre, un déséquilibre biologique. Pour le prévenir, il faut le connaître, le comprendre et avoir identifié la cascade des événements qui l’engendre.

Nanocapsule

Le rétinol est un composé extrêmement fragile qui constitue un excellent anti-rides. Pour l’introduire dans une formule cosmétique, les chercheurs de L’ORÉAL ont eu recours à des systèmes d’encapsulation : les nanocapsules de 250 nanomètres de diamètre. Le rétinol soluble dans l’huile est au cœur protégé par une coque de polymère et une enveloppe tensioactive. A mesure que les nanocapsules d’une crème s’insèrent à la surface de la peau, les enzymes cutanées les dégradent, libérant in situ, le rétinol actif.

Cette connaissance du vivant orientera également l’imagination des chimistes et des formulateurs qui concevront des molécules d’autant plus actives qu’elles seront inspirées des cellules, au point de les imiter. Cette approche biomimétique est à l’origine des travaux de nanovectorisation des actifs, comme l’encapsulation des vitamines.

Ainsi, la fabrication des nanocapsules de rétinol, substance anti-âge par excellence, est une prouesse technologique couronnée de succès et d’efficacité. Par des techniques d’imagerie les chercheurs ont pu suivre la destinée des nanocapsules appliquées sur la peau, jusqu’aux couches où elles sont actives.

MONDIALISATION ET GÉOCOSMÉTIQUE

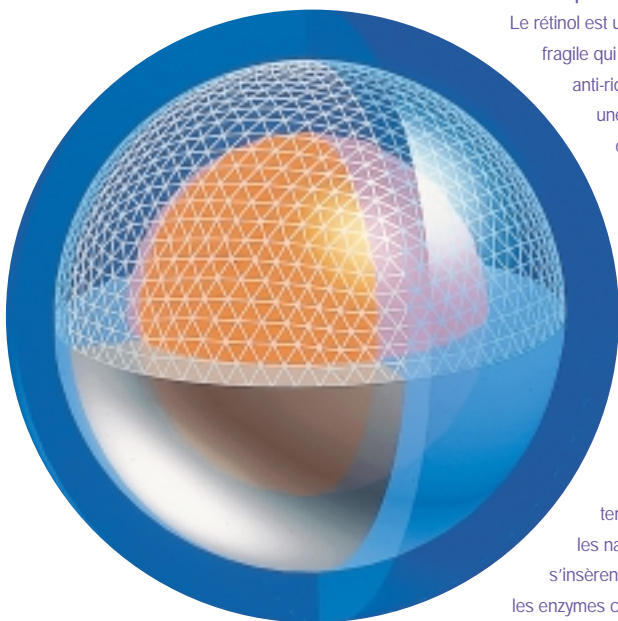
Pour concevoir des produits adaptés à tous les types de peaux et de cheveux, le groupe a déployé ses centres de tests sur tous les continents. Au niveau du développement des produits, ses équipes intègrent les données recueillies

localement sur les usages cosmétiques des consommateurs et consommatrices. Parallèlement, au niveau fondamental, les chercheurs étudient les différences de propriétés physiques, mécaniques, structurales, cellulaires de la peau et des cheveux. Ces connaissances ont permis de développer des modèles de peau humaine de tous les phénotypes, utiles pour évaluer l’efficacité des produits et aider à la formulation de soins adaptés.

CRÉATION DE NOUVELLES MOLÉCULES ACTIVES

En amont, pour le criblage des nouvelles molécules, ont été développées et mises en service, les techniques de chimie combinatoire et de HTS (High Throughput Screening). Le souci est d’étudier très rapidement beaucoup de produits et de détecter très tôt les molécules à activité potentielle et sans risque d’intolérance.

La chimie combinatoire fournit toutes les combinaisons d’un



jeu de réactifs pour constituer des banques de quelques dizaines de milliers de composés et matériaux. La robotisation et le déploiement des procédés automatiques qu'elle autorise, donnent aux chercheurs la possibilité de se consacrer presque entièrement à la stratégie de synthèse et à la conception de nouveaux tests.

SÉCURITÉ ET EFFICACITÉ

L'innocuité et l'efficacité des 3 000 nouvelles formules que L'ORÉAL produit chaque année sont évaluées grâce à un arsenal de méthodes *in vitro* et *in vivo*, mises au point au cours des 30 dernières années. Cette expérience a permis au groupe L'ORÉAL de cesser, il y a dix ans, tout test sur animaux de ses produits finis. En particulier, les modèles de peau et d'épiderme humains, mis au point dans les laboratoires de biologie de la peau, ont suscité un développement pionnier et intensif des méthodes alternatives.

Les évaluations sensorielles et cliniques ont pris elles aussi une importance capitale.

LA GESTION DE L'INNOVATION

Pour accroître la rentabilité des investissements dans la Recherche, L'ORÉAL s'attache à innover en adéquation avec le développement des métiers stratégiques.

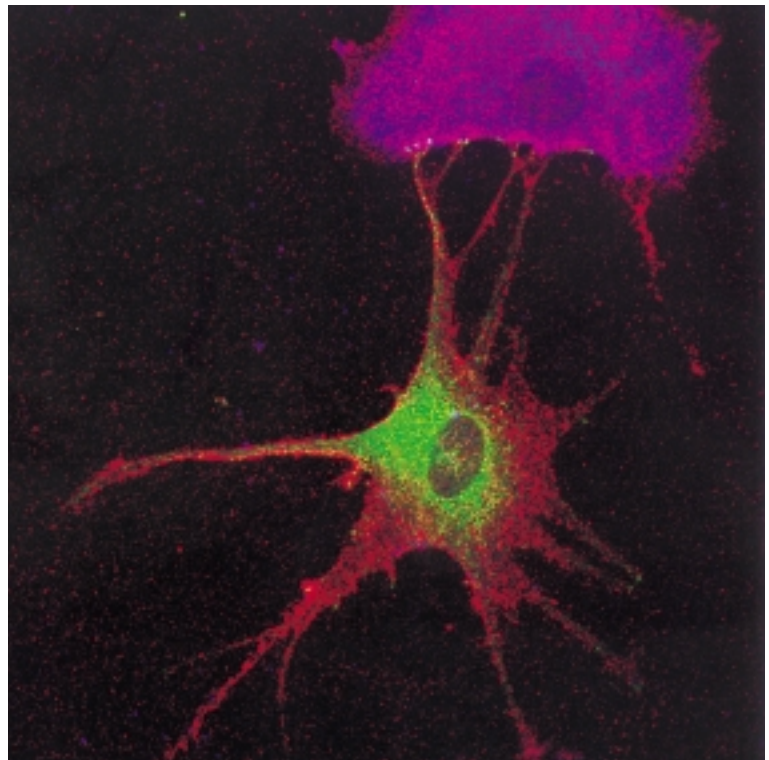
Pour favoriser la créativité des chercheurs, aux quatre coins du monde, le groupe a tissé un réseau de coopérations scientifiques avec des grands centres de recherche ou des

universités. Une centaine de collaborations sont aujourd'hui actives et apportent une expertise nouvelle ou complémentaire aux pôles de compétences du groupe.

Pour consolider les avantages concurrentiels de ces innovations et créer durablement de la valeur, L'ORÉAL veille à promouvoir les dépôts de brevets. En 1999, avec 391 dépôts de base

et plus de 11 000 extensions internationales, le groupe L'ORÉAL occupe une place privilégiée dans le domaine de la cosmétique.

Enfin, une recherche internationale et créative suppose des recrutements de spécialistes dans une trentaine de disciplines différentes, pluriculturels et où les femmes jouent un rôle clé.



Mélanocyte

La couleur naturelle des cheveux est due à la présence, dans la fibre capillaire, de pigments de mélanine. Ces derniers sont produits par des cellules, les mélanocytes, qui se trouvent à la base du follicule pileux dans la racine du cheveu.

Alors comment la mélanine est-elle transportée jusqu'à la fibre ?

Ce cliché de microscopie confocale laser illustre l'étape clé de la pigmentation du cheveu. Le transport de la mélanine se fait du mélanocyte (au centre de l'image) vers le kératinocyte (en haut) par les dendrites du mélanocyte qui véhiculent les mélanosomes, petits "sacs" de mélanine (au centre, entourés de vert).

Relations Humaines

“Très belle progression de notre notoriété auprès des jeunes dans le monde entier.”

François VACHEY, Vice-Président,
en charge de la Direction Générale des Relations Humaines

En Europe, L'ORÉAL est entré dans le Top Ten des entreprises préférées des étudiants toutes disciplines confondues. L'ORÉAL est aussi l'entreprise choisie en numéro 1 par les femmes et les étudiants en marketing.

En 1999, nous avons intensifié nos efforts pour accompagner le développement international du groupe :

- Près de 1 400 futurs managers de 62 nationalités différentes nous ont rejoints en 1999.

- La montée en puissance d'Internet a favorisé l'internationalisation de notre recrutement : environ 10 % de nos recrutements ont été effectués dans 15 pays différents, via le site www.loreal.com.

- Nous avons renforcé notre politique de partenariat avec les universités, business schools et écoles d'ingénieurs ; nous travaillons désormais avec près de 100 institutions à travers le monde.

- Le réseau international de l'Education Permanente s'est fortement développé.

Nous avons inauguré en août 1999 le premier

Management Development Center, à Singapour, où nous avons mis en place des programmes de formation pour les managers de la Zone Asie-Pacifique.

- Nous avons accentué la politique de mobilité internationale, pour préparer davantage femmes et hommes de toutes nationalités à prendre des responsabilités de haut niveau dans tous les pays : 400 cadres ont changé de pays en 1999.

Cette mondialisation s'est faite avec la volonté constante de rester à l'écoute des collaborateurs et de conserver une dimension

humaine, grâce à l'implication de tous nos dirigeants et à notre réseau international de DRH.

Nous avons, par ailleurs, poursuivi nos efforts pour témoigner la générosité de L'ORÉAL à l'extérieur de l'entreprise, en encourageant l'apprentissage des jeunes et en prenant de nouvelles initiatives pour l'insertion des personnes en difficultés.

Des équipes dynamiques et multi-culturelles, sources de créativité et d'enthousiasme partagé.



Administration et Finances

“Assurer le contrôle économique du groupe en apportant une valeur ajoutée croissante aux Divisions opérationnelles.”

Pascal CASTRES SAINT MARTIN, Directeur général adjoint, Vice-Président, en charge de la Direction Générale de l'Administration et des Finances

La Direction Générale de l'Administration et des Finances (DGAF) a poursuivi en 1999 sa politique de rationalisation et d'internationalisation.

UN EFFORT DE MISE EN PLACE DE PROGICIELS

Grâce à une préparation minutieuse, le passage à l'An 2000 s'est fait sans aucune difficulté pour l'ensemble de nos filiales dans le monde entier. Ce passage à l'an 2000 et l'évolution en cours vers l'Euro ont été l'occasion d'accélérer la mise en place de progiciels intégrés dans plus de cinquante filiales. Cette évolution qui continuera dans les années à venir permettra d'accompagner notre croissance interne et externe en dégageant des synergies.

UNE COMPTABILITÉ EN EURO EN 2001

De manière plus spécifique, la DGAF coordonnera en 2000 le projet de basculement des comptabilités de la zone euro pour être opérationnel dans cette nouvelle monnaie début 2001.

Par ailleurs, en 1999, le déploiement du réseau mondial Intranet de

L'ORÉAL a été finalisé et le site Intranet DGAF a été mis en œuvre. Il permet de faciliter la diffusion des chartes et les normes administratives du groupe.

CRÉATION D'UNE DIRECTION DE LA LOGISTIQUE COMMERCIALE

Dans le cadre des structures de la DGAF, une Direction de la logistique commerciale a été créée pour renforcer davantage

le développement de nos relations avec les grands distributeurs, et promouvoir les techniques de Gestion Partagée des Approvisionnements (GPA) ainsi que d'Efficacité et Réactivité au Service du Consommateur (ECR).

RECRUTEMENT INTERNATIONAL

Dans le domaine des ressources humaines et afin d'accompagner l'internationalisation du groupe,

un effort important a été engagé pour diversifier le recrutement dans les fonctions d'administration, de gestion et de finance.

Enfin, et dans le même esprit d'internationalisation, la communication financière a été encore élargie, par des rencontres avec les investisseurs, en Europe, mais aussi aux États-Unis, au Canada, en Asie et au Moyen-Orient.



M. CASTRES SAINT MARTIN et M. SOMNOLET à la réunion semestrielle d'analystes financiers.

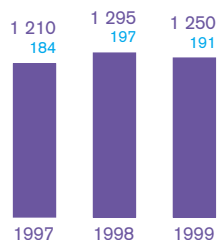
Production et Logistique

“Une fonction dynamique au service du développement des Divisions.”

Marcel LAFFORGUE, Vice-Président,
en charge de la Direction Générale Technique

Engagements d'investissements de production et logistique en cosmétique

en millions de francs,
en millions d'euros



Production en Chine

Implantée dans le parc industriel de Suzhou (Chine), cette nouvelle usine fabrique les produits L'ORÉAL PARIS et MAYBELLINE pour le marché chinois et les pays du Sud-Est asiatique.

POLITIQUE QUALITÉ

En 1999, le programme de certification ISO des usines cosmétiques se poursuit normalement, portant le total des productions fabriquées sous certification à 95,6 %. La certification touche maintenant la totalité des continents où le groupe produit.

RECHERCHE EN PACKAGING ET DEVELOPPEMENT DES PROCÉDÉS

La Recherche en packaging a, en 1999, déposé le nombre record de 77 brevets dans le domaine de l'emballage. Les Divisions ont mis sur le marché une dizaine de produits innovants brevetés. La Recherche et Développement des Procédés a axé ses travaux sur les process des produits aux vitamines et sur le développement des technologies de très haute pression.

INVESTISSEMENTS ET NOUVELLES INSTALLATIONS

En 1999, les engagements d'investissements industriels et logistiques du groupe

Cosmétique ont atteint 1 250 millions de francs.

Amérique du Nord : l'usine de Piscataway (New Jersey) a été développée pour accueillir la production des parfums RALPH LAUREN en provenance de Porto Rico.

Europe : l'usine de Burgos (Espagne) a été agrandie pour recevoir l'ensemble de la production de la Division Produits Professionnels en Europe ; elle s'est vue adjoindre une logistique internationale en vue d'approvisionner les filiales de cette Division en flux tiré. Des travaux ont démarré à Madrid pour la mise en service d'une usine qui sera dans un premier temps spécialisée dans la production de poudres de maquillage pour la Division Produits Grand Public.

Asie : l'usine de Suzhou (Chine) dédiée à la production de la Division Produits Grand Public, a commencé à produire en avril 1999 avec des performances techniques,

économiques et de qualité conformes aux objectifs visés. Le transfert des productions et du personnel de la première usine existante vers ce nouveau site est en cours de réalisation.

Amérique Latine : cette zone a été marquée par une récession dans certains pays ; le groupe a néanmoins mis en service une centrale de distribution moderne au Brésil en janvier 1999.

RÉDUCTION DES COÛTS

Les efforts de réduction des coûts industriels ont été poursuivis dans un environnement devenu moins favorable ; en 1999 les prix du pétrole et de plusieurs matières premières importantes ont connu de fortes hausses. Cependant, les négociations d'achat, l'harmonisation des produits qui permet d'augmenter les volumes achetés, les efforts d'analyse de la valeur ont abouti à une nouvelle année de maîtrise des achats.



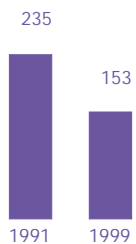
L'ORÉAL et l'environnement

“Environnement, l'engagement d'une entreprise civique.”

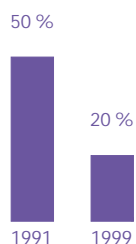
Consommation d'eau
(en litres par produit fini)



Consommation d'énergie
(en kilowatts/heure par 1 000 produits finis)



Déchets transportables non valorisés en %
(valorisation = réutilisation, recyclage et incinération avec récupération d'énergie)



SITES INDUSTRIELS

Par rapport aux objectifs de ses usines, le groupe constate des progrès permanents. Depuis 1992, a commencé un suivi des critères de respect de l'environnement fondé sur des “tableaux de bord environnementaux”. Par rapport à cette année-là, la consommation d'eau a baissé de 55 % et celle d'énergie de 35 %. La valorisation des déchets transportables a progressé de 62 % depuis 1991.

BÂTIMENTS ET ENVIRONNEMENT

Dans le but de se conduire en entreprise responsable et civique, L'ORÉAL a développé un engagement volontariste et proactif en faveur de l'environnement dans tous les domaines de ses activités. Ainsi, le groupe a voulu intégrer dans cette démarche globale le secteur de ses bâtiments. Un cahier des charges spécifique a été élaboré pour intégrer dans la construction des nouvelles usines et des centrales d'expédition des critères de protection de l'environnement. Exemples de critères écologiques : isolation, éclairage, chauffage, matériaux de construction (recyclés, recyclables), rétention, etc.

Présentoir biodégradable de LANCÔME



EMBALLAGES

L'ORÉAL suit activement l'application de la “Directive Européenne sur les Emballages et les Déchets d'emballages” (94/62 CE). La mise en conformité de ses emballages avec les exigences de cette directive ne pose pas de problèmes.

Quant au matériel de présentation des produits dans les points de vente, des efforts sont faits pour réduire son impact sur l'environnement.

Pour son animation du maquillage PASSAGE à l'automne 1999, LANCÔME a été la première marque cosmétique à lancer un présentoir biodégradable. Cette grande innovation s'appuie sur une matière première végétale et renouvelable, l'amidon de maïs, 100 % biodégradable (en six mois en conditions de compostage).

COMMUNICATION

Un objectif important de la communication externe est la sensibilisation des jeunes en faveur de l'environnement. Ainsi, la filiale du Département Cosmétique Active à Cornaredo, près de Milan en Italie, a lancé une coopération avec un collège de la ville pour installer à l'école un tri sélectif des déchets. Les enfants ont accueilli l'initiative avec beaucoup d'enthousiasme, les résultats sont très positifs. Les autorités locales ont salué l'exemplarité de cette initiative.

Des informations détaillées sur l'environnement chez L'ORÉAL sont disponibles sur le site Internet <http://www.loreal.com/fr/groupe:environnement/> et auprès de la Direction de l'Environnement, e-mail : environnement@loreal.com.

Activités Cosmétiques



Division Produits Professionnels

La Division Produits Professionnels a pour mission de développer des produits capillaires innovants à l'usage exclusif des professionnels de la coiffure et de contribuer à l'expansion de la profession par une politique de partenariat actif.

Principales Marques et Produits

L'ORÉAL PROFESSIONNEL : **Coloration** : MAJIREL, MAJIBLOND, MAJIMÈCHE, COMPOSITE COLORS, DIACOLOR, ÉPICÉA COLOR, CRESCENDO, **Soin capillaire** : gamme OSMOSE, **Forme durable** : gamme TEC NI ART, laque INFINIUM.

KERASTASE : **Ligne de soins capillaires** : AXE NUTRITIVE, AXE RÉSISTANCE, AXE SPÉCIFIQUE, AXE SOLAIRE.

REDKEN : **Coloration** : COLOR FUSION, SHADES EQ, **Soin capillaire** : PRESCRIPTION HAIRCARE, **Forme durable** : VERTOR PLUS, **Ligne de coiffage** : UNDONE, WATER WAX, TRACTION.

INNÉ : **Ligne de soins capillaires** : CATAPLASME, cheveux colorés, sensibilisés, TERRES D'ARGILE, lavante, AXE RICHESSE, cheveux secs, AXE FORCE, cheveux fins, AXE ÉCLAT, cheveux colorés, AXE TENDRESSE, pour les enfants.



Division Produits Grand Public

La Division Produits Grand Public met à la disposition des consommateurs, sous différentes marques mondialisées, des produits de haute technologie, à des prix accessibles au plus grand nombre, dans les circuits de grande diffusion.

Par le CLUB DES CRÉATEURS DE BEAUTÉ, elle propose également des produits cosmétiques signés par des créateurs, vendus par correspondance (VPC) et sur Internet.

Principales Marques et Produits

L'ORÉAL PARIS : **Capillaire** : ELSEVE, ELVIVE, L'ORÉAL KIDS, ELNETT, STUDIO LINE, **Coloration** : FÉRIA, EXCELLENCE, PRÉFÉRENCE, CASTING, **Soins de la peau** : PLÉNITUDE (EFFACEUR RIDES, REVITALIFT, FUTUR-E), **Maquillage** : L'ORÉAL PERFECTION, (VISIBLE LIFT, QUICKSTICK, LE GRAND CURL, COLOR RICHE, JET SET).

LABORATOIRES GARNIER : **Capillaire** : FRUCTIS, ULTRA DOUX, GRAFIC, **Coloration** : NATÉA, BELLE COLOR, MOVIDA, **Soins de la peau** : SYNERGIE, **Solaires** : AMBRE SOLAIRE.

MAYBELLINE New York - JADE - GEMEY Paris : **Maquillage** : WONDER CURL, EXPRESS FINISH, TRUE ILLUSION, MOISTURE WHIP.

AUTRES GRANDES MARQUES : **Capillaire** : JEAN-LOUIS DAVID, DOP, CADONETT, JACQUES DESSANGE, **Parfums** : GLORIA VANDERBILT, DANIEL HECHTER, HARLEY DAVIDSON, **Soins de la peau / hygiène** : MIXA, NARTA, USHUAIA.

CLUB DES CRÉATEURS DE BEAUTÉ : AGNÈS b, J.M. MANIATIS, SOINS COSMENCE DU PROFESSEUR J. COTTE, **Parfums** : CORINNE COBSON, MICHEL KLEIN, TAN GIUDICELLI, JEAN-PIERRE DEMERY pour SOULEIADO.

Division Produits de Luxe

La Division Produits de Luxe réunit des marques particulièrement prestigieuses, à vocation mondiale, et développe des produits dont la qualité est fondée sur l'innovation et la performance.

Ces produits de haute valeur ajoutée sont vendus dans un réseau de distribution spécialement adapté et strictement sélectif.

Principales Marques et Produits

LANCÔME : Soins du visage : PRIMORDIALE, RÉNERGIE, VITABOLIC, HYDRA ZEN, Soins du corps : AROMA TONIC, BOCAJE, Capillaire : FLUANCE, Solaire : FLASH BRONZER, SOINS SOLAIRES "SOLEIL", Maquillage : DÉFINICILS TEINT IDOLE, ROUGE MAGNÉTIQ, EXTENCILS, Parfums : TRÉSOR, Ô OUI, PÔÈME, Ô DE LANCÔME.

BIOtherm : Soins du visage : RÉDUCTEUR RIDES, HYDRA DÉTOX, BIOSOURCE, AQUASOURCE, Soins du corps : EAU VITAMINÉE, AQUA RELAX, Solaire : ANTI-RIDES SOLAIRE, Maquillage : AQUA TEINTES, DUO PREFECTION, Produits pour Homme : HYDRA DÉTOX HOMME, AQUA FITNESS, ACTIVE HYDRATANT, ACTIVE TOTALE RÉGÉNÉRANT.

HELENA RUBINSTEIN : Soins du visage : FACE SCULPTOR, FORCE C, POWER A, HYDRO-URGENCY, Solaire : GOLDEN BEAUTY, SUMMER FACE, SUMMER LEGS, COMPACT BRONZER, Maquillage : VERTIGINOUS MASCARA, SPECTACULAR MASCARA, SPECTACULAR MAKE-UP, GENEROUS MASCARA.

PARFUMS : CACHAREL : ANAIS ANAIS, NOA, LOULOU, **GUY LAROCHE** : DRAKKAR NOIR, FIDJI, **RALPH LAUREN** : ROMANCE, POLO SPORT, POLO, POLO SPORT WOMAN, ROMANCE MEN, **PALOMA PICASSO** : MON PARFUM, MINAUTURE, **GIORGIO ARMANI** : AQUA DI GIO HOMME, AQUA DI GIO FEMME, EMPORIO HE, EMPORIO SHE, ARMANI HOMME, **LANVIN** : LANVIN L'HOMME, ARPÈGE.



Département Cosmétique Active

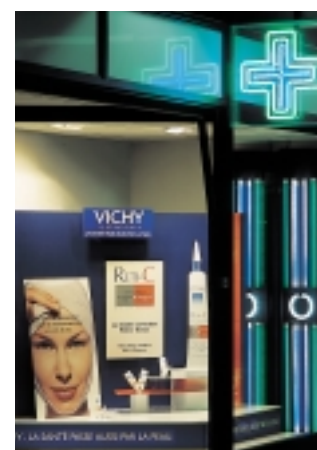
Le Département Cosmétique Active développe des marques de dermo-cosmétique de santé bénéficiant du soutien du conseil pharmaceutique et de la prescription dermatologique, généralement vendues en pharmacie et dans les espaces spécialisés en dermo-cosmétique.

Principales Marques et Produits

VICHY : Visage : THERMAL S, LIFTACTIV, RÉTI-C, NORMADERM, Corps : GLUCOBLOCK, NUTRIPHYSIO, HYDRAPHYSIO, EXFOLIANT, Solaires : CAPITAL SOLEIL, Maquillage : AERA-TEINT, LUMINEUSES, Hygiène : DÉODORANTS, CRÈME ET CIRE DÉPILATOIRES, Capillaire : TRAITEMENT ET SHAMPOOING ANTI-CHUTE À L'AMINEXIL, TRAITEMENT ET SHAMPOOING ANTI-VIEILLISSEMENT, Soins Homme : BASIC HOMME, Ligne Bébé : VICHY BÉBÉ.

LA ROCHE POSAY : Soins Dermatologiques : TOLÉRIANE, HYDRANORME, LIPIKAR, PITYVAL, Soins Spécifiques : EFFACLAR, SALIKER, ACTIVE C, Solaires : ANTHELIOS, ANTHERPOS, POSTHELIOS.

MAQUILLAGE : ECLAMAT, RESPECTISSIME, PUR VERNIS, ROUGE À LÈVRES INTENSE.





Division Produits Professionnels

“Leader des produits vendus aux professionnels de la coiffure, la Division a conquis de nouvelles parts de marché réalisant une croissance très supérieure à l'ensemble de la profession.”

Alain LEPRINCE-RINGUET, Vice-Président,
en charge de la Division Produits Professionnels

Le déploiement international du portefeuille de marques et la réussite de grandes initiatives sur les produits ont été les moteurs de cette croissance.

L'ORÉAL PROFESSIONNEL a renforcé ses positions dans toutes les zones géographiques avec des progressions très significatives dans le domaine de la coloration et des soins capillaires.

La coloration

Sur le créneau de la coloration ton sur ton, le lancement de **DIACOLOR RICHESSE** a permis de recruter une nouvelle clientèle grâce à sa technologie crème.

L'ORÉAL met une avance technologique entre les mains des meilleurs coiffeurs du monde entier pour créer avec passion une beauté sur mesure et développer ensemble le métier et une profession résolument d'avenir.

Pour la deuxième année consécutive, **COMPOSITE COLORS** s'est fortement développé, + 50 %, et continue de s'affirmer comme le service propre à séduire les jeunes.

Le lancement des “collections saisonnières” impose **MAJIREL**, “créateur de couleur”, comme la marque reconnue, grâce à sa dimension “mode”, par l'ensemble de la profession.

Le soin

Les **POWERDOSES** ont confirmé leur succès et se sont imposés comme le nouveau service réservé aux professionnels. Cette technologie a fortement contribué au développement de la ligne de soins qui a progressé de 17 % en 1999.

Le coiffage

La gamme **TEC Ni ART** a connu une forte expansion avec notamment la naissance de la ligne **A-HEAD** portée par une image ultramoderne et destinée à une clientèle jeune.

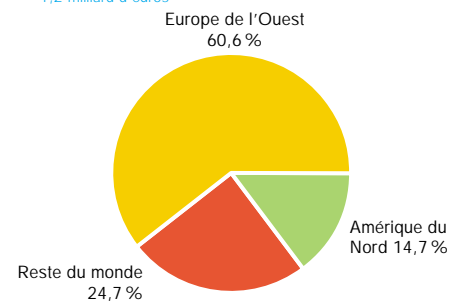
L'ORÉAL PROFESSIONNEL a poursuivi, cette année encore, sa stratégie de développement de la profession en mettant à la disposition des coiffeurs des outils et des méthodes de formation innovants, leur permettant d'accroître leur valeur ajoutée et de renouveler sans cesse leur offre.

KÉRASTASE a confirmé sa position de leader sur le créneau des soins sélectifs.

AQUA-OLEUM poursuit sa dynamique avec l'extension à la revente de la technologie des nano-émulsions, mettant ainsi à la disposition des femmes une véritable cure professionnelle. Ce produit a reçu le prix d'excellence “Marie-Claire” auprès d'un électorat de journalistes européens. La franchise **NUTRITIVE** a progressé de 23 % en 1999. L'axe **RÉSISTANCE** a été étendu aux cheveux fins avec le lancement réussi de **VOLUMACTIVE**, permettant une augmentation de 21 %.

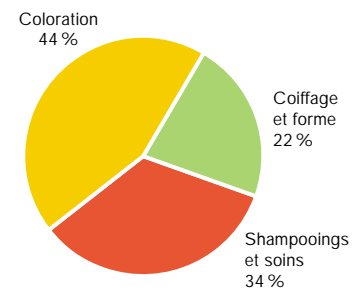
Chiffre d'affaires économique⁽¹⁾ par zone géographique 8,1 milliards de francs

1,2 milliard d'euros



(1) le chiffre d'affaires économique représente les ventes consolidées plus celles réalisées par les agents.

Chiffre d'affaires économique par famille de produits



KÉRASTASE a poursuivi sa politique de développement de salons "Esprit", confirmant de cette façon sa volonté d'offrir aux consommatrices des services-soins personnalisés. Présente dans la quasi-totalité du monde avec une distribution sélective, la

INNÉ
Avec son approche originale, **INNÉ** continue de s'affirmer comme la marque de conquête d'une catégorie de femmes sensibles à une beauté naturelle.

Le lancement en 1999 de produits innovants comme les

coiffeurs et de consommatrices, élargissant ainsi le champ d'action de la Division.

REDKEN enregistre une forte croissance en 1999, avec une progression très significative sur son marché de base que sont les États-Unis où ses

réussite au niveau mondial du soin Anti-Snap.

En coiffage, la marque confirme son leadership en termes de créativité, reconnue par

REDKEN
Anti-Snap soin fortifiant des cheveux abîmés, cassants.



marque a poursuivi son implantation avec l'ouverture de salons "porte-drapeau" très haut de gamme. La marque a été lancée aux États-Unis dans un réseau de distribution très sélectif et les premiers résultats sont très prometteurs.

cataplasmes, soins exclusivement réservés au bac, a permis à la marque de réaliser une forte progression de ses ventes.

INNÉ poursuit son implantation dans tous les pays d'Europe, confirmant sa volonté de séduire une nouvelle famille de

parts de marché ont été améliorées.

En matière de produits de soin, l'année 1999 a été marquée par une série de lancements réussis de produits stars : dans la ligne **ACTIVE EXPRESS** et dans l'axe **EXTREME** avec la mise sur orbite

l'ensemble des coiffeurs, avec les lancements de **WATER-WAX**, **GUTS**, **REWIND** et **TRACTION**.

Le renouveau de **SHADES EQ** a permis à la marque de renforcer sa position sur le marché nord-américain de la coloration ton sur ton acide, et d'élargir

son champ d'action au plan international. Le succès de la coloration crème COLOR FUSION a été confirmé sur le marché américain.

L'originalité des propositions, l'éducation et l'esprit 5^{ME} AVENUE confirment REDKEN comme étant, au plan international, une marque

de conquête de la Division, notamment en Europe et en Amérique latine où des équipes ont été mises en place pour prendre en charge cette marque.

PERSPECTIVES

La capacité d'expansion géographique des marques du groupe,

le poids toujours important de l'Europe, une activité soutenue de lancements mettant en scène de grandes innovations technologiques et le succès confirmé des derniers lancements devraient permettre à la Division de garder un rythme de croissance soutenu pour l'année 2000.

TEC NI ART – A-HEAD

3 produits coiffants à la pointe des tendances, destinés aux jeunes générations pour créer des effets inédits. **Rain** pour des effets "cheveux mouillés", **Gum** pour des effets de séparation, **Glue** pour des effets hérissés.



Division Produits Grand Public

“Une expansion de + 11 % et des parts de marché sensiblement renforcées en 1999 dans plusieurs catégories clés.”

Patrick RABAIN
Vice-Président en charge de la Division Produits Grand Public

En 1999, la Division des Produits Grand Public a confirmé une croissance solide de + 11 % en données comparables comme en publiées.

Portées par la dynamique des nouveaux produits, qui ont représenté en 1999 près de 20 % du chiffre d'affaires, les 3 grandes marques mondiales de la Division ont chacune connu une expansion à 2 chiffres.

Parmi les faits marquants de l'année 1999, on retiendra :

- Une croissance de plus de 10 % en Europe et aux États-Unis.

QUICKSTICK

QUICKSTICK est un fond de teint instantané longue tenue.

Doté d'une texture soyeuse pour un résultat ultra-confortable, sa facilité d'usage a d'emblée séduit les consommatrices.

Milla JOVOVICH est l'ambassadrice mondiale de L'ORÉAL PERFECTION.

- Le démarrage de GARNIER aux États-Unis avec la coloration NUTRISSE qui, alliée au progrès de L'ORÉAL PARIS, a permis de prendre le leadership sur le marché américain de la coloration, pour la première fois sur une année entière.
- Le succès du lancement au Japon du mascara WONDERCURL de MAYBELLINE NEW YORK, qui met la marque n°1 dans la catégorie Mascaras et vient opportunément appuyer le dispositif MAYBELLINE en Asie.
- La réussite en Europe de L'ORÉAL ELVIVE et GARNIER FRUCTIS qui a permis à la Division de devenir leader en Shampoings et Après-Shampoings.
- La création des sites Internet de marques et, en particulier, du site e-commerce www.ccbparis.com, ouvert aux États-Unis, en France, en Allemagne pour l'entreprise de VPC LE CLUB DES CRÉATEURS DE BEAUTÉ.



En 1999, la Division s'est encore renforcée dans ses grands métiers stratégiques : Coloration + 17 %, Soins du cheveu + 15 %, Soins de la peau + 16 %, Maquillage + 10 %, en déployant dans les différents continents les grandes innovations et les nouvelles technologies de nos laboratoires sous les 3 grandes marques mondiales :

- **L'ORÉAL PARIS** "Parce que je le vauds bien", marque élitiste et "premium price" en grande distribution, a progressé de + 12 % au total avec des scores intéressants dans les pays de la zone Asie (+ 20 %), en Australasie (+ 40 %), mais

aussi en Europe, comme en Scandinavie (+ 20 %) ou en Allemagne (+ 15 %).

Appuyée par de forts investissements médias, la notoriété et l'image de la marque **L'ORÉAL PARIS** ont encore progressé dans tous nos grands métiers.

Dans la catégorie Soins de la peau, **L'ORÉAL PLÉNITUDE** (+ 18 %) a connu sa meilleure croissance de ces dernières années, grâce à des lancements très innovants : **EFFACEUR RIDES**, **SOIN DE NUIT AU RÉTINOL PUR**, ou **HYDRA FRESH**, nouveau concept d'hydratation fraîcheur, venus consolider les franchises déjà établies, **REVITALIFT** et **FUTUR-E**.

L'ORÉAL PLÉNITUDE a clarifié son positionnement stratégique d'institut de la grande distribution en répondant mieux à un double défi : rajeunir sa base de consommatrices et renforcer ses codes d'affaire de luxe vendu en libre service.

En Coloration, dont **L'ORÉAL PARIS** est le leader mondial, la croissance a été de + 15 % avec la mondialisation réussie de **FÉRIA**, une coloration ciblée jeune, mixte et pluriethnique, innovante avec une technologie brevetée de valorisation des reflets et qui a obtenu très rapidement des parts de marché élevées, sans "cannibaliser" nos marques **EXCELLENCE** et

COLORVIVE

COLORVIVE au Nutri-filtre breveté enrobe la fibre capillaire de la racine à la pointe pour protéger le cheveu et prolonger l'éclat de la couleur. Le marché de la coloration en pleine expansion justifie la performance de ce segment en forte croissance.





PRÉFÉRENCE, ciblées vers les consommatrices de plus de 35 ans.

Par cette initiative, L'ORÉAL PARIS a activement contribué, en partenariat avec ses clients distributeurs, à la dynamisation de la catégorie Coloration, assumant ainsi pleinement ses responsabilités de marque mondiale.

En Soins des cheveux, ELVIVE / ELSEVE a également fortement progressé avec le lancement de COLOR VIVE, un shampooing et un soin conditionner destinés aux femmes à cheveux colorés qui, de façon démontrable, aident à garder plus longtemps la fraîcheur de la couleur.

Les performances remarquables de ces formules soulignent les progrès réalisés par nos laboratoires dans ce domaine.

Par ailleurs, la marque ELVIVE / ELSEVE s'est élargie vers les

hommes par le lancement d'une spécificité HOMME.

Enfin, L'ORÉAL KIDS, shampoings pour enfants, a poursuivi sa progression.

En Maquillage, L'ORÉAL PERFECTION a consolidé ses positions mondiales et a connu une réussite spectaculaire sur le segment du teint avec le lancement de QUICK STICK, fond de teint instantané longue tenue, qui est venu s'ajouter à la réussite de VISIBLE LIFT, fond de teint "anti-âge" ; en rouge à lèvres, lancement de COLOR RICHE à la vitamine E, confort

EFFACEUR RIDES

La stabilisation du Rétinol est une exclusivité des laboratoires de L'ORÉAL qui fait l'objet d'un brevet international.

Ce procédé a été mis en œuvre pour la première fois dans le produit EFFACEUR RIDES dont l'action spectaculaire s'exerce sur la diminution prouvée des rides. Andie McDowell a été retenue par L'ORÉAL PLÉNITUDE pour représenter ce soin expert contre le vieillissement cutané.



NATÉA

NATÉA, premier masque colorant nutritif signé Laboratoires GARNIER, expert de la coloration à domicile, a connu un réel succès en Europe. Cette innovation existe aux États-Unis sous la marque NUTRISSE, et également en Asie.



extrême dans un nouveau packaging très qualitatif.

- Les Laboratoires GARNIER, marque capillaire de haute qualité à prix accessible, ont progressé de + 16 %, aidés par de bons résultats en Europe ; l'extension géographique de la marque, hors Europe, se poursuit à partir d'initiatives en coloration dues à la plus récente technologie. Et le positionnement plus accessible de GARNIER facilite son implantation, en particulier dans les marchés en développement.

Expert européen de la coloration à domicile, GARNIER a lancé, en 1999, la coloration NATÉA /

Nutrisse, masque colorant nutritif, une technologie experte, dans de nombreux pays en Europe et aussi aux États-Unis, en Thaïlande, en Indonésie, en Australie, geste fondateur pour la marque.

Dans la catégorie Soins du cheveu, FRUCTIS a connu un fort développement (+ 20 %) grâce au lancement de nouveaux shampooings et de soins, et a confirmé son ambition de devenir un des principaux acteurs en Europe.

En Soins de la peau, le lancement de SYNERGIE PURE dans les grands pays d'Europe a permis de dynamiser la

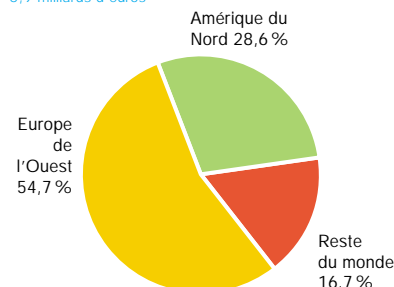
marque (+ 23 %) et de toucher une cible beaucoup plus jeune.

- MAYBELLINE NEW YORK a confirmé sa position de n° 1 mondial du Maquillage et a connu en 1999 une progression de + 13 %. Sur le marché américain, MAYBELLINE est passé n° 1 en part de marché en unités et en valeur en fin d'année.

L'acquisition de MAYBELLINE JAPON en juillet a permis d'ajouter le dernier pays qui manquait encore au dispositif mondial.

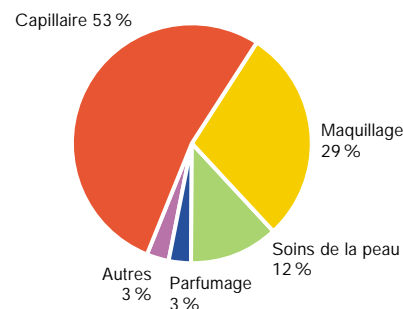
Dans les marchés asiatiques, MAYBELLINE confirme une très forte progression, + 38 %, et

Chiffre d'affaires économique⁽¹⁾ par zone géographique
38,9 milliards de francs
5,9 milliards d'euros



(1) Le chiffre d'affaires économique représente les ventes consolidées plus celles réalisées par les agents.

Chiffre d'affaires économique par métier





constitue le fer de lance de la pénétration du groupe en Chine. La marque a été lancée en Inde avec succès.

Les laboratoires **MAYBELLINE**, installés aux États-Unis mais s'appuyant sur la Recherche avancée de **L'ORÉAL**, ont créé un portefeuille de grandes formules soigneusement adaptées aux exigences diversifiées des consommatrices des différents continents, ce qui a permis des innovations très réussies : **MOISTURE WHIP**, rouge à lèvres hydratant, qui est devenu le 1^{er} rouge à lèvres mondial. Le mascara ultra recourbant, **WONDERCURL**, qui a connu un grand succès, particulièrement spectaculaire en Asie et au Japon.

Et le fond de teint **STICK EXPRESS MAKE UP 3 EN 1**, une texture et un support inédit en grande distribution.

• **LE CLUB DES CRÉATEURS DE BEAUTÉ**, filiale commune à

50/50 de **L'ORÉAL** et de **3 SUISSSES**, a réalisé une excellente année 1999 : 18 % de croissance correspondant à un chiffre d'affaires de près d'1 milliard de francs.

L'international a été tout particulièrement dynamique. La filiale allemande a progressé de 30 %. Le Japon connaît une troisième année d'activité remarquable, avec une croissance de 50 % qui confirme le fort potentiel des propositions faites sur ce marché. Enfin, les États-Unis, en lancement, réalisent un bon démarrage.

Les résultats prometteurs ont été rendus possibles grâce :

- Au maquillage **AGNES b**, notamment au lancement en septembre du **ROUGE b**, et à une forte poussée des fonds de teint.
- Aux soins **COSMENCE** dont les résultats ont été particulièrement satisfaisants en soins pour le corps.

- Aux produits parfumants avec l'arrivée d'un nouveau Créateur : **CORINNE COBSON** et son parfum **LOVE ETC.**

- Aux produits capillaires **MANIATIS** qui se sont bien développés.

1999 est aussi l'année d'un lancement stratégique majeur, celui du site e-commerce www.ccb-paris.com sur 3 marchés, États-Unis, France et Allemagne. L'entreprise prévoit d'investir de manière importante dès l'an prochain afin de prendre de fortes positions sur le Net.

WONDER CURL
MAYBELLINE a réinventé le mascara en lançant **WONDER CURL**. Son pouvoir recourbant a séduit le monde entier et les résultats sont très spectaculaires en Asie et au Japon.



L'ORÉAL STUDIO LINE

leader du marché des gels et mousses de coiffage, confirme une progression sensible de sa ligne "FX" notamment avec de nouveaux gels très cosmétiques.

Satya, ambassadeur de nouvelles tendances a accepté, pour L'ORÉAL, d'illustrer la communication internationale STUDIO LINE.



Division Produits de Luxe

"Avec un fort dynamisme de ses relais de croissance, L'ORÉAL Produits de Luxe déploie ses grandes marques stratégiques sur tous les continents et progresse de + 12,2 % en données comparables et de + 14,9 % en données publiées."

Gilles WEIL, Vice-Président,
en charge de la Direction générale de la Division
Produits de Luxe et du Département Cosmétique Active

LANCÔME

Grâce au succès des lancements et à la bonne tenue des produits piliers, LANCÔME a réalisé une belle performance avec une croissance à deux chiffres en données publiées.

Le Soin LANCÔME connaît une très forte croissance (+ 14 %) avec la progression de VITABOLIC, la percée d'HYDRA ZEN sur le segment de l'hydratation et l'arrivée de la technologie LANCÔME sur le marché des produits anti-rides au Rétinol avec RE-SURFACE.

La nouvelle ligne de produits blanchissants, BLANC EXPERT a également permis à LANCÔME de renforcer ses positions en Asie. PRIMORDIALE, produit anti-âge, confirme sa position de première ligne de soin devant RÉNERGIE.

Le Maquillage a renforcé ses positions, en particulier sur les segments des lèvres et des yeux. La réussite du nouveau mascara MAGNIFICILS conforte la place de leader mondial de LANCÔME sur le marché des mascaras. Sur le segment des rouges à lèvres, le lancement de ROUGE MAGNÉTIQUE permet à LANCÔME de connaître une forte croissance de + 23 %. La poursuite du développement

de TEINT IDOLE avec le lancement d'un fond de teint compact et la confirmation d'OPTIM'AGE permettent au teint de progresser.

Dans le domaine des parfums, TRÉSOR maintient sa place parmi les leaders mondiaux tandis que la franchise O s'installe grâce au développement de la fragrance féminine O OUI. Mais l'année 1999 restera marquée par la spectaculaire réussite du lancement de la gamme AROMA TONIC sur le marché prometteur de l'aromathérapie.

HYDRA ZEN

LANCÔME innove sur le marché de l'hydratation en lançant le premier soin hydratant déstressant.

HYDRA ZEN occupe les premières places des soins hydratants dans le monde entier : n° 1 en France - n° 3 aux États-Unis.



HELENA RUBINSTEIN

La marque HELENA RUBINSTEIN a réalisé en 1999 une croissance mondiale de + 15,3 %. La progression est particulièrement notable en Europe du Sud et l'ouverture de nouveaux marchés à Dubaï et en Pologne se révèle être un succès.

Au Japon, dans un contexte économique difficile, la performance de la marque est remarquable (+ 18 %). Enfin, la marque renforce son

implantation en Asie avec des ventes en forte augmentation en Corée et à Taiwan. En 1999, HELENA RUBINSTEIN a ouvert à Soho une "Beauty Gallery" signant ainsi son retour sur le marché américain.

Helena Rubinstein poursuit la construction de l'axe soin avec de fortes progressions dues au grand succès des deux franchises FORCE C et FACE SCULPTOR. L'événement de l'année a été le lancement réussi du soin POWER A. Les lancements de HYDRO-URGENCY, de FORCE C PREMIUM et de NIGHT SCULPTOR sont venus renforcer

le développement du Soin HELENA RUBINSTEIN.

L'année 1999 est marquée pour le maquillage par la réussite du lancement d'un nouveau mascara VERTIGINOUS MASCARA : son succès entraîne une croissance importante des mascaras de la marque.

ROUGE MAGNETIC

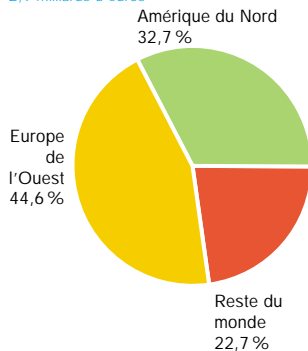
Avec ROUGE MAGNETIC, LANCÔME invente une nouvelle génération de rouges à lèvres. Innovation technologique, son film exclusif Lipfusion®, allie Exploit Longue Tenue et Confort Poids Plume. Sa gamme de 36 teintes a déjà conquis toutes les femmes : n° 5 du marché aux États-Unis au cumul depuis son lancement, il continue à se construire en Asie et en Europe.





**Chiffre d'affaires économique ⁽¹⁾
par zone géographique
19 milliards de francs**

2,9 milliards d'euros



(1) Le chiffre d'affaires économique représente les ventes consolidées plus celles réalisées par les agents.

BIOETHERM

Après deux années de forte croissance, la marque **BIOETHERM** a encore accéléré son développement en 1999 : + 21 % en données comparables. Cela est vrai pour les marchés européens, les États-Unis, les Duty-Free et l'Asie.

Cette performance peut s'expliquer par :

- la très bonne tenue des produits piliers de la marque avec de fortes progressions pour le soin Homme, les Solaires, AQUASOURCE, EAU VITAMINÉE et le succès confirmé d'HYDRA-DETOX ;

- la réussite des lancements, notamment D-STRESS, AQUA RELAX et AQUA FITNESS ;
- la poursuite de la mondialisation de la marque, avec de très bons résultats à Taiwan, en Corée, au Brésil et aux États-Unis ;
- le renforcement de **BIOETHERM** sur ses marchés traditionnels, Allemagne et Espagne notamment où la marque est en très forte progression.

PRESTIGE ET COLLECTIONS

La confirmation du succès des lancements 1998 d'EMPORIO d'ARMANI, de NOA de CACHAREL, de ROMANCE de RALPH LAUREN

ODYSSEY

ODYSSEY by Carlos, collection maquillage hiver 2000 HELENA RUBINSTEIN, retrace les tonalités mystérieuses d'un voyage imaginaire, une épopée vers un monde nouveau, en offrant des couleurs intenses et contrastées pour illuminer lèvres, yeux et ongles.

et les nouvelles initiatives de 1999, ROMANCE FOR MEN et NEMO, parfum masculin de CACHAREL, ont permis aux parfums de la Division de connaître une forte croissance (+ 19 %) en 1999.

GIORGIO ARMANI

1999 est une année de croissance très soutenue (+ 41 %), avec des performances remarquables en Europe et aux États-Unis. EMPORIO ARMANI, présent sur les segments des parfums féminins et masculins, est partout présent parmi les leaders du marché. Au succès de ce lancement vient s'ajouter la performance de la franchise ACQUA DI GIÒ et la bonne résistance des piliers du catalogue. La marque **GIORGIO ARMANI** passe maintenant le cap des deux milliards de francs et se positionne comme une des toutes premières marques mondiales sur le marché sélectif du parfum.

CACHAREL

Le succès de NOA, partout en Europe, traduit la nouvelle jeunesse de la marque. Placé en tête des ventes, il permet à la marque **CACHAREL** de consolider ses positions et d'installer un nouveau pilier à côté d'ANAIS-ANAIS. L'important travail de rénovation réalisé sur la marque et la nouvelle communication publicitaire confortent ces succès produits. Le lancement récent d'une nouvelle fragrance masculine NEMO, se révèle prometteur pour encore accélérer le développement de la marque **CACHAREL**.

RALPH LAUREN

L'extension du lancement de ROMANCE dans les zones européennes, asiatiques et sud-américaines permet à la marque d'être en forte croissance et de se positionner parmi les leaders du marché. ROMANCE FOR MEN lancé en automne sur le marché nord-américain s'avère être un grand succès. POLO SPORT a maintenu

ses positions et reste l'une des premières franchises de parfums de la Division.

GUY LAROCHE

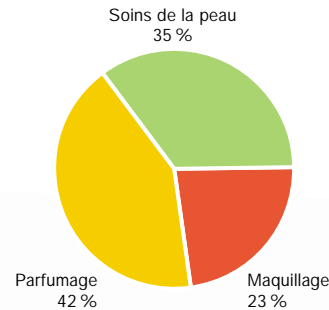
Dans un contexte difficile, DRAKKAR NOIR a bien défendu sa place, notamment aux États-Unis. L'animation DRAKKAR DYNAMIK a permis à la marque de stabiliser ses positions.

PALOMA PICASSO

La marque, fortement présente dans les pays de l'Est et en Amérique du Sud, concentre ses efforts autour de MON PARFUM, désormais devenu un grand classique.

LANVIN

Le développement de Lanvin l'Homme, aux États-Unis, en Allemagne, en Asie et dans les Duty-Free confirme le positionnement et le redéploiement de **LANVIN** comme signature de prestige.

Chiffre d'affaires économique par métier**AQUA RELAX**

Une ligne complète composée de six produits de soins du corps aux huiles essentielles pour se ressourcer dans un univers de bien-être sensoriel et sensoriel.

Grâce à des essences naturelles et apaisantes, des textures riches et fondantes, recréez chez vous un espace de détente et de ressourcement unique, et offrez à votre corps tous les bienfaits du "spa" enfin chez soi !



PERSPECTIVES

La Division Produits de Luxe va poursuivre sa conquête de parts de marché en 2000 sur tous les axes du marché sélectif mondial. Des innovations technologiques majeures soutiendront une politique agressive de lancement favorisant le développement du portefeuille de marques. Les efforts réalisés en matière de productivité administrative et industrielle permettront de poursuivre la gestion dynamique de croissance des moyens publicitaires, du chiffre d'affaires et des profits.

ROMANCE

RALPH LAUREN ROMANCE s'est imposé en 1999 comme un des leaders du marché américain et a été lancé dans le reste du monde avec un grand succès. ROMANCE MEN lancé au mois de septembre aux États-Unis, a été une réussite tout aussi spectaculaire se plaçant immédiatement parmi les tous premiers du marché masculin.



Lanvin

Le chiffre d'affaires développé de LANVIN a progressé entre 1998 et 1999 de 18 %.

Ce chiffre développé comprend la vente en gros des produits sous la marque et le chiffre d'affaires généré en direct par LANVIN. La montée des ventes sous licence est due à la très bonne tenue des licences de prêt-à-porter féminin initiées en 1998 au Japon (+ 24 %). La deuxième ligne développée pour ce marché, LANVIN LA COLLECTION est désormais parmi les leaders du marché. La ligne de Sportswear, devenue n° 1 sur le segment haut de gamme japonais, est aussi importée en Corée.

L'activité directe s'est accrue grâce à l'ouverture de deux boutiques en propre à Saint-Germain-des-Prés à Paris et à Munich sur la Maximilian Strasse. Parallèlement, pour l'homme, des points de vente importants ont complété le réseau de franchises comme à Séoul, Amman et Guangzhou, et de grands magasins comme, à Paris, les GALERIES LAFAYETTE et le PRINTEMPS DE L'HOMME.

Le prêt-à-porter féminin a étendu son implantation aux États Unis où il est présent chez BERGDORF GOODMAN, NEIMAN MARCUS, BLOOMINGDALES et NORDSTROM et en Angleterre chez HARVEY NICHOLS à Londres.

LANVIN poursuit sa politique de modernisation de ses produits auxquels adhèrent désormais plusieurs personnalités du show-business : Charles Berling,

Daniel Auteuil, Jean Hugues Anglade, Tony Leung ("L'Amant")... Céline Dion a choisi un ensemble LANVIN pour son concert du Millenium, Emilie Dequenne portait une robe bleue caractéristique pour recevoir son prix d'interprétation féminine à Cannes.

LANVIN

Lignes épurées et matières nobles constituent les bases du niveau de style LANVIN au féminin, qui est désormais vendu dans les meilleurs grands magasins américains et anglais. A Paris, les ventes ont progressé de 13 % en un an dans la boutique du Faubourg Saint-Honoré.



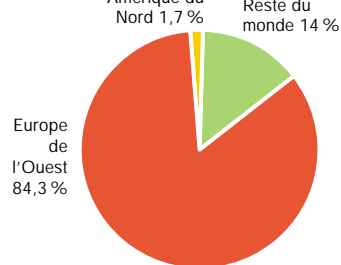
Cosmétique Active

En 1999, le Département Cosmétique Active renforce son implantation mondiale et réalise la fusion des marques PHAS et LA ROCHE-POSAY.

Chiffre d'affaires économique ⁽¹⁾ par zone géographique

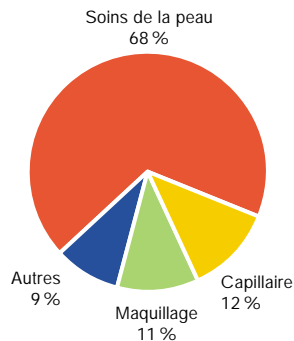
3,3 milliards de francs

0,5 milliard d'euros



(1) Le chiffre d'affaires économique représente les ventes consolidées plus celles réalisées par les agents.

Chiffre d'affaires économique par métier



VICHY

L'année 1999, avec une croissance de plus de 18 %, a marqué un tournant dans le redéploiement de VICHY, reposant sur :

La réussite de 2 innovations majeures :

- AÉRA TEINT, ligne de fond de teint qui laisse respirer la peau.
- RÉTI.C, soin correcteur intensif associant pour la 1^{ère} fois le Rétinol et la Vitamine C sous la forme pure, stable et active.

Les performances des produits piliers du catalogue :

- LIFTACTIV, soin profond anti-rides et fermeté, devenu le premier chiffre d'affaires de VICHY avec les succès NUIT et YEUX.
- THERMAL S, soin réhydratant, qui enregistre une croissance pour la quatrième année consécutive.

L'expansion géographique :

l'Europe de l'Est, en particulier la Pologne, confirme son énorme potentiel ; l'Amérique Latine, malgré la crise économique, enregistre une

forte croissance (+ 14,5 %) ; l'Asie poursuit son développement, notamment en Chine où VICHY investit de nouvelles régions.

En 1999, VICHY lance www.VICHY.com, le premier site Internet dédié à la santé de la peau.

LA ROCHE-POSAY

Trois événements ont marqué 1999 :

LA ROCHE-POSAY et PHAS unissent leurs forces

LA ROCHE-POSAY, leader de la Cosmétique dermatologique et PHAS, gamme de soin et de maquillage de haute sécurité, fusionnent pour offrir aux dermatologues une marque de dimension mondiale. Les produits LA ROCHE-POSAY satisfont à la demande esthétique croissante de leurs patientes, tendance de fond de la dermatologie.

Grâce à l'implantation de PHAS dans le monde, LA ROCHE-POSAY augmente sa distribution en pharmacie de 50 % et affiche une croissance de chiffre d'affaires de 20 % par rapport à 1998 sur ses dix grands produits.

Deux ans après son lancement, Active C double son chiffre d'affaires.

- Le lancement de LA ROCHE-POSAY aux États-Unis, où les produits sont prescrits et vendus par les dermatologues, ouvre de grandes perspectives.
- ANTHELIOS conquiert une notoriété mondiale. Avec son nouveau système filtrant au Mexoryl XL, ANTHELIOS double la protection contre les rayons UVA, déjà la plus forte du marché. ANTHELIOS multiplie par deux son chiffre d'affaires.



RETI-C
La nouvelle puissance
anti-vieillessement
de Vichy



GALDERMA

En acquérant LOCÉRYL[®], premier traitement topique de l'onychomycose, GALDERMA poursuit ses ambitions dermatologiques.

LOCÉRYL[®]

Lancé en 1991 par les laboratoires Roche et repris en 1999 par GALDERMA, LOCÉRYL[®] est aujourd'hui commercialisé dans plus de 70 pays avec un chiffre d'affaires de 220 millions de francs (33,5 millions d'euros). Antifongique topique, unique dans sa classe de médicaments, les morpholines, il se présente sous la forme d'une solution filmogène à 5 % qui, utilisée comme un vernis, traite les mycoses de l'ongle. LOCÉRYL[®] existe aussi sous la forme de crème pour le traitement des mycoses de la peau.

Cette acquisition permet à GALDERMA de se développer dans un nouveau domaine important de la dermatologie. LOCÉRYL[®] a fait l'objet d'un relancement dans le monde entier. L'accueil de la part des dermatologues a été excellent.



Galderma, le joint-venture de L'ORÉAL et NESTLÉ dans le domaine de la dermatologie, a encore connu une très forte croissance en 1999 pour atteindre 2,6 milliards de francs de chiffre d'affaires (+ 31 %) (396,4 millions d'euros), dont L'ORÉAL consolide la moitié.

L'acquisition de LOCÉRYL[®], de ROCHE (voir ci-contre), effective le 1^{er} janvier, a permis de renforcer de façon significative la présence de GALDERMA dans un des marchés les plus importants de la dermatologie.

DIFFÉRINE[®], le premier produit GALDERMA, utilisé dans le traitement topique de l'acné, et la ligne METRO/ROZEX[®], dont l'indication est le traitement de la rosacée, ont continué à se développer de façon satisfaisante.

CÉTAPHIL[®], ligne de nettoyants et d'hydratants haute tolérance, a maintenu sa croissance.

MISTAMINE[®], un nouvel antihistaminique oral pour le traitement de l'urticaire, commercialisé sous licence SANOFI-SYNTHÉLABO, a été lancé dans plusieurs pays européens en 1999.

GALDERMA a étendu sa couverture géographique en établissant une filiale en Inde, et en renforçant sa présence en Europe du Nord grâce à l'acquisition de la ligne de produits dermatologiques de NYCOMED-AMERSHAM.

SILKIS[®], un nouveau dérivé topique de la vitamine D destiné au traitement du psoriasis, a obtenu l'agrément dans plusieurs pays européens, ouvrant la voie à l'entrée de GALDERMA dans le marché de cette pathologie dermatologique importante.

La construction d'une nouvelle usine près de Montréal (Canada) a été achevée en 1999. La fabrication des premiers lots est planifiée pour le milieu de l'année 2000. Une nouvelle unité pharmaceutique pour les lots cliniques est en cours d'achèvement sur le site de production d'Alby-sur-Chéran, en Haute-Savoie.

SANOFI-SYNTHÉLABO

SANOFI-SYNTHÉLABO, issu de la fusion entre SANOFI et SYNTHÉLABO le 18 mai 1999, est le 2^e groupe pharmaceutique en France, le 6^e en Europe et parmi les 20 premiers dans le monde.

Présent dans plus de 100 pays, le groupe, qui dispose de filiales dans tous les pays d'Europe, est implanté directement et à travers des alliances aux États-Unis et est présent par l'intermédiaire de partenariats au Japon.

SANOFI-SYNTHÉLABO est spécialisé dans 4 domaines thérapeutiques : cardiovasculaire / thrombose, système nerveux central, médecine interne et oncologie. Cette spécialisation lui permet d'avoir des positions significatives dans chacun de ces domaines.

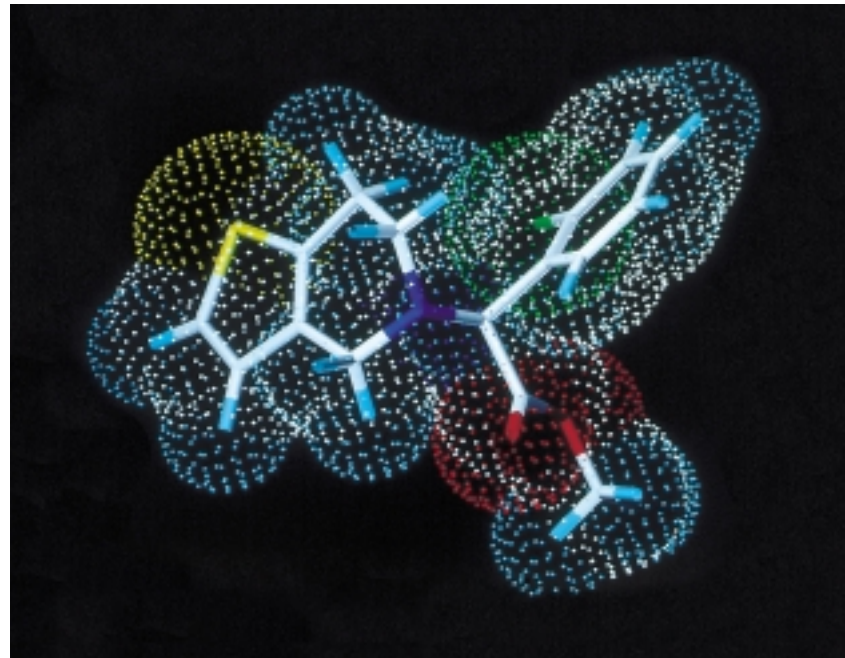
SANOFI-SYNTHÉLABO consacre 17 % de son chiffre d'affaires à la recherche et au développement de produits innovants dans ses 4 domaines de spécialisation.

La recherche du groupe est dotée de technologies de pointe, notamment la génomique, la chimie combinatoire et le criblage à haute capacité. Le groupe dispose d'un portefeuille de 48 molécules en développement.

En 1999, SANOFI-SYNTHÉLABO a réalisé un chiffre d'affaires consolidé pro forma de 5 350 millions d'euros, en

augmentation de 8 % à données comparables. Les 15 premiers produits, qui représentent 49 % du chiffre d'affaires consolidé pro forma, ont progressé de 20 % à données comparables. Le résultat net consolidé pro forma part du groupe avant plus et moins-values s'est élevé à 625 millions d'euros, en croissance de 26 %. Après prise en compte des plus et moins-values, le résultat net consolidé pro forma s'établit à 625 millions d'euros.

Les ventes développées des produits de SANOFI-SYNTHÉLABO dans le monde, qui comprennent les ventes consolidées du groupe ainsi que celles réalisées par **BRISTOL-MYERS SQUIBB** sur PLAVIX®/ISCOVER® et APROVEL®/AVAPRO® et par **SEARLE** sur STILNOX®/AMBIEN®, ont totalisé 6 197 millions d'euros en 1999, soit une croissance de 17 %.



Représentation de la molécule de clopidogrel.

Le clopidogrel, commercialisé sous le nom de PLAVIX® depuis 1998, est déjà n° 1 sur le marché des anti-agrégants plaquettaire aux États-Unis et n° 2 en Europe.

Gouvernement de l'entreprise

En fin d'année, le Conseil d'Administration a procédé, comme il en a pris l'habitude, à l'examen de son organisation et de son mode de fonctionnement.

Le fonctionnement du Conseil d'Administration

Les administrateurs ont apprécié la qualité des travaux des cinq réunions qui se sont tenues en 1999. Chacun a pu exprimer son point de vue et participer aux décisions en connaissance de cause, toujours de manière équilibrée et collégiale.

Les membres du Conseil jugent bonne l'information qui leur est régulièrement communiquée, tant sur la forme que sur le fond. Ce fut notamment le cas à l'occasion de la première réunion de l'année sur les comptes provisoires, en présence des Commissaires aux Comptes et au cours de laquelle le Président, sur son initiative, a présenté une synthèse des grandes orientations stratégiques du groupe. Elles ont été largement approuvées.

Les Comités du Conseil d'Administration

Monsieur OWEN-JONES a souligné le grand intérêt des travaux des Comités d'études.

Le Comité d'Audit s'est réuni trois fois en 1999. Conformément à sa mission, il contrôle les moyens d'identi-

fication et de gestion des risques dont la Direction Générale dispose pour assurer au mieux la protection du patrimoine social. Le Comité a ainsi entendu les auditeurs internes et les Commissaires aux Comptes et leur a demandé de lui présenter, début 2000 et avant la clôture définitive de l'exercice passé, un rapport d'activité.

Le Comité "Management & Rémunérations" s'est réuni à trois reprises en 1999. Il a fait au Conseil des propositions sur la rémunération des dirigeants et sur deux nouveaux plans d'attributions d'options d'achat d'actions. Ces propositions ont été arrêtées sur la base d'informations précises transmises par la Direction Générale et qui ont fait l'objet de discussions approfondies. Pour les bénéficiaires de stock-options, le Conseil, selon l'avis exprimé par son Président et partagé par le Comité, a confirmé son intention d'en augmenter le nombre, l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant voté l'autorisation d'attribuer jusqu'à 4 % du capital de L'ORÉAL.

Le Conseil d'Administration a souhaité, par ailleurs, élargir la mission du Comité "Management & Rémunérations" en lui demandant d'examiner la structure du Conseil et de

lui faire éventuellement des propositions d'évolution.

Les obligations des administrateurs de L'ORÉAL

Les administrateurs examinent périodiquement l'organisation et le mode de fonctionnement du Conseil et ils s'appliquent à toujours prendre leurs décisions dans l'intérêt de l'Entreprise et de l'ensemble des actionnaires. Plus largement, les administrateurs confirment qu'ils adhèrent tous à la Charte de l'Administrateur telle qu'elle est recommandée en France en matière de Gouvernement d'Entreprise (rapport du groupe de travail sur les conseils d'administration des sociétés cotées, présidé par Monsieur Viénot en 1995). Dans ce cadre, chacun des administrateurs possède un minimum de cent actions de la société.

Présentation des Administrateurs

Lindsay OWEN-JONES

De nationalité britannique. Entré dans le groupe L'ORÉAL en 1969. Au cours d'une carrière internationale, Directeur-Général de L'ORÉAL en Italie de 1978 à 1981 et Président de COSMAIR Inc. aux États-Unis de 1981 à 1984. Nommé Vice-Président-directeur général en 1984, **Président-directeur général** en 1988. Administrateur de L'ORÉAL depuis 1984, son mandat ayant été renouvelé en 1998. Administrateur de GESPAREL. Administrateur d'AIR LIQUIDE, de la BNP (BANQUE NATIONALE DE PARIS), de LAFARGE et de SANOFI-SYNTHÉLABO.

Jean-Pierre MEYERS (4)

Administrateur de L'ORÉAL depuis 1987, son mandat ayant été renouvelé en 1997. **Vice-Président du Conseil d'Administration.** Administrateur de GESPAREL. Administrateur de NESTLÉ S.A. (Suisse).

Liliane BETTENCOURT (1)

Fille d'Eugène SCHUELLER, le fondateur de L'ORÉAL. Administrateur de L'ORÉAL depuis 1995, son mandat ayant été renouvelé en 1999. Vice-Présidente du Conseil d'Administration de GESPAREL dont elle détient le contrôle majoritaire.

Françoise BETTENCOURT MEYERS

Fille de Mme BETTENCOURT. Administrateur de L'ORÉAL depuis 1997. Administrateur de GESPAREL.

Peter BRABECK-LETMATHE

De nationalité autrichienne. Dans le groupe NESTLÉ depuis 1988, nommé Directeur Général en 1992, puis Administrateur-délégué de NESTLÉ S.A. (Suisse) en 1997. Administrateur de L'ORÉAL depuis 1997. Administrateur de GESPAREL. Administrateur du CRÉDIT SUISSE GROUP.

Francisco CASTAÑER BASCO (4)

De nationalité espagnole. Dans le groupe NESTLÉ depuis 1984, nommé Directeur Général en 1997. Administrateur de L'ORÉAL depuis 1998. Administrateur de GESPAREL.

Pascal CASTRES SAINT MARTIN

Chez L'ORÉAL de 1979 à 1999, nommé Vice-Président en 1991, en charge de la Direction Générale de l'Administration et des Finances, puis Directeur général adjoint du groupe en 1997. Administrateur de L'ORÉAL depuis 1994, son mandat ayant été renouvelé en 1998. Administrateur de FIMALAC et de SANOFI-SYNTHÉLABO.

François DALLE

Chez L'ORÉAL de 1942 à 1984. Directeur Général en 1948. Président-directeur général de 1957 à 1984. Administrateur de NESTLÉ S.A. (Suisse) de 1974 à 1989, et Vice-Président de 1986 à 1989. Administrateur de L'ORÉAL depuis 1950, son mandat ayant été renouvelé en 1997. Vice-Président du Conseil d'Administration de GESPAREL. Président Fondateur de *l'Institut de l'Entreprise*. Président Fondateur de *l'Association Entreprise et Progrès*. Président de la Revue *Humanisme et Entreprise*.

Marc LADREIT DE LACHARRIÈRE

Chez L'ORÉAL de 1976 à 1991, ancien Vice-Président, en charge de la Direction Générale de l'Administration et des Finances, Directeur général adjoint du groupe de 1984 à 1991. Président de FIMALAC. Chairman de FITCH-IBCA. Administrateur de L'ORÉAL depuis 1984, son mandat ayant été renouvelé en 1998. Administrateur de CANAL+, de CASINO, d'EURIS, du Groupe ANDRÉ et du Groupe FLO.

Guy LANDON

Chez L'ORÉAL de 1953 à 1994. Ancien Vice-Président en charge de la Direction Générale des Relations Humaines. Directeur général adjoint du Groupe de 1991 à 1994. Administrateur de L'ORÉAL depuis 1989, son mandat ayant été renouvelé en 1997. Président d'honneur et administrateur du CEDEP (*Centre Européen d'Education Permanente*).

Olivier LECERF (3)

Entré en 1956 chez LAFARGE. Président-directeur général de 1974 à 1989. Président d'honneur depuis. Administrateur de L'ORÉAL depuis 1990, son mandat ayant été renouvelé en 1998.

Helmut MAUCHER (2)

De nationalité allemande. Chez NESTLÉ depuis 1951, Président du Conseil d'Administration de NESTLÉ S.A. (Suisse) depuis 1990. Administrateur de L'ORÉAL depuis 1982, son mandat ayant été renouvelé en 1996. Vice-Président du Conseil d'Administration de GESPAREL. Administrateur de BAYER AG et de DEUTSCHE BAHN AG.

Edouard DE ROYÈRE (2)

Entré dans le Groupe AIR LIQUIDE en 1966. Vice-Président-directeur général adjoint en 1979. Président-directeur général de 1985 à 1995, Président d'honneur depuis. Administrateur de L'ORÉAL depuis 1995, son mandat ayant été renouvelé en 1999. Administrateur d'AIR LIQUIDE, de DANONE, de KBL, de SODEXHO, de SOLVAY et de FACOM. Membre du Conseil de Surveillance de MICHELIN. Président de l'ANSA (*Association Nationale des Sociétés par Actions*).

Jacques P. VIZIOZ

Entré à la BNCI (BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE) en 1948, parmi les fondateurs de la BANEXI en 1969. Ancien Directeur général adjoint de la BNP (BANQUE NATIONALE DE PARIS). Administrateur de L'ORÉAL depuis 1967, son mandat a pris fin le 1^{er} juin 1999. Activités de conseil de sociétés.

(1) Présidente du Comité "Management et Rémunérations"

(2) Membre du Comité "Management et Rémunérations"

(3) Président du Comité d'Audit créé le 24 février 1999

(4) Membre du Comité d'Audit créé le 24 février 1999

- la durée statutaire actuelle du mandat de l'administrateur est de 4 ans.

- les fonctions d'administrateur dans les filiales du groupe ne sont pas mentionnées.

- le nombre d'actions détenues par chaque administrateur est au minimum de 100.

L'information de l'actionnaire

Fiche signalétique de l'action L'ORÉAL

Année fiscale du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Code Sicovam ou code valeur : 12032.

Quotité

1 action.

Négociation

Au Règlement mensuel à Paris. Des "American Depositary Receipts" non parrainés circulent librement aux États-Unis à l'initiative de quelques banques américaines (1 ADR = 1/5^e d'action).

Valeur nominale

2 €

Données boursières

Cours au 30.12.1999 : 796,5 €

Plus haut cours : 796,5 €
le 30.12.1999.

Plus bas cours : 547 €
le 01.03.1999.

Capitalisation boursière

53,85 milliards d'euros fin 1999 (4^e de la Bourse de Paris).

Poids dans 3 indices :

Le poids de l'action L'ORÉAL, à fin 1999, est de :

- 5 % dans le CAC 40 ;
- 2 % dans le DJ Euro Stoxx 50 ;
- 1,4 % dans le DJ Stoxx 50.

Assemblée Générale

- L'Assemblée Générale se réunit chaque année, au printemps. Seuls les actionnaires ayant justifié préalablement de leur qualité y ont accès. Nul ne peut s'y faire accompagner. L'Assemblée traite des sujets inscrits à l'ordre du jour fixé par le Conseil d'Administration.

Qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire, elle est annoncée par des avis dans la presse légale et financière.

- Les actionnaires nominatifs sont convoqués directement par la société par courrier. Les actionnaires au porteur le sont à la diligence de leur intermédiaire financier.
- L'actionnaire souhaitant assister à l'Assemblée doit être muni d'une carte d'admission et d'une pièce d'identité.
- Pour recevoir leur carte, les actionnaires nominatifs administrés doivent s'inscrire au moins cinq jours avant la date de sa tenue dans les listes de la BNP, gestionnaire du Service des Titres de L'ORÉAL.
- Les actionnaires au porteur, quant à eux, doivent, cinq jours au plus tard avant la date de sa tenue, demander à leur intermédiaire financier une attestation constatant l'indisponibilité de ceux-ci jusqu'à la date de l'Assemblée.
- Un actionnaire n'assistant pas à l'Assemblée peut soit se faire représenter par un autre actionnaire, soit voter par correspondance, soit adresser pouvoir au Président.
- A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions prévues à l'article 356.1 de la loi du 24 juillet 1966 et à l'article 7 des statuts, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée peuvent être privées de droit de vote.

Information financière

Pour plus d'informations, veuillez consulter les banques, les sociétés de Bourse ou les établissements financiers, ainsi que vos journaux habituels.

Dans le but d'offrir une information actualisée et permanente, L'ORÉAL, en conformité avec les autorités boursières met à votre disposition :

- sa Lettre aux Actionnaires, trois fois par an ;
- la base de données Minitel : 3615 COB (2,23 F/mn) ;
- son site Internet : www.loreal-finance.com ;

et, selon la réglementation française en vigueur, les publications au "Bulletin des Annonces Légales Obligatoires" ("BALO").

Conformément aux recommandations des autorités de marché, les actionnaires ont pour interlo-

cuteur le Directeur de l'Information Financière Internationale, M. François ARCHAMBAULT; les investisseurs institutionnels et les analystes ont pour interlocutrice le Directeur des Relations Investisseurs, Mme Caroline MILLOT, et les journalistes, le Directeur du Service de Presse, M. Lorrain KRESSMANN.

Numéro Azur : 0 810 66 66 66
Pour tous renseignements, vous pouvez contacter directement le Service Actionnaires de L'ORÉAL à ce numéro.

Les actionnaires nominatifs purs peuvent également utiliser ce numéro pour passer directement leurs ordres de Bourse concernant l'action L'ORÉAL.

Pour vos questions, vous pouvez également utiliser la messagerie électronique : info@loreal-finance.com.

The screenshot shows the L'ORÉAL FINANCE website interface. At the top, it says "L'ORÉAL FINANCE" and "L'information des actionnaires et investisseurs". Below this, there's a section for "Actualités financières" with a list of news items. To the right, there's a "Rapport annuel 1999" link. Below the news, there's a "Bourse de Paris en direct" section with a table of market data.

03/05/2000	
Bernier cours	647,5
CAC 40	6514,11
Ouvrière	675
- Next	675,5
- Bas	664
Volume	115759

Réalisation de la Direction Générale de l'Administration et des Finances et de la Direction Générale de la Communication et des Relations Extérieures du groupe L'ORÉAL avec le concours de CARRÉ NOIR, Agence de Design, square Monceau, 82, rue des Batignolles, 75017 Paris, et de EURO RSCG OMNIUM ET ASSOCIÉS, 84, rue de Villiers, 92683 Levallois-Perret Cedex.

Photographes : Torkyl GUDNASSON (couverture), Philippe PSAILA - Alain BUU (portraits de M. OWEN-JONES), Terry O'NEIL (portraits des Vice-Présidents), photothèque L'ORÉAL, X.

Ce document a été imprimé sur des papiers blanchis sans chlore.

<http://www.loreal.com>

<http://www.loreal-finance.com>

L'ORÉAL

Société anonyme au capital de 135 212 432 euros
R.C. Paris B 632 012 100

Siège administratif : 41, rue Martre, 92117 Clichy

Siège social : 14, rue Royale, 75008 Paris



L'ORÉAL

Comptes consolidés 1999

L'ORÉAL

Société anonyme au capital de 135 212 432 euros
R.C. Paris B 632 012 100
Siège administratif : 41, rue Martre, 92117 Clichy
Siège social : 14, rue Royale, 75008 Paris

Comptes consolidés

Exercice 1999

Sommaire de ce cahier

- 1 Comptes consolidés
- 28 Rapport des
Commissaires aux Comptes

Le rapport annuel 1999 de L'ORÉAL comprend **trois cahiers distincts** : une plaquette générale, les comptes consolidés et le rapport de gestion accompagné des comptes sociaux et d'informations complémentaires.

Comptes consolidés

1 – États financiers consolidés pro forma

Les comptes consolidés du groupe L'ORÉAL font référence à l'appellation pro forma pour les années 1997 et 1998, conformément aux recommandations de la COB, afin d'assurer la comparabilité dans le temps des états financiers.

En effet, le projet de fusion de SYNTHÉLABO avec SANOFI approuvé le 2 décembre 1998 par les Conseils d'Administration des Sociétés-mères L'ORÉAL et ELF, a été confirmé le 18 mai 1999 par les Assemblées générales des actionnaires de SANOFI, de SYNTHÉLABO et du nouvel ensemble SANOFI-SYNTHÉLABO.

En conséquence, pour 1999, L'ORÉAL a consolidé par mise en équivalence, sa filiale SYNTHÉLABO à 56,64 % pour le premier semestre et sa participation de 19,57 % dans le nouvel ensemble SANOFI-SYNTHÉLABO pour le second semestre.

Pour la comparabilité historique, les comptes consolidés pro forma de 1997 et de 1998 intègrent

SYNTHÉLABO par mise en équivalence à 56,64 %, alors que cette filiale a été consolidée par intégration globale jusqu'à fin 1998.

2 – Chiffre d'affaires consolidé

Il s'est élevé, en 1999, à 70 520 millions de francs. Sa croissance a été de 12,1 % par rapport à 1998 proforma. Hors effets monétaires, positifs de 0,4 %, cette croissance s'élève à 11,7 %

Sur le plan structurel, L'ORÉAL a bénéficié d'un effet positif de 0,4 % du fait de la consolidation de filiales cosmétiques et dermatologiques sur le continent américain.

En données comparables, c'est à dire à structures et taux de change identiques, la croissance du chiffre d'affaires du groupe s'est élevée à 11,3 % à fin 1999 contre 10,6 % pour l'année 1998 pro forma.

La progression du chiffre d'affaires du groupe, à travers ses principales branches, est la suivante :

Répartition par branche d'activité

	1999		Croissance		1998 Pro forma		1998 Publié	
	en millions de francs	en %	données pro forma en %	hors effet monétaire en %	en millions de francs	en %	en millions de francs	en %
Cosmétique	68 751	97,5	11,9	11,5	61 454	97,7	61 541	81,6
Dermatologie ⁽¹⁾	1 303	1,8	31,6	30,9	991	1,6	991	1,3
Pharmacie	-				-		12 529	16,6
Autres	466	0,7	4,2	-0,2	447	0,7	360	0,5
Groupe <i>en millions d'euros</i>	70 520 10 751	100,0	12,1	11,7	62 892 9 588	100,0	75 421 11 498	100,0

(1) Part revenant au groupe, soit 50 %.

Bilans consolidés comparés

(au 31 décembre 1999)

(en millions de francs) (*en millions d'euros - 1 euro = 6,55957 francs*)

Actif (valeurs nettes)	31.12.1999	31.12.1998		31.12.1997	
		Pro forma	Publié	Pro forma	Publié
Actif immobilisé	38 757 <i>5 908</i>	34 696 <i>5 288</i>	36 669 <i>5 590</i>	32 840 <i>5 006</i>	35 066 <i>5 346</i>
Immobilisations incorporelles (note 1)	21 607 <i>3 294</i>	19 670 <i>2 998</i>	25 118 <i>3 829</i>	18 894 <i>2 880</i>	24 251 <i>3 697</i>
Écarts d'acquisition (note 2)	720 <i>110</i>	505 <i>76</i>	582 <i>89</i>	462 <i>70</i>	551 <i>84</i>
Immobilisations corporelles (note 3)	9 180 <i>1 400</i>	7 829 <i>1 194</i>	9 682 <i>1 476</i>	7 340 <i>1 119</i>	9 010 <i>1 374</i>
Immobilisations financières	7 250 <i>1 104</i>	6 692 <i>1 020</i>	1 287 <i>196</i>	6 144 <i>937</i>	1 254 <i>191</i>
Titres de participation et immobilisés	35	40	200	65	248
Prêts et créances	415	390	441	389	440
Dépôts et cautionnements	433	348	372	324	344
Titres mis en équivalence (note 4)	6 367	5 914	274	5 366	222
Actif circulant	28 832 <i>4 395</i>	24 643 <i>3 757</i>	30 559 <i>4 659</i>	22 519 <i>3 433</i>	27 907 <i>4 254</i>
Stocks (note 5)	6 427	6 227	7 501	5 531	6 682
Avances et acomptes versés	426	389	446	349	400
Créances clients et comptes rattachés (note 6)	12 302	10 712	13 283	10 159	12 453
Autres créances	2 595	2 316	3 408	1 922	2 963
Valeurs mobilières de placement	4 015	2 556	2 991	2 276	2 668
Disponibilités (note 7)	3 067	2 443	2 930	2 282	2 741
Comptes de régularisation Actif (note 8)	2 136 <i>326</i>	1 637 <i>250</i>	1 824 <i>278</i>	1 505 <i>230</i>	1 687 <i>257</i>
Écarts de conversion Actif	109 <i>17</i>	69 <i>11</i>	79 <i>12</i>	147 <i>22</i>	153 <i>23</i>
TOTAL DE L'ACTIF	69 834 <i>10 646</i>	61 045 <i>9 306</i>	69 131 <i>10 539</i>	57 011 <i>8 691</i>	64 813 <i>9 880</i>

(en millions de francs) (*en millions d'euros - 1 euro = 6,55957 francs*)

Passif	31.12.1999	31.12.1998		31.12.1997	
		Pro forma	Publié	Pro forma	Publié
Capitaux propres (Part du groupe) (note 9)	36 902 <i>5 626</i>	32 416 <i>4 942</i>	32 416 <i>4 942</i>	30 099 <i>4 589</i>	30 099 <i>4 589</i>
Capital	887	676	676	676	676
Primes d'émission, apport, fusion	6 254	6 254	6 254	6 254	6 254
Réserves	24 597	21 026	21 026	19 183	19 183
Résultat net comptable (Part du groupe)	5 164	4 460	4 460	3 986	3 986
Intérêts minoritaires (note 10)	69 <i>10</i>	59 <i>9</i>	3 189 <i>486</i>	72 <i>11</i>	2 795 <i>426</i>
Provisions pour risques et charges (note 11)	3 771 <i>575</i>	3 344 <i>510</i>	3 783 <i>577</i>	3 321 <i>506</i>	3 899 <i>594</i>
Dettes financières (note 12)	11 767 <i>1 794</i>	10 485 <i>1 598</i>	11 466 <i>1 748</i>	10 221 <i>1 558</i>	11 591 <i>1 767</i>
Emprunts obligataires	39	35	35	36	36
Emprunts et dettes à MLT	3 408	3 387	3 802	2 506	2 955
Emprunts et dettes à CT	8 320	7 063	7 629	7 679	8 600
Dettes d'exploitation et diverses	16 993 <i>2 590</i>	14 672 <i>2 237</i>	18 201 <i>2 775</i>	13 232 <i>2 017</i>	16 354 <i>2 493</i>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 243	8 593	10 013	7 929	9 242
Autres dettes	6 750	6 079	8 188	5 303	7 112
Comptes de régularisation Passif	221 <i>34</i>	47 <i>7</i>	54 <i>8</i>	43 <i>7</i>	53 <i>8</i>
Écarts de conversion Passif	111 <i>17</i>	22 <i>3</i>	22 <i>3</i>	23 <i>3</i>	22 <i>3</i>
TOTAL DU PASSIF	69 834 <i>10 646</i>	61 045 <i>9 306</i>	69 131 <i>10 539</i>	57 011 <i>8 691</i>	64 813 <i>9 880</i>

Comptes de résultat consolidés comparés

(en millions de francs) (en millions d'euros - 1 euro = 6,55957 francs)

	31.12.1999	31.12.1998		31.12.1997	
		Pro forma	Publié	Pro forma	Publié
Chiffre d'affaires (note 13)	70 520 <i>10 751</i>	62 892 <i>9 588</i>	75 421 <i>11 498</i>	57 392 <i>8 749</i>	69 121 <i>10 537</i>
Production stockée	- 20	913	997	550	542
Production immobilisée	32	24	40	31	41
Valeur des biens produits	70 532	63 829	76 458	57 973	69 704
Achats	- 13 341	- 13 504	- 16 132	- 12 426	- 14 882
Variation stocks, matières premières et approvisionnements	- 13	209	257	- 68	- 15
Charges externes	- 32 845	- 28 619	- 32 208	- 25 076	- 28 441
Consommation intermédiaire	- 46 199	- 41 914	- 48 083	- 37 570	- 43 338
Valeur ajoutée	24 333 <i>3 709</i>	21 915 <i>3 341</i>	28 375 <i>4 326</i>	20 403 <i>3 110</i>	26 366 <i>4 019</i>
Impôts et taxes	- 862	- 1 041	- 1 392	- 982	- 1 310
Charges de personnel	- 12 152	- 11 330	- 14 396	- 10 532	- 13 461
Dotations et reprises de provisions d'exploitation (note 14)	- 262	- 349	- 406	- 235	- 260
Dotations aux amortissements	- 1 896	- 1 764	- 2 128	- 1 638	- 2 001
Autres charges et produits de gestion courante	- 592	- 175	115	- 264	- 47
Charges et produits de gestion courante Part Searle dans Lorex Pharmaceuticals	- 15 764 -	- 14 659 -	- 18 207 - 677	- 13 651 -	- 17 079 - 591
Résultat d'exploitation	8 569	7 256	9 491	6 752	8 696
Pertes & Gains de change	- 236	85	69	- 220	- 280
Résultat d'exploitation corrigé ⁽¹⁾	8 333 <i>1 270</i>	7 341 <i>1 119</i>	9 560 <i>1 457</i>	6 532 <i>996</i>	8 416 <i>1 283</i>
Charges et produits financiers (note 15)	- 633	- 672	- 783	- 518	- 617
Dotations et reprises provisions financières	- 54	6	10	6	4
Charges et produits exceptionnels (note 16)	- 68	- 63	- 107	18	27
Dotations et reprises provisions exceptionnelles	- 2	1	9	- 109	- 154
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	91	-	86
Résultat avant impôt, participation, plus et moins valeurs brutes	7 576 <i>1 155</i>	6 613 <i>1 008</i>	8 780 <i>1 338</i>	5 929 <i>904</i>	7 762 <i>1 183</i>
Participation des salariés	- 195	- 192	- 284	- 175	- 252
Impôts sur les bénéfices (note 17)	- 2 811	- 2 460	- 3 200	- 2 175	- 2 771
Résultat net opérationnel des sociétés intégrées	4 570 <i>697</i>	3 961 <i>604</i>	- <i>-</i>	3 579 <i>546</i>	- <i>-</i>
Résultat net opérationnel des sociétés mises en équivalence (note 18)	895	777	-	665	-
Résultat net opérationnel	5 465 <i>833</i>	4 738 <i>722</i>	5 296 <i>807</i>	4 244 <i>647</i>	4 739 <i>722</i>
± valeurs nettes sur cession d'actif immobilisé	- 15	- 82	- 83	- 55	- 51
Coûts de restructuration nets (note 19)	- 205	- 136	- 136	- 150	- 149
Amortissement des écarts d'acquisition (note 20)	- 43	- 38	- 43	- 42	- 47
Résultat net comptable	5 202 <i>793</i>	4 482 <i>683</i>	5 034 <i>767</i>	3 997 <i>609</i>	4 492 <i>685</i>
Part des minoritaires	-38	-22	-574	11	-506
Résultat net comptable Part du groupe	5 164 <i>787</i>	4 460 <i>680</i>	4 460 <i>680</i>	3 986 <i>608</i>	3 986 <i>608</i>
Résultat net opérationnel Part du groupe	5 428 <i>827</i>	4 714 <i>719</i>	4 714 <i>719</i>	4 206 <i>641</i>	4 206 <i>641</i>
Nombre de titres	67 606 216	67 606 216	67 606 216	67 606 216	67 606 216
Bénéfice net opérationnel par action (en francs) (en euros)	80,28 <i>12,24</i>	69,73 <i>10,63</i>	69,73 <i>10,63</i>	62,21 <i>9,48</i>	62,21 <i>9,48</i>

Tableau des flux de trésorerie consolidés comparés

(en millions de francs) (*en millions d'euros - 1 euro = 6,55957 francs*)

	31.12.1999	31.12.1998		31.12.1997	
		Pro forma	Publié	Pro forma	Publié
DÉCAISSEMENTS OU ENCAISSEMENTS DUS AUX OPÉRATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat net comptable des sociétés intégrées	4 302	3 713	4 978	3 332	4 448
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie :					
• amortissements et provisions	2 166	1 831	2 246	1 830	2 285
• plus et moins-values nettes de cessions d'actifs des sociétés intégrées	19	81	83	62	50
• dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	221	190	23	165	19
• autres opérations sans incidence sur la trésorerie	49	10	- 5	- 41	- 36
Capacité d'autofinancement	6 757 1 030	5 825 888	7 325 1 117	5 348 815	6 766 1 032
Variation des stocks	33	- 1 122	- 1 254	- 482	- 527
Variation des créances	- 1 555	- 1 815	- 2 236	- 680	- 1 276
Variation des dettes	1 462	1 810	2 211	1 379	1 640
Dotations (reprises) nettes de provisions sur actif circulant	132	231	221	39	64
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)	6 829 1 041	4 929 751	6 267 956	5 604 854	6 667 1 016
DÉCAISSEMENTS OU ENCAISSEMENTS DUS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT					
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 2 878	- 2 568	- 3 219	- 2 333	- 3 116
Acquisitions d'immobilisations financières	- 678	- 135	- 173	- 312	- 478
Variation des autres actifs financiers	- 1 305	- 604	- 656	- 239	- 282
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	67	84	110	78	140
Cessions d'immobilisations financières	44	13	14	20	128
Acquisitions et cessions (nettes de la trésorerie acquise) des titres consolidés	- 1 067	- 978	- 1 031	- 2 196	- 2 776
Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (B)	- 5 817 - 887	- 4 188 - 638	- 4 955 - 755	- 4 982 - 759	- 6 384 - 973
DÉCAISSEMENTS OU ENCAISSEMENTS DUS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)					
Dividendes versés	- 1 474	- 1 282	- 1 465	- 1 073	- 1 198
Variation des dettes financières à moyen et long terme	- 19	923	892	693	1 021
Variation des dettes financières à court terme	497	- 518	- 824	- 378	- 464
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement (C)	- 996 - 152	- 877 - 133	- 1 397 - 213	- 758 - 116	- 641 - 98
Incidence des variations de taux de change (D)	111 17	- 109 -17	- 111 -17	53 8	66 10
Variation de trésorerie (A+B+C+D)	127 19	- 245 - 37	- 196 - 29	- 83 - 13	- 292 - 45
Trésorerie à l'ouverture (E)	3 841 586	3 322 506	4 037 615	3 405 519	4 329 660
Trésorerie à la clôture (A+B+C+D+E)	3 968 605	3 077 469	3 841 586	3 322 506	4 037 615

Annexe

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Principes comptables

Les comptes des sociétés du groupe sont établis conformément aux règles définies par le Plan Comptable Général et précisées par les normes comptables du groupe.

Les comptes consolidés sont établis selon l'ancienne méthodologie conformément à la loi du 3 janvier 1985 et à son décret d'application du 17 février 1986 et à l'arrêté du 9 décembre 1986.

Si certaines règles ne peuvent pas être appliquées localement, et afin de conserver aux comptes consolidés leur caractère opérationnel, et si les montants concernés ne sont pas significatifs, ils ne sont pas retraités, leur retraitement entraînant un coût disproportionné par rapport à l'incidence sur les comptes.

Périmètre et méthodes de consolidation

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre clôturent leur exercice au 31 décembre.

Les sociétés du groupe L'ORÉAL, dans lesquelles la société mère L'ORÉAL S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale avec dégageant des intérêts minoritaires.

Les sociétés du groupe contrôlées conjointement avec d'autres actionnaires sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les autres sociétés du groupe d'importance significative sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Méthode de conversion

1) Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions en devises sont converties aux taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les différences de change résultant de l'écart entre cette conversion et les règlements ou les encaissements sont incluses dans le résultat, après prise en compte du dénouement des instruments de couverture.

Les créances et les dettes libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

L'impact éventuel des écarts de conversion sur le résultat par voie de provision est déterminé à partir

d'une position globale de change incluant les valeurs de marché des instruments de couverture.

2) Conversion des comptes des filiales étrangères

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des taux de change constatés à la clôture de l'exercice.

Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au taux moyen.

L'incidence de ces conversions est portée au poste "Écarts de conversion" dans les capitaux propres.

Les états financiers de certaines filiales peuvent tenir compte de réévaluations liées à l'inflation et calculées conformément à la réglementation locale. Dans ce cas, elles sont maintenues dans la consolidation.

Écarts de première consolidation

Ils représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation et la quote-part des capitaux propres de l'entreprise acquise revenant au groupe à la date d'acquisition.

1) Les écarts d'évaluation

- S'agissant des écarts d'évaluation représentatifs d'immobilisations incorporelles indissociables, marques, clientèle et parts de marchés, ils sont affectés au poste "Fonds commercial" à hauteur de la part du groupe. Ils ne sont pas amortis et font l'objet d'une appréciation annuelle de leur valeur suivant la méthode définie ci-dessous :

Le groupe utilise plusieurs critères pour suivre annuellement l'évolution de la valeur des écarts d'évaluation affectés au poste "Fonds commercial" pour tenir compte des spécificités propres aux secteurs sur lesquels il opère. Les critères principaux utilisés sont l'évolution du chiffre d'affaires et la rentabilité. Le groupe analyse, au moins annuellement, l'évolution des chiffres d'affaires réels et provisionnels en monnaies locales par rapport aux autres sociétés du groupe ou de la profession, ainsi que par rapport aux circuits de distribution et aux différents marchés de produits. Sur ces bases, le groupe procède si nécessaire, à la dépréciation par voie de provisions des écarts d'évaluation concernés. L'analyse approfondie de la rentabilité permet également de procéder à un ajustement éventuel.

Cette méthode globale reste constante dans le temps.

2) Les écarts d'acquisition

Ils représentent le solde résiduel de l'écart de première consolidation. Ils sont amortis linéairement sur une durée n'excédant pas 20 ans.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Elles sont inscrites à leur prix d'acquisition figurant au bilan des différentes sociétés consolidées.

Les durées d'amortissement des immobilisations sont les suivantes :

Frais d'établissement	1/5 ans
Fonds commercial et marques	non amorti
Autres immobilisations incorporelles	selon nature
Constructions	20/50 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5/10 ans
Autres immobilisations corporelles	3/10 ans

Les amortissements linéaires et dégressifs comptabilisés sont considérés comme correspondant aux amortissements économiques.

Pour les équipements industriels - fabrication, conditionnement, manutention - acquis à compter du 1^{er} janvier 1996, les amortissements ont été calculés selon la méthode linéaire sur 10 ans, ce plan d'amortissement correspond à la durée de vie moyenne de ce type de matériel au sein des différentes usines.

L'évaluation des marques repose sur les mêmes critères que ceux utilisés pour l'évaluation du fonds commercial et se traduit le cas échéant par la constatation de provisions pour dépréciation.

Titres de participation

Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (y compris les frais) et éventuellement provisionnés en fonction de la valeur d'utilité déterminée selon les mêmes critères que ceux retenus pour le suivi des écarts d'évaluation, sauf situation particulière.

Pour les titres cotés, une provision est constituée s'il est constaté une baisse durable des cours de bourse.

Autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une provision si la valeur de marché à la clôture est inférieure au coût d'acquisition.

Actions propres

Les actions propres détenues sont spécifiquement affectées à l'attribution d'options d'achat d'actions; à ce titre elles sont inscrites dans les valeurs mobilières de placement.

La différence entre le prix d'acquisition de ces actions par le groupe et le prix d'exercice de l'option par les bénéficiaires fait l'objet d'une provision pour dépréciation sur la même période que celle de l'acquisition des titres.

Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non-recouvrement.

Valeurs d'exploitation

Les stocks sont évalués selon les méthodes du coût moyen pondéré ou du "premier entré, premier sorti".

En raison de la rotation rapide des stocks, il n'y a généralement pas de différence significative entre les valeurs d'inventaire et les derniers prix du marché connus à la date d'établissement des comptes.

Les stocks obsolètes ou à rotation lente font l'objet de provisions pour dépréciation, en fonction des chiffres d'affaires constatés et prévisionnels.

Capitaux propres (part du groupe)

Ce poste comprend :

- le capital, les primes et les réserves de la société mère ;
- les autres réserves du groupe, représentant la mise en réserve des résultats des sociétés depuis leur acquisition ;
- les dividendes afférents aux actions propres ;
- les écarts de conversion ;
- les réévaluations d'actif à l'étranger ;
- le résultat net consolidé de l'exercice revenant au groupe.

Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques

Elles sont constituées pour faire face aux conséquences financières éventuelles de ruptures de contrats, litiges, procès, retours de produits et risques afférents à certaines filiales. Elles sont réestimées chaque année en fonction de l'évolution de ces risques.

Provisions pour charges

Elles sont destinées à couvrir les charges résultant notamment des pensions et indemnités de retraite à venir, d'autres engagements à caractère social et fiscal, ainsi qu'un certain nombre de charges d'exploitation ou exceptionnelles.

Engagements en matière de régimes de retraite, d'aménagements de fin de carrière et autres avantages consentis aux salariés

Le groupe participe, selon les lois et usages de chaque pays, à des régimes de retraite, d'aménagement de fin de carrière ainsi qu'à des régimes accordant d'autres avantages aux salariés.

La méthode d'évaluation actuarielle retenue pour l'évaluation de ces engagements est la méthode rétrospective avec salaires de fin de carrière.

En France, les obligations conventionnelles, prévoient des indemnités de départ à la retraite. Par ailleurs, il a été mis en place, sous certaines conditions d'âge et d'ancienneté, un régime catégoriel de retraite à prestations définies, un régime d'aménagement de fin de carrière ainsi qu'une couverture médicale partiellement prise en charge et bénéficiant aux retraités.

Principales hypothèses actuarielles appliquées :

- taux d'inflation 1,5 %,
- taux d'actualisation 5 % (y compris taux d'inflation).

Il est procédé à une couverture financière externe par la souscription de contrats d'assurance dont l'objectif est de constituer progressivement un fonds destiné à couvrir les engagements relatifs aux retraites et indemnités de départ à la retraite.

Les engagements nets des fonds capitalisés sont principalement inscrits dans les engagements hors bilan.

A l'étranger, lorsqu'il existe des plans de retraites ou d'autres engagements spécifiques, les engagements actuariels correspondants nets des fonds capitalisés sont pris en charge sur la base des droits acquis par les employés, soit sous forme de provisions figurant à la rubrique "Provisions pour charges", soit sous forme de dettes.

Chiffre d'affaires

Il est constitué par les ventes de produits, de marchandises et de matières premières et par les autres produits et prestations liés aux activités courantes du groupe.

Il est présenté net de remises et ristournes accordées.

Frais de recherche et de développement

Ils sont comptabilisés directement dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont supportés.

Impôt sur les bénéfices

Le montant de l'impôt effectivement dû à la clôture d'un exercice est corrigé de l'impôt différé calculé en appliquant la méthode du report variable sur :

- les décalages temporaires d'imposition liés aux mouvements sur les écritures purement fiscales ;
- les impositions non récupérables afférentes à certaines distributions prévues entre sociétés consolidées ;
- les aménagements et les éliminations imposés par les opérations de consolidation.

Les impositions différées résultant d'autres décalages temporaires déterminées selon la conception restrictive ne sont pas comptabilisées. Il en est de même des impôts différés sur déficits fiscaux reportables.

En France, les sociétés suivantes sont intégrées fiscalement dans le cadre de l'article 223A du Code Général des Impôts :

- CHIMEX
- COSPAR
- PARFUMS GUY LAROCHE
- SOPROCOS
- L.I.D.V.
- HÉLÉNA RUBINSTEIN
- RÉGÉFI
- SPARLYS
- CONSORTIUM GÉNÉRAL DE PUBLICITÉ
- LEHOUX & JACQUE
- L & J RÉ
- CAFÉ-BLEU
- SOFY
- LA ROCHE-POSAY laboratoire pharmaceutique
- BIOTHERM DISTRIBUTION
- COSMÉTIQUE ACTIVE FRANCE
- COSMÉTIQUE ACTIVE INTERNATIONAL
- L'ORÉAL PARFUMS ET BEAUTÉ FRANCE
- JEANNE LANVIN

Résultat net comptable

Il comprend le résultat net des sociétés consolidées après :

- Éliminations des opérations intra-groupe suivantes :
 - dividendes reçus,
 - plus ou moins-values,
 - provisions,
 - profits contenus dans les stocks.
- Elimination des écritures passées pour la seule application des législations fiscales, les subventions d'investissement ne subissant aucun retraitement puisque reclassées dans le compte de régularisation passif.

Information sur le degré d'exposition aux risques du marché

Des règles précises sont fixées aux différentes sociétés consolidées par L'ORÉAL en matière financière, aux termes desquelles elles ne prennent aucune position spéculative.

Les risques de change générés par l'activité commerciale et l'encaissement des redevances et dividendes font l'objet de prévisions détaillées et sont normalement couverts par des achats ou ventes à terme des devises correspondantes ou par des options.

Les sociétés du groupe devant par ailleurs emprunter et placer leur trésorerie dans leur propre devise, les risques de change générés par leurs activités financières sont pratiquement inexistantes.

S'agissant des opérations d'exploitation comptabilisées au bilan :

- l'écart entre les valeurs de marchés des instruments à terme ferme qui servent de couverture et leur évaluation au cours de clôture est comptabilisé en écart de conversion ;
- il en va de même des options par rapport à leur valeur d'enregistrement initiale. Ceci afin d'établir une position globale de change par société.

Lorsque l'une de ces positions globales de change met en évidence une perte potentielle, elle donne lieu à la constitution d'une provision pour perte de change.

S'agissant des opérations d'exploitation prévisionnelles :

Sur la base des informations fournies par les filiales, les opérations d'exploitation prévisionnelles font, d'ores et déjà, l'objet de couvertures dont le résultat n'aura d'incidence que sur l'exercice au cours duquel seront comptabilisées les opérations qu'elles permettent de couvrir.

En matière de risques de taux, la politique du groupe est de ne pas spéculer sur les taux d'intérêt. Le groupe se finance essentiellement par des emprunts à taux variable, ces derniers sont couverts sur une période de 12 mois par des instruments financiers (CAP ou SWAP), de façon à garantir un taux fixe budgétaire.

Le coût de ces couvertures affecte le résultat de l'exercice concerné au prorata temporis.

Notes et commentaires chiffrés sur les états financiers consolidés

Périmètre de consolidation

Les principales modifications sont les suivantes :

SOCIÉTÉS ENTRÉES

Intégration globale :

- **ANGLO OVERSEAS FINANCE INDIA** (Inde).
- **JEANNE LANVIN MUNICH** (Allemagne).
- **SWAN BEAUTIES** (Inde).

Mise en équivalence :

- **SANOFI-SYNTHÉLABO**.

À l'issue de la fusion SANOFI-SYNTHÉLABO approuvée par leurs Assemblées Générales du 18 mai 1999, L'ORÉAL détient 19,57 % du capital du nouvel ensemble SANOFI-SYNTHÉLABO et dispose de 26,12 % des

droits de vote. En conséquence, pour 1999, L'ORÉAL consolide par mise en équivalence sa filiale SYNTHÉLABO à 56,64 % pour le premier semestre et sa participation de 19,57 % dans le nouvel ensemble SANOFI-SYNTHÉLABO pour le second semestre.

SOCIÉTÉS SORTIES

Intégration globale :

- **SYNTHÉLABO** (voir ci-dessus).

VARIATION DU POURCENTAGE D'INTÉRÊT

- **INTERBEAUTY COSMETICS** (Israël) : acquisition de 13,37 % supplémentaires portant la participation du groupe à 92,97 %.
- **PARFUMS ET BEAUTÉ MALAYSIA** : acquisition des 49 % restants.

1 - Bilan et hors-bilan

Ventilation des immobilisations nettes par branche d'activité au 31 décembre 1999

(en millions de francs)	Immobilisations incorporelles	Écarts d'acquisition	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Cosmétique					
Valeur nette	20 260	692	8 854	515	30 321
Dermatologie					
Valeur nette	1 301	28	172	21	1 522
Autres					
Valeur nette	46	–	154	347	547
Titres mis en équivalence	–	–	–	6 367	6 367
Groupe (valeur nette)	21 607	720	9 180	7 250	38 757

Ventilation des immobilisations nettes de la branche Cosmétique par zones géographiques au 31.12.1999

(en millions de francs)	Immobilisations incorporelles	Écarts d'acquisition	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Europe de l'Ouest					
Valeur nette	14 745	317	4 538	143	19 743
Amérique du nord					
Valeur nette	5 309	375	2 705	218	8 607
Reste du monde					
Valeur nette	206	–	1 611	154	1 971
Cosmétique (valeur nette)	20 260	692	8 854	515	30 321

Immobilisations incorporelles nettes (note 1)

<i>(en millions de francs)</i>	31.12.1998 Publié	31.12.1998 Pro forma	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres mouvements ⁽¹⁾	31.12. 1999
Concessions, brevets et marques	3 138	1 190	662 ⁽²⁾	- 26	16	1 842
Fonds commerciaux	22 505	18 667	427 ⁽³⁾	-	771	19 865
Autres immobilisations incorporelles	569	303	147	- 21	65	494
Valeurs brutes	26 212	20 160	1 236	- 47	852	22 201
Concessions, brevets et marques	785	345	44	- 26	14	377
Fonds commerciaux	54	15	2			17
Autres immobilisations incorporelles	255	130	70	- 14	14	200
Amortissements	1 094	490	116	- 40	28	594
Immobilisations incorporelles nettes	25 118	19 670	1 120	- 7	824	21 607

(1) Il s'agit essentiellement de l'incidence de la variation du périmètre et des taux de change.

(2) Notamment acquisition par L'OREAL S.A. des droits sur la marque MAYBELLINE au Japon.

(3) Notamment acquisition dans la branche Dermatologie de l'ensemble des droits de propriété industrielle se rapportant au produit LOCERYL.

Les montants figurant aux postes "Concessions de brevets et marques" et "Fonds commerciaux" correspondent aux prix de revient des éléments acquis et à l'affectation des écarts d'évaluation déterminés et suivis comme indiqué au paragraphe "Écarts de première consolidation".

Écarts d'évaluation nets

Les écarts d'évaluation, représentatifs d'immobilisations incorporelles indissociables affectés au poste "Fonds Commercial", ont été mouvementés au cours de l'exercice 1999 comme suit :

<i>(en millions de francs)</i>	Montant
INTERBEAUTY COSMETICS (Israël)	36
PARFUMS ET BEAUTÉ MALAYSIA	17
Total	53

Écarts d'acquisition nets (note 2)

<i>(en millions de francs)</i>	1999	1998 Pro forma	1998 Publié
Valeur brute	859	592	701
- amortissements	- 139	- 87	- 119
Valeur nette	720	505	582

Les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée n'excédant pas vingt ans.

<i>(en millions de francs)</i>	31.12.1998 Publié	31.12.1998 Pro forma	Acquisitions Dotations	Autres mouvements ⁽¹⁾	31.12. 1999
JADE (Allemagne)	122	122	-	-	122
BASOTHERM (Allemagne)	34	34	-	-	34
MAYBELLINE INTERNATIONAL	336	336	-	49	385
SOFTSHEEN (États-Unis)	91	91	-	14	105
PROCASA (Espagne)	11	11	-	-	11
SANOFI-SYNTHÉLABO	107	-	189 ⁽²⁾	-	189
A.O.F.I (Inde)	-	-	13	-	13
Valeurs brutes	701	594	202	63	859
JADE (Allemagne)	20	20	6	-	26
BASOTHERM (Allemagne)	4	4	2	-	6
MAYBELLINE INTERNATIONAL	49	49	18	7	74
SOFTSHEEN (États-Unis)	5	5	11	-	16
PROCASA (Espagne)	11	11	-	-	11
SANOFI-SYNTHÉLABO	30	-	5	-	5
A.O.F.I (Inde)	-	-	1	-	1
Amortissements	119	89	43	7	139
Écarts d'acquisition nets	582	505	159	56	720

(1) Il s'agit de la variation des taux de change sur les écarts d'acquisition provenant de filiales étrangères.

(2) Écart d'acquisition lié à un rachat complémentaire de titres.

Immobilisations corporelles nettes (note 3)

<i>(en millions de francs)</i>	31.12.1998 Publié	31.12.1998 Pro forma	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres mouvements ⁽¹⁾	31.12. 1999
Terrains	681	406	2	- 6	57	459
Constructions	6 023	4 453	159	- 53	375	4 934
Installations techniques, matériel et outillage industriel	10 266	8 703	880	- 552	645	9 676
Autres immobilisations corporelles et en cours	6 458	5 299	1 694	- 551	86	6 528
Valeurs brutes	23 428	18 861	2 735	- 1 162	1 163	21 597
Terrains	34	7	-	-	- 1	6
Constructions	3 234	2 236	244	- 44	78	2 514
Installations techniques, matériel et outillage industriel	6 778	5 707	729	- 471	287	6 252
Autres immobilisations corporelles et en cours	3 700	3 082	794	- 489	258	3 645
Amortissements et provisions	13 746	11 032	1 767	- 1 004	622	12 417
Immobilisations corporelles nettes	9 682	7 829	968	- 158	541	9 180

(1) Il s'agit essentiellement de l'incidence de la variation du périmètre, des taux de change, des réévaluations à l'étranger (pays à forte inflation) et de l'affectation des immobilisations corporelles en cours à leur poste définitif.

Titres mis en équivalence (note 4)

	Contribution au 31.12.1999			Valeur au bilan		
	(en millions de francs)	% capital détenu	Capitaux propres consolidés	Résultat consolidé de l'exercice	31.12.1999	31.12.1998 Pro forma
SANOFI-SYNTHÉLABO	19,57 %	5 276	846 ⁽¹⁾	6 122	5 700	60
Ensemble MARIE-CLAIRE	48,98 %	190	53	243	215	215
C.C.B. (Japon)	20,00 %	2	-	2	- 1	- 1
Titres mis en équivalence		5 468	899	6 367	5 914	274

(1) Dont 4 millions de francs de plus-values nettes réalisées par SANOFI-SYNTHÉLABO au cours du second semestre 1999 classées en plus et moins-values nettes sur cession d'actif immobilisé.

Stocks nets (note 5)

(en millions de francs)	31.12.1999	31.12.1998 Pro forma	31.12.1998 Publié
Matières premières, articles de conditionnement, marchandises	2 203	2 098	2 580
Produits finis et en cours	5 274	4 988	5 851
Valeurs brutes	7 477	7 086	8 431
Matières premières, articles de conditionnement, marchandises	247	192	214
Produits finis et en cours	803	667	716
Provisions pour dépréciation	1 050	859	930
Stocks nets	6 427	6 227	7 501

Créances clients et comptes rattachés nettes (note 6)

(en millions de francs)	1999	1998 Pro forma	1998 Publié
Valeur brute	12 716	11 132	13 737
- provisions	- 414	- 420	- 454
Valeur nette	12 302	10 712	13 283

Valeurs mobilières de placement nettes (note 7)

(en millions de francs)	31.12.1999	31.12.1998 Pro forma	31.12.1998 Publié
Actions propres L'ORÉAL	3 143	1 830	1 830
Actions propres SYNTHÉLABO	-	-	178
O.P.C.V.M. et autres	898	640	892
Instruments financiers	74	134	146
Valeurs brutes	4 115	2 604	3 046
Actions propres L'ORÉAL	100	48	48
Actions propres SYNTHÉLABO	-	-	7
O.P.C.V.M. et autres	-	-	-
Instruments financiers	-	-	-
Provisions pour dépréciation	100	48	55
Valeurs mobilières de placement nettes	4 015	2 556	2 991

Les actions propres L'ORÉAL, dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, représentent une valeur nette de 3 043 millions de francs pour 1 191 350 actions.

En 1999, il a été procédé à l'achat de 375 000 actions et à des levées d'options portant sur 231 204 actions.

Au 31 décembre 1999, la valeur boursière des titres L'ORÉAL détenus s'élève à 6 224 millions de francs.

Comptes de régularisation de l'actif (note 8)

Ils s'élèvent à 2 136 millions de francs au 31 décembre 1999 contre 1 637 millions de francs au 31 décembre 1998 Pro forma.

Ils comprennent des charges constatées d'avance pour 1 526 millions de francs dont 719 millions de francs de publicité sur les lieux de vente, 511 millions de francs d'impôts différés-actif et 99 millions de francs de charges à répartir.

Capitaux propres (part du groupe) (note 9)

<i>(en millions de francs)</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées et résultat	Total
Situation au 31.12.1997	676	6 254	23 169	30 099
Dividendes versés (hors actions propres)			- 1 108	- 1 108
Incidence des réévaluations			39	39
Variation des écarts de conversion			- 1 099	- 1 099
Autres variations			25	25
Résultat consolidé de l'exercice (part du groupe)			4 460	4 460
Situation au 31.12.1998	676	6 254	25 486	32 416
Conversion du capital en euros	211		- 211	
Dividendes versés (hors actions propres)			- 1 302	- 1 302
Incidence des réévaluations			30	30
Variation des écarts de conversion			844	844
Autres variations (1)			- 250	- 250
Résultat consolidé de l'exercice (part du groupe)			5 164	5 164
Situation au 31.12.1999	887	6 254	29 761	36 902

(1) L'opération d'échange de notre participation dans Synthélabo, soit 56,64% contre 19,47% de SANOFI-SYNTHÉLABO sur la base des valeurs nettes comptables, s'est traduite par l'imputation sur les capitaux propres de l'écart d'intérêt résiduel négatif de 250 millions de francs. Ce montant tient compte d'un ajustement du bilan d'ouverture au cours du second semestre 1999 intégrant notamment les plus-values nettes réalisées par SANOFI-SYNTHÉLABO au titre de la cession des branches Diagnostics et santé animale et de la participation dans le groupe Entremont.

La variation des écarts de conversion de l'exercice concerne essentiellement les devises des pays suivants :

- États-Unis (dollar américain) : 841 millions de francs,
- Mexique (peso) : 97 millions de francs,
- Brésil (réal) : - 142 millions de francs,
- Argentine (peso) : 63 millions de francs.

Intérêts minoritaires (note 10)

En 1998, les intérêts minoritaires concernent essentiellement SYNTHÉLABO qui était consolidé par intégration globale à 56,64 %.

En 1999, du fait de la mise en équivalence de SYNTHÉLABO puis de SANOFI-SYNTHÉLABO, les intérêts minoritaires ne concernent plus que quelques sociétés pour des montants non significatifs.

Provisions pour risques et charges (note 11)

<i>(en millions de francs)</i>	31.12.1998 Publié	31.12.1998 Pro forma	Dotations Reprises	Incidence périmètre, taux de change et autres	31.12.1999
Provisions pour risques					
• pour risques divers	1 781	1 532	154	49	1 735
• pour pertes de change	38	34	- 5	2	31
Total	1 819	1 566	149	51	1 766
Provisions pour charges					
• pour retraites	553	548	38	- 5	581
• pour charges diverses	793	697	15	58	770
• impôts différés-passif	618	533	-	121	654
Total	1 964	1 778	53	174	2 005
Total général	3 783	3 344	202 ⁽¹⁾	225	3 771

(1) Ce chiffre de 202 millions de francs se répartit comme suit :

Dotations nettes de reprises de provisions d'exploitation	182 millions de francs
Reprises nettes de dotations de provisions financières	- 1 million de francs
Reprises nettes de dotations de provisions exceptionnelles	- 21 millions de francs
Dotations inscrites en impôts sur les bénéfices	2 millions de francs
Dotations nettes de reprises inscrites en coûts de restructuration	40 millions de francs

Provisions pour risques et charges divers

Elles s'élèvent à 2 505 millions de francs en 1999 contre 2 229 millions de francs en 1998 Pro forma. Pour les plus significatives, il s'agit des provisions constituées dans les sociétés suivantes :

<i>(en millions de francs)</i>	1999	1998 Pro forma
• L'ORÉAL S.A.	657	654
– litiges sociaux et redressements fiscaux		
– risques d'exploitation industriels et commerciaux (ruptures de contrats, réorganisations industrielles et commerciales, et autres)		
– coûts liés à l'Euro		
• COSMAIR Inc. USA (y compris MAYBELLINE Inc.)	632	496
– reprises récurrentes de produits et risques divers		
• Diverses sociétés de la branche Cosmétique	169	211
– repositionnements de gammes		
– restructurations commerciales et industrielles		

Dettes financières (note 12)

Elles s'élèvent à 11 767 millions de francs en 1999 contre 10 485 millions de francs en 1998 Pro forma.

Au 31 décembre 1999, le prêt à durée indéterminée souscrit par L'ORÉAL en 1992 figure dans les comptes consolidés au poste "Emprunts et dettes à moyen et long terme" pour un montant de 508 millions de francs. Il est amorti sur une durée de quinze ans.

Il a généré une charge d'intérêts de 18 millions de francs.

Les taux d'intérêt moyens, couvertures incluses, s'établissent comme suit :

(en millions de francs)	1999	1998
Euro	3,15 %	3,60 %
Dollar américain :	5,35 %	5,85 %

Ventilation par échéances

(en millions de francs)	Total	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes à moyen-long terme	3 447	238	2 155	1 054
Emprunts et dettes à court terme	8 320	8 320	-	-
Total	11 767	8 558	2 155	1 054

Ventilation par devises (converties en millions de francs)

Euro	5 939	Livre sterling	568	Autres	1 075
Dollar américain	2 583	Yen	413		
Franc suisse	950	Dollar canadien	239		

Passage à l'Euro

Le groupe L'ORÉAL prépare le passage à l'Euro de ses systèmes comptables pour le début 2001 et, parallèlement, continue ses actions de formation et de coordination sur ce sujet.

Une provision de 92 millions de francs figure dans le bilan au 31 décembre 1999 (contre 109 millions de francs au 31 décembre 1998) pour couvrir les coûts estimés à ce jour.

Engagements en matière de régimes de retraite, d'aménagements de fin de carrière et autres avantages consentis aux salariés

Montant des engagements

(en millions de francs)	1999	1998 Pro forma	1998 Publié
Engagements hors bilan	2 835 ⁽¹⁾	1 898	2 230
En provisions pour charges	581	548	553
En dettes d'exploitation	432	392	568

(1) L'évolution de ces engagements en 1999 provient notamment de l'adaptation des hypothèses actuarielles en France et à l'étranger, à l'expérience et à la politique du groupe.

Autres engagements hors bilan

<i>(en millions de francs)</i>	1999	1998 Pro forma	1998 Publié
Sûretés réelles	51	33	72
Engagements pris envers les tiers ⁽¹⁾	967	293	293
Information en matière de crédit-bail :			
Redevances restant à payer	1 672	1 556	2 033
• moins d'un an	241	213	256
• de 1 an à 5 ans	665	641	812
• plus de 5 ans	766	702	966

(1) Ce poste intègre des engagements vis à vis de certains minoritaires.

Informations sur le degré d'exposition aux risques de marché

• Opérations de change à terme

Les instruments utilisés par le groupe pour se protéger des risques de variations des parités de change sont principalement les contrats à terme et les options de change.

Ces instruments de couverture concernent à la fois des dettes et des créances déjà enregistrées en comptabilité et les transactions commerciales prévisionnelles de l'exercice suivant.

Les risques de change concernent principalement (à 85 %) des risques sur les flux commerciaux initiés à l'intérieur du groupe.

La position nette de change du groupe résulte de la compensation d'achats et ventes à terme d'une même devise, même si les risques sont supportés par des entités du groupe juridiquement différentes.

Cette compensation s'opère essentiellement par l'intermédiaire de la banque du groupe REGEFI.

Au 31 décembre 1999, les montants nominaux des instruments financiers de change à terme convertis en francs au cours de clôture pour l'ensemble des sociétés du groupe sont les suivants :

<i>(en millions de francs)</i>	1999
Couvertures à terme	7 042
Options	813
Total	7 855

Les deux principales devises concernées par les couvertures à terme sont le dollar US et l'Euro.

• Échanges de contrats de taux d'intérêt *(en millions de devises)*

Devises	Montant	Échéance	Taux prêteur	Taux emprunteur
FRF/USD	USD 70	2001	5,10	Euribor 3 mois – 0,05
FRF	1 250	2002 à 2006	4,20 à 5,57	Euribor 3 mois – 0,07 à – 0,15
FRF	300	2001 à 2006	5,03 à 5,25	Euribor 3 mois – 0,08 à – 0,15
FRF	80	2003	4,68	Euribor 3 mois
EUR	4	2009	3,73	Euribor 3 mois
FRF	100	2001	Euribor 3 mois + 0,50	Euribor 3 mois – 0,15
USD	100	2000	Libor 3 mois USD	5,25
USD	150	2001	Libor 3 mois USD	6,25
EUR	122	2002	Euribor 3 mois	Euribor 1 an post fixé capé à 4,05

• Autres *(en millions d'unités de chaque monnaie)*

Nature	Montant	Échéance	Prix d'exercice
CAP taux d'intérêt	USD 150	01 / 2000	5,70 %
CAP taux d'intérêt	EUR 112	01 / 2000	4,00 %
CAP taux d'intérêt	USD 262	01 / 2001	6,75 %
CAP taux d'intérêt	EUR 122	07 / 2002	3,66 %

Par ailleurs, la banque REGEFI a procédé à une couverture sur son portefeuille de valeurs mobilières en réalisant l'achat de 2 000 options (PUT) sur l'indice CAC 40 au prix d'exercice de 5 300.

2 - Compte de résultat

Chiffre d'affaires consolidé (note 13)

Il représente la somme des ventes faites à des tiers par L'ORÉAL S.A. et ses filiales françaises et étrangères.

Il s'élève à 70 520 millions de francs en 1999 contre 62 892 millions de francs en 1998 Pro forma.

Répartition France - étranger

	1999		1998 Pro forma		1998 Publié	
	<i>en millions de francs</i>	<i>en %</i>	<i>en millions de francs</i>	<i>en %</i>	<i>en millions de francs</i>	<i>en %</i>
France	11 941	16,9	11 252	17,9	15 189	20,1
Étranger	58 579	83,1	51 640	82,1	60 232	79,9
Groupe	70 520	100,0	62 892	100,0	75 421	100,0

Répartition géographique du chiffre d'affaires consolidé

	1999		Croissance		1998 Pro forma		1998 Publié	
	<i>en millions de francs</i>	<i>en %</i>	<i>à données pro forma en %</i>	<i>hors effet monétaire en %</i>	<i>en millions de francs</i>	<i>en %</i>	<i>en millions de francs</i>	<i>en %</i>
Europe de l'Ouest	39 134	55,5	10,0	9,7	35 574	56,6	44 711	59,3
Amérique du Nord	19 397	27,5	18,6	12,8	16 355	26,0	18 050	23,9
Reste du monde	11 989	17,0	9,4	16,5	10 963	17,4	12 660	16,8
Groupe	70 520	100,0	12,1	11,7	62 892	100,0	75 421	100,0

Répartition géographique de la branche Cosmétique

	1999		Croissance		1998 Pro forma		1998 Publié	
	<i>en millions de francs</i>	<i>en %</i>	<i>à données pro forma en %</i>	<i>hors effet monétaire en %</i>	<i>en millions de francs</i>	<i>en %</i>	<i>en millions de francs</i>	<i>en %</i>
Europe de l'Ouest	38 561	56,1	9,8	9,5	35 132	57,1	35 131	57,1
Amérique du Nord	18 633	27,1	18,3	12,5	15 756	25,6	15 756	25,6
Reste du monde	11 557	16,8	9,4	16,7	10 566	17,3	10 654	17,3
Cosmétique	68 751	100,0	11,9	11,5	61 454	100,0	61 541	100,0

Dotations et reprises de provisions d'exploitation (note 14)

Elles s'élèvent à 262 millions de francs et concernent essentiellement l'actif circulant pour 80 millions de francs, et les risques et charges pour 182 millions de francs.

Frais de recherche et de développement

Pour l'exercice 1999, ils se sont élevés à 2 134 millions de francs contre 1 883 millions de francs en 1998 pro forma.

Charges et produits financiers (hors pertes et gains de change) (note 15)

<i>(en millions de francs)</i>	1999	1998 Pro forma	1998 Publié
Charge financière nette	- 375	- 431	- 447
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	42	21	26
Escomptes de règlement	- 281	- 271	- 379
Autres	- 19	9	17
Charge nette totale	- 633	- 672	- 783

Charges et produits exceptionnels (note 16)

<i>(en millions de francs)</i>	1999	1998 Pro forma	1998 Publié
Charges exceptionnelles	- 134	- 114	- 204
Produits exceptionnels	66	51	97
Valeur nette	- 68	- 63	- 107

Les charges exceptionnelles correspondent à des charges ayant fait l'objet de reprises de provisions exceptionnelles.

Impôt sur les bénéfices (note 17)

Les impôts différés apparaissent au bilan du 31 décembre 1999 :

- à l'actif, sous la rubrique "Compte de régularisation actif" pour 511 millions de francs ;
- au passif, sous la rubrique "Provisions pour risques et charges" pour 654 millions de francs.

L'incidence de la variation des impôts différés sur le compte de résultat se traduit par une diminution de l'impôt sur les bénéfices de 14 millions de francs.

L'impôt sur les distributions envisagées s'élève à 83 millions de francs.

Les crédits d'impôt imputés sur les coûts de restructuration s'élèvent à 62 millions de francs.

Les crédits d'impôts imputés sur les plus et moins-values s'élèvent à 13 millions de francs.

Résultat net opérationnel des sociétés mises en équivalence (note 18)

Jusqu'en 1998, il s'agissait du résultat avant impôt et participation des sociétés mises en équivalences.

À partir de 1999, il s'agit du résultat net opérationnel des sociétés mises en équivalence, voir détail au paragraphe "Titres mis en équivalence" (note 4).

Coûts de restructuration nets

Ils s'élèvent à 205 millions de francs pour 1999.

Il s'agit notamment de provisions et de coûts liés à des réorganisations industrielles et commerciales et à des honoraires payés dans le cadre du rapprochement SANOFI-SYNTHELABO.

Amortissement des écarts d'acquisition (note 20)

Ils s'élèvent à 43 millions de francs pour 1999 et sont détaillés au paragraphe "Écarts d'acquisition nets" (note 2).

Effectifs (au 31 décembre)

	1999	1998 Pro forma	1998 Publié
Cosmétique	41 733	40 375	40 429
Pharmacie			8 871
Autres	431	449	365
Total	42 164	40 824	49 665

Rémunérations des dirigeants

<i>(en millions de francs)</i>	1999	1998
Conseil d'Administration	4,6	4,3
Organes de Direction *	66,4	65,1

* Rémunérations des membres du Comité de Direction versées par l'ensemble des sociétés du groupe.

3 - Tableau des flux de trésorerie

La notion de trésorerie retenue est la conception étendue préconisée par l'Ordre des Experts-Comptables qui est définie comme la différence entre les actifs monétaires et les dettes monétaires dont la disponibilité et l'exigibilité sont immédiates.

Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

Le montant de 2 879 millions de francs correspond aux paiements effectués au cours de l'exercice 1999 sur les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Les investissements de la période se sont élevés à 2 693 millions de francs pour les immobilisations corporelles et à 253 millions de francs pour les immobilisations incorporelles.

Acquisitions (nettes de trésorerie acquise) des titres consolidés

Il s'agit de l'incidence des variations de périmètre nette de la trésorerie acquise ou versée.

Pour 1999, le montant de 1 067 millions de francs comprend :

- l'effet du changement de méthode de consolidation sur la trésorerie de SYNTHÉLABO pour 763 millions de francs.
- le rachat complémentaire de titres SANOFI-SYNTHÉLABO et d'autres acquisitions pour 304 millions de francs.

Trésorerie à la clôture

Elle s'élève au 31 décembre 1999 à 3 968 millions de francs.

Conformément à la méthodologie rappelée ci-dessus, cette rubrique ne comprend pas les actions propres qui figurent à l'actif du bilan sous la rubrique "Valeurs mobilières de placement" pour un montant de 3 143 millions de francs.

En revanche, elle comprend certaines dettes financières assimilées à la trésorerie.

Liste des sociétés consolidées

A - Sociétés consolidées par intégration globale *

<i>Sociétés</i>	<i>Siège</i>	<i>N°Siren</i>	<i>% intérêt</i>	<i>% contrôle (1)</i>
Anelor	Grèce		100,00	
Anglo Overseas Finance India	Inde		100,00	
Areca & Cie	France	784 787 517	100,00	
Austrabelle	Australie		100,00	
Avenamite	Espagne		100,00	
Beautycos International Co Ltd	Chine		95,00	
Bel	Uruguay		100,00	
Belcos	Japon		100,00	
Belocap	Bésil		99,50	
Biotherm Monaco	Monaco		99,80	
Biotherm Distribution & Cie	France	552 127 458	100,00	
Breval	États-Unis		100,00	
BV Holding P & B Nederland	Pays-Bas		100,00	
Capilex	Danemark		100,00	
Caribel Fragrances Inc.	Porto Rico		100,00	
Centrex & Cie	France	728 201 898	100,00	
Ceslor	République tchèque		100,00	
Chimex	France	548 201 490	100,00	
Colainaf	Maroc		99,84	
Color y Belleza	Espagne		100,00	
Consortium Général de Publicité	France	552 089 690	99,69	
Cosbel	Mexique		100,00	
Coselca	Venezuela		100,00	
Cosmair Canada Inc.	Canada		100,00	
Cosmair Inc.	États-Unis		100,00	
Cosmelor	Japon		100,00	
Cosmephil	Philippines		100,00	
Cosmetica Selecta España	Espagne		100,00	
Cosmetil	Maroc		49,72	99,84
Cosmétique Active Austria	Autriche		100,00	
Cosmétique Active Belgilux	Belgique		100,00	
Cosmétique Active Deutschland	Allemagne		100,00	
Cosmétique Active France	France	325 202 711	99,99	
Cosmétique Active Hellas	Grèce		51,00	
Cosmétique Active España	Espagne		100,00	
Cosmétique Active International	France	712 028 638	100,00	
Cosmétique Active Ireland	Irlande du Sud		100,00	
Cosmétique Active Italia	Italie		100,00	
Cosmétique Active Nederland BV	Pays-Bas		100,00	
Cosmétique Active Portugal	Portugal		100,00	
Cosmétique Active Suisse	Suisse		100,00	
Cosmétique France	Suède		100,00	
Cosmétique de Paris	Philippines		100,00	
Cosmex	Uruguay		100,00	
Cospar S.A.	France	742 005 200	100,00	
Dexbel	Belgique		99,95	
Dr Pfalz	Allemagne		100,00	
Elebelle	Afrique du Sud		100,00	
Episkin	France	412 127 565	100,00	
Erwiton	Uruguay		100,00	
Fapagau & Cie	France	318 247 285	100,00	
Faprogi	France	393 461 454	100,00	

<i>Sociétés</i>	<i>Siège</i>	<i>N°Siren</i>	<i>% intérêt</i>	<i>% contrôle (1)</i>
Finval	France	341 643 781	100,00	
Frabel	Mexique		100,00	
France Beauté A.B.	Suède		100,00	
French Cosmetics	Angleterre		100,00	
Garnier Paris	France	339 419 962	100,00	
Gemey Paris	France	592 067 813	100,00	
Geral	États-Unis		100,00	
Goldys International	France	337 844 914	100,00	
Haarkos	Autriche		100,00	
Holdial	France	324 084 698	100,00	
H.R. France	France	542 033 485	100,00	
H.R. Italia	Italie		100,00	
H.U.P. Beteiligungsgesellschaft	Allemagne		100,00	
H.U.P. GmbH & Co	Allemagne		100,00	
Incos	Mexique		100,00	
Indelor	Inde		100,00	
Interbeauty Cosmetics	Israël		92,97	
Jeanne Lanvin	France	572 054 963	99,99	
Jeanne Lanvin GmbH	Allemagne		99,99	
Kobel	Corée		100,00	
Kosmeor	Pologne		100,00	
Kosmepol	Pologne		100,00	
L & J Re	France	413 178 740	100,00	
Laboratoires Garnier International & Cie	France	572 186 047	100,00	
Laboratoire Roche-Posay	France	306 688 714	99,96	
Lai Mei	Chine		100,00	
Lancarome	Danemark		100,00	
Lancôme Institut & Cie	France	332 111 848	100,00	
Lancôme Parfums & Beauté	France	302 387 196	100,00	
Lancos	Japon		100,00	
Lanvin Hong Kong	Hong Kong		70,00	
Lanvin Inc.	États-Unis		100,00	
Lanvin Japon	Japon		100,00	
Lanvin Monte Carlo	France	88 S02 413	99,60	
Lanvin Siam	Thaïlande		49,00	99,99
Lanvin Taiwan	Taiwan		70,00	
Lanvin Trading	Hong Kong		100,00	
Lascad	France	319 472 775	100,00	
Le Café-Bleu	France	398 763 607	100,00	
Lehoux & Jacques	France	572 072 544	99,40	
L.I.D.V.	France	975 620 675	100,00	
L.O.C.M.	Malaisie		97,50	
Lorcos	Slovénie		100,00	
Lorebel	Hongrie		100,00	
Lorepar	Turquie		100,00	
Lorsa	Suisse		100,00	
L'ORÉAL A.B.	Suède		100,00	
L'ORÉAL Belgilux	Belgique		99,99	
L'ORÉAL Chile	Chili		100,00	
L'ORÉAL China	France	402 142 418	100,00	
L'ORÉAL Deutschland GmbH	Allemagne		100,00	
L'ORÉAL Finlande	Finlande		100,00	
L'ORÉAL Hispania	Espagne		100,00	
L'ORÉAL Hong Kong	Hong Kong		100,00	

<i>Sociétés</i>	<i>Siège</i>	<i>N°Siren</i>	<i>% intérêt</i>	<i>% contrôle (1)</i>
L'ORÉAL Investments BV	Pays-Bas		100,00	
L'ORÉAL Italia	Italie		100,00	
L'ORÉAL Japon	Japon		100,00	
L'ORÉAL Liban	Liban		100,00	
L'ORÉAL Libramont	Belgique		99,89	
L'ORÉAL Manufacturing	Angleterre		100,00	
L'ORÉAL Middle East	Émirats-Arabes		100,00	
L'ORÉAL Nederland BV	Pays-Bas		100,00	
L'ORÉAL Parfums et Beauté France	France	314 428 186	100,00	
L'ORÉAL Pérou	Pérou		70,00	
L'ORÉAL Productos Publico	Espagne		100,00	
L'ORÉAL Produktions Zentrum Beteiligung GmbH	Allemagne		100,00	
L'ORÉAL Produktions Zentrum GmbH und Co	Allemagne		100,00	
L'ORÉAL Professional	Espagne		100,00	
L'ORÉAL Services	Belgique		99,99	
L'ORÉAL Singapour	Singapour		100,00	
L'ORÉAL Taiwan	Taiwan		100,00	
L'ORÉAL UK	Grande-Bretagne		100,00	
Marigny Australasia	Australie		100,00	
Marigny Ltd	Nouvelle-Zélande		100,00	
Marigny Services Pty Ltd	Australie		100,00	
Maybelline British Virgin Islands	B.V.I.		100,00	
Maybelline Hong Kong	B.V.I.		100,00	
Maybelline KK	Japon		83,61	
Maybelline Suzhou	Chine		100,00	
Naderman	France	409 791 498	100,00	
Nihon L'ORÉAL KK	Japon		83,61	
Norelor	Norvège		100,00	
Ormes Bel Air	France	329 744 809	99,40	
Parfums Paloma Picasso & Cie	France	84 B 128 17	100,00	
Parbel of Florida	États-Unis		100,00	
Par-Bleue	France	394 015 812	100,00	
Parcofrance	Autriche		100,00	
Parfums & Beauté Allemagne	Allemagne		100,00	
Parfums & Beauté Belgium	Belgique		100,00	
Parfums & Beauté Hellas	Grèce		100,00	
Parfums & Beauté International & Cie	France	309 064 947	100,00	
Parfums & Beauté Italia	Italie		100,00	
Parfums & Beauté Malaysia	Malaisie		98,77	
Parfums & Beauté Nederland BV	Pays-Bas		100,00	
Parfums & Beauté Portugal	Portugal		100,00	
Parfums & Beauté Suisse	Suisse		100,00	
Parfums Cacharel & Cie	France	321 422 172	100,00	
Parfums Guy Laroche S.A.	France	622 042 851	100,00	
Parfums Ralph Lauren	France	334 121 415	100,00	
Parlanvin	France	381 480 060	100,00	
Parmaco	Argentine		100,00	
Parmobel	Chypre		75,00	
Plessis Mornay	France	907 060 016	88,10	
Prestige & Collections International & Cie	France	334 171 113	100,00	
Probeca	Guatemala		100,00	
Probecol	Colombie		100,00	
Procosa	Brésil		100,00	
Prodesca	Argentine		99,96	

<i>Sociétés</i>	<i>Siège</i>	<i>N°Siren</i>	<i>% intérêt</i>	<i>% contrôle (1)</i>
Productora Albesa	Espagne		100,00	
Productos Capilares L'ORÉAL	Espagne		100,00	
Redken Laboratories	France	411 515 836	100,00	
Redken Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande		100,00	
Redken Allemagne	Allemagne		100,00	
Regefi	France	592 065 239	99,99	
Roche-Posay	Allemagne		100,00	
Roche-Posay Belgique	Belgique		100,00	
Roche-Posay Dermatologie	France	410 336 127	99,96	
Roche-Posay Italie	Italie		100,00	
Romelor	Roumanie		100,00	
Rusbel	C.E.I.		100,00	
Saipo	Italie		100,00	
S.D.A.	France	417 893 112	100,00	
Selective Beauté International	France	333 314 722	100,00	
Siampar	Thaïlande		100,00	
Sicos & Cie	France	687 020 214	100,00	
Sincoral	Portugal		100,00	
Sincos	Singapour		100,00	
Slovlor	Slovaquie		100,00	
Socinay	France		100,00	
Sofamo	Monaco		99,97	
Sofy	France	305 949 034	99,99	
Soprococ	France	586 680 092	100,00	
Soprogem	France	382 460 392	100,00	
Soproréal	France	383 069 663	100,00	
Sparlys	France	652 054 065	99,99	
Swan Beauties	Inde		99,99	
Thailor Ltd	Thaïlande		95,00	
U.F.C.I.	Maroc		49,93	99,84
Venprobel	Venezuela		100,00	
Yasulor	Indonésie		95,66	

* En application des dispositions prévues à l'article D248-12 sur les sociétés commerciales, il est précisé que certaines des informations présentées ci-dessus ont un caractère incomplet.

(1) Équivalent au pourcentage d'intérêt sauf exceptions indiquées.

B - Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

<i>Sociétés</i>	<i>Siège</i>	<i>N°Siren</i>	<i>% intérêt</i>	<i>% contrôlé (3)</i>
Beauté-Créateurs	France	475 682 068	49,99 (1)	
Cosimar Japon	Japon		50,00 (1)	
Galderma Afrique du Sud	Afrique du Sud		50,00 (2)	
Galderma Argentine	Argentine		50,00 (2)	
Galderma Australia	Australie		50,00 (2)	
Galderma Belgique	Belgique		50,00 (2)	
Galderma Brésil	Brésil		50,00 (2)	
Galderma Canada	Canada		50,00 (2)	
Galderma Chili	Chili		50,00 (2)	
Galderma Colombie	Colombie		50,00 (2)	
Galderma Corée du Sud	Corée du Sud		50,00 (2)	
Galderma Inde	Inde		50,00 (2)	
Galderma Italia	Italie		50,00 (2)	
Galderma Japon	Japon		50,00 (2)	
Galderma Laboratories Inc.	États-Unis		49,00 (2)	50,00
Galderma Laboratorium	Allemagne		50,00 (2)	
Galderma Mexique	Mexique		50,00 (2)	
Galderma Pharma	Suisse		50,00 (2)	
Galderma Philippines	Philippines		50,00 (2)	
Galderma Research	France	317 099 679	50,00 (2)	
Galderma R & D Princeton	États-Unis		50,00 (2)	
Galderma Suède	Suède		50,00 (2)	
Galderma Suisse	Suisse		50,00 (2)	
Galderma UK	Angleterre		50,00 (2)	
Galderma Uruguay	Uruguay		50,00 (2)	
Galderma Venezuela	Venezuela		50,00 (2)	
Laboratoires Galderma	France	325 186 617	50,00 (2)	
Laboratoires Galderma Espagne	Espagne		50,00 (2)	
Le Club des Créateurs de Beauté	Belgique		50,00 (1)	
Le Club des Créateurs Beauté UK	Angleterre		50,00 (1)	
Le Club des Créateurs Beauté U.S.A.	États-Unis		50,00 (1)	
Le Club des Créateurs Cosmetic Versand Verwaltungs GmbH	Allemagne		50,00 (1)	
Le Club des Créateurs Cosmetic Versand GmbH and Co KG	Allemagne		50,00 (1)	

(1) Sociétés communes avec LES TROIS SUISSES.

(2) Sociétés communes avec NESTLÉ.

(3) Équivalent au pourcentage d'intérêt sauf exception indiquée.

C - Sociétés consolidées par mise en équivalence

<i>Sociétés</i>	<i>Siège</i>	<i>N°Siren</i>	<i>% intérêt</i>	<i>% contrôlé (2)</i>
Avantages	France	347 942 120	24,46 (1)	
Cash-Edi	France	383 951 795	49,00 (1)	
Club des Créateurs de Beauté	Japon		20,00	
Edi-Sic	France	397 912 508	48,99 (1)	
Interedi	France	300 071 115	39,20 (1)	
Marie-Claire Album	France	552 062 770	48,98 (1)	
S.I.C.	France	302 114 509	48,98 (1)	
Synthélabo (1 ^{er} semestre 99)	France		56,64	
Sanofi-Synthélabo (2 ^e semestre 99)	France	395 030 844	19,57	26,12

(1) Sociétés contrôlées par MARIE-CLAIRE.

(2) Équivalent au pourcentage d'intérêt sauf exception indiquée.

Renseignements financiers consolidés

(en millions de francs) <i>(en millions d'euros - 1 euro = 6,55957 francs)</i>	1999	1998 Pro forma	1998	1997 Pro forma	1997
RÉSULTATS					
Chiffre d'affaires consolidé	70 520 <i>10 751</i>	62 892 <i>9 588</i>	75 421 <i>11 498</i>	57 392 <i>8 749</i>	69 121 <i>10 537</i>
Résultat avant impôt, participation, plus et moins-values	7 576 <i>1 155</i>	6 613 <i>1 008</i>	8 780 <i>1 338</i>	5 929 <i>904</i>	7 762 <i>1 183</i>
En % du chiffre d'affaires	10,7	10,5	11,6	10,3	11,2
Impôts sur les bénéfices	2 811 <i>429</i>	2 460 <i>375</i>	3 200 <i>488</i>	2 175 <i>332</i>	2 771 <i>422</i>
Résultat net opérationnel	5 465 <i>833</i>	4 738 <i>722</i>	5 296 <i>807</i>	4 244 <i>647</i>	4 739 <i>722</i>
En % du chiffre d'affaires	7,7	7,5	7,0	7,4	6,9
Résultat net opérationnel (part du groupe)	5 428 <i>827</i>	4 714 <i>719</i>	4 714 <i>719</i>	4 206 <i>641</i>	4 206 <i>641</i>
Montant total du dividende	- <i>-</i>	1 251 <i>191</i>	1 251 <i>191</i>	1 082 <i>165</i>	1 082 <i>165</i>
BILAN					
Immobilisations nettes	38 757 <i>5 908</i>	34 696 <i>5 288</i>	36 669 <i>5 590</i>	32 841 <i>5 006</i>	35 066 <i>5 346</i>
Actif circulant	28 832 <i>4 395</i>	24 643 <i>3 757</i>	30 559 <i>4 659</i>	22 519 <i>3 433</i>	27 907 <i>4 254</i>
Dont liquidités	7 082 <i>1 080</i>	4 999 <i>762</i>	5 921 <i>903</i>	4 558 <i>695</i>	5 409 <i>825</i>
Fonds propres (capitaux propres + provisions)	40 673 <i>6 201</i>	35 760 <i>5 452</i>	36 199 <i>5 519</i>	33 420 <i>5 095</i>	33 998 <i>5 183</i>
Dettes financières	11 767 <i>1 794</i>	10 485 <i>1 598</i>	11 466 <i>1 748</i>	10 221 <i>1 558</i>	11 591 <i>1 767</i>
DONNÉES PAR ACTION <i>(en francs) (en euros) (1) (2) (3)</i>					
Bénéfice net opérationnel par action	80,28 <i>12,24</i>	69,73 <i>10,63</i>	69,73 <i>10,63</i>	62,21 <i>9,48</i>	62,21 <i>9,48</i>
Dividende net par action et certificat d'investissement (4) <i>(environ en euros)</i>	22,30 <i>3,40</i>	18,50 <i>2,82</i>	18,50 <i>2,82</i>	16,00 <i>2,44</i>	16,00 <i>2,44</i>
Avoir fiscal	11,15	9,25	9,25	8,00	8,00
Cours de bourse fin d'année :					
• Cours de l'action	5 225 <i>797</i>	4 040 <i>616</i>	4 040 <i>616</i>	2 355 <i>359</i>	2 355 <i>359</i>
• Cours du certificat d'investissement (5)	- <i>-</i>	3 710 <i>566</i>	3 710 <i>566</i>	1 952 <i>298</i>	1 952 <i>298</i>
Nombre de titres rémunérés :					
• Actions	67 606 216	67 591 183	67 591 183	67 590 379	67 590 379
• Certificats d'investissements (4) (5)	0	15 033	15 033	15 837	15 837

(1) Y compris les certificats d'investissements émis en 1986 et en tenant compte des attributions de titres gratuits.

(2) Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 1990, le nominal de l'action a été divisé par 10.

(3) Données ajustées en fonction de l'attribution d'une action pour 10, décidée le 23 mai 1996 par le Conseil d'Administration.

(4) Les certificats d'investissements et de droits de vote ont fait l'objet d'Offres Publiques d'Echanges le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de L'OREAL du 25 mai 1993 (voir note COB du 3 juin 1993).

de 1989 à 1999

1996	1995	1994	1993	1992	1991	1990	1989
60 347 <i>9 200</i>	53 371 <i>8 136</i>	47 624 <i>7 260</i>	40 163 <i>6 123</i>	37 568 <i>5 727</i>	33 445 <i>5 099</i>	30 360 <i>4 628</i>	27 170 <i>4 142</i>
6 632 <i>1 011</i>	5 886 <i>897</i>	5 352 <i>816</i>	4 493 <i>685</i>	4 008 <i>611</i>	3 456 <i>527</i>	3 093 <i>472</i>	2 712 <i>413</i>
11,0	11,0	11,2	11,2	10,7	10,3	10,2	10,0
2 149 <i>328</i>	1 871 <i>285</i>	1 682 <i>256</i>	1 387 <i>211</i>	1 242 <i>189</i>	1 137 <i>173</i>	1 128 <i>172</i>	1 050 <i>160</i>
4 225 <i>644</i>	3 796 <i>579</i>	3 472 <i>529</i>	2 936 <i>448</i>	2 592 <i>395</i>	2 163 <i>330</i>	1 828 <i>279</i>	1 542 <i>235</i>
7,0	7,1	7,3	7,3	6,9	6,5	6,0	5,7
3 728 <i>568</i>	3 381 <i>515</i>	3 121 <i>476</i>	2 584 <i>394</i>	2 298 <i>350</i>	2 018 <i>308</i>	1 687 <i>257</i>	1 464 <i>223</i>
946 <i>144</i>	817 <i>125</i>	750 <i>114</i>	628 <i>96</i>	559 <i>85</i>	489 <i>75</i>	406 <i>62</i>	347 <i>53</i>
30 743 <i>4 687</i>	23 286 <i>3 550</i>	22 082 <i>3 366</i>	13 308 <i>2 029</i>	11 857 <i>1 808</i>	12 571 <i>1 916</i>	9 225 <i>1 406</i>	7 778 <i>1 186</i>
24 959 <i>3 805</i>	22 307 <i>3 401</i>	22 362 <i>3 409</i>	20 282 <i>3 092</i>	19 334 <i>2 947</i>	15 976 <i>2 436</i>	15 271 <i>2 328</i>	14 491 <i>2 209</i>
5 310 <i>810</i>	4 493 <i>685</i>	5 534 <i>844</i>	6 300 <i>960</i>	5 559 <i>847</i>	3 543 <i>540</i>	3 347 <i>510</i>	3 660 <i>558</i>
30 066 <i>4 584</i>	26 782 <i>4 083</i>	25 117 <i>3 829</i>	18 148 <i>2 767</i>	16 164 <i>2 464</i>	14 137 <i>2 155</i>	12 196 <i>1 859</i>	11 191 <i>1 706</i>
10 483 <i>1 598</i>	5 561 <i>848</i>	6 420 <i>979</i>	4 060 <i>619</i>	4 188 <i>638</i>	4 598 <i>701</i>	3 950 <i>602</i>	3 000 <i>457</i>
55,15 <i>8,41</i>	50,01 <i>7,62</i>	46,2 <i>7,04</i>	40,4 <i>6,16</i>	35,9 <i>5,47</i>	31,5 <i>4,80</i>	26,4 <i>4,02</i>	22,9 <i>3,49</i>
14,00 <i>2,13</i>	12,09 <i>1,84</i>	11,09 <i>1,69</i>	9,82 <i>1,50</i>	8,73 <i>1,33</i>	7,64 <i>1,16</i>	6,36 <i>0,97</i>	5,45 <i>0,83</i>
7,00	6,05	5,55	4,91	4,34	3,82	3,18	2,73
1 954 <i>298</i>	1 192 <i>182</i>	990 <i>151</i>	1 186 <i>181</i>	970 <i>148</i>	683 <i>104</i>	428 <i>65</i>	451 <i>69</i>
1 460 <i>223</i>	1 018 <i>155</i>	955 <i>146</i>	927 <i>141</i>	527 <i>80</i>	345 <i>53</i>	227 <i>35</i>	206 <i>31</i>
67 589 399	61 440 496	61 439 486	58 164 754	55 176 556	55 067 536	54 837 854	54 536 440
16 817	19 701	20 711	24 422	3 012 620	3 074 669	3 141 470	3 226 660

(5) Les certificats ont été reconstitués en actions suite à ce projet approuvé lors de l'A.G.S. du 29 mars 1999 et à la décision finale votée lors de l'A.G.E. du 1^{er} juin 1999.

(6) L'action L'ORÉAL est cotée en euros, à la Bourse de Paris, depuis le 4 janvier 1999. Le capital social est passé à 135 212 432 euros depuis l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 1999 : la valeur nominale de l'action est désormais de 2 euros. Il est proposé à l'Assemblée Générale du 30 mai 2000 de fixer le dividende en euros.

Rapport des Commissaires aux Comptes

sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés établis en francs français de la société L'Oréal SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1999, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 6 avril 2000

Les Commissaires aux Comptes

Pierre COLL

Patrice de MAISTRE

L'ORÉAL



L'ORÉAL S.A. 1999

Rapport de gestion du Conseil
d'Administration, comptes de la société
mère et compléments d'information

L'ORÉAL

Société anonyme au capital de 135 212 432 euros

R.C.S. Paris B 632 012 100

Siège administratif : 41, rue Martre, 92117 Clichy

Siège social : 14, rue Royale, 75008 Paris

Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2000

Exercice 1999

Sommaire

- 1 Rapport de gestion du Conseil d'Administration
 - Groupe consolidé
 - Société mère
- 16 Informations complémentaires
- 24 Comptes de la société mère
- 28 Annexe aux comptes sociaux
- 48 Résultats financiers sur cinq ans
de L'ORÉAL S.A.
- 49 Rapport général des Commissaires aux Comptes
- 50 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
- 51 Résolutions
- 56 Responsabilité du contrôle des comptes
- 57 Politique d'information
- 58 Attestation du responsable du document de référence

Le rapport annuel du groupe L'ORÉAL

est constitué de **trois tomes** :

- 1) Une plaquette générale ;
- 2) Les comptes consolidés, à la disposition des analystes financiers le 6 avril 2000 ;
- 3) Le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les comptes de la société mère L'ORÉAL S.A. et les informations complémentaires légales, à la disposition des Actionnaires deux semaines avant l'Assemblée Générale du 30 mai 2000.

Rapport de gestion 1999 du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs,

Le mercredi 23 février 2000, le Conseil d'Administration de L'ORÉAL a consacré une réunion particulière à une analyse approfondie des comptes consolidés provisoires de l'année 1999. A l'issue de la présentation qui a été faite par la Direction Générale en présence des Commissaires aux Comptes, et de la discussion qui a suivi, un communiqué de presse a été publié sur les résultats estimés.

Après les dernières opérations de contrôle effectuées par les Commissaires aux Comptes, le Conseil d'Administration a examiné le mercredi 5 avril 2000 les comptes consolidés définitifs du groupe et arrêté les comptes sociaux pour l'année 1999. Un nouveau communiqué de presse a ensuite été publié et la Direction Générale a rassemblé le lendemain des analystes et journalistes financiers pour une réunion d'information au cours de laquelle les résultats ont été longuement présentés et commentés.

Le rapport annuel de L'ORÉAL donne les faits principaux de l'année 1999 pour les différentes activités du groupe. Après le message du Président, pour les laboratoires de recherche, pour les grandes marques, pour chaque division fonctionnelle ou opérationnelle, pour la plupart des pays et pour les collaborateurs installés dans le monde entier, chaque grand responsable fait part de ses commentaires. Cependant, et après avoir constaté que ce rapport reflétait avec sincérité les caractéristiques générales des conditions du développement de L'ORÉAL, le Conseil d'Administration souhaite donner dans ce Rapport de Gestion son appréciation de la situation et évoquer les grands thèmes qui ont particulièrement retenu son attention. C'est l'objet de ce qui suit, avant les grandes perspectives pour le futur, les comptes sociaux eux-mêmes et les informations relatives à la prochaine Assemblée Générale Mixte.

Les résultats du groupe consolidé

Le total des ventes consolidées hors taxes de 1999 s'est élevé à 70,5 milliards de francs, soit une croissance par rapport à 1998 de 12,1 % à données publiées pro forma, c'est à dire hors SYNTHÉLABO.

En effet, suite à la fusion approuvée par les actionnaires de SANOFI et de SYNTHÉLABO le 18 mai 1999, L'ORÉAL consolide SANOFI-SYNTHÉLABO par mise en équivalence depuis le 1^{er} juillet 1999. Pour le premier semestre 1999, L'ORÉAL a consolidé SYNTHÉLABO par mise en équivalence. Pour l'année 1999, le chiffre d'affaires de SYNTHÉLABO n'est donc pas inclus dans celui de L'ORÉAL.

La progression du chiffre d'affaires consolidé du groupe est de 11,3 % à données comparables. L'écart de 0,8 % entre les données publiées et les données comparables s'explique d'une part par les fluctuations des cours de certaines devises (soit + 0,4 %, avec notamment la bonne tenue du dollar américain et du yen par rapport au franc français), d'autre part par des changements de périmètre de consolidation (+ 0,4 % après réintégration en 1998 du chiffre d'affaires des sociétés entrées en 1999, dont principalement COSMAIR aux Etats-Unis avec le chiffre d'affaires de SOFT SHEEN du premier semestre 1998 et GALDERMA au Brésil avec DARROW pour ce même semestre).

Il convient aussi de remarquer le poids des monnaies dans ce chiffre d'affaires, avec la mise en place de l'euro et, par conséquent, l'élimination des devises concernées : l'euro représente 45 % du chiffre d'affaires, le dollar américain 26 %, le yen 3 % et les autres monnaies 26 %.

Pour l'année écoulée, le poids des grandes zones géographiques dans le chiffre d'affaires consolidé était de 55,5 % en Europe de l'Ouest, de 27,5 % en Amérique du Nord et de 17 % dans le reste du monde.

Comme en 1998, l'inflation en 1999 est restée très faible sur la plupart des marchés et la progression des ventes consolidées du groupe a donc été réellement forte pour chacune des deux branches d'activité en nette croissance. A données publiées pro forma, la branche Cosmétique a enregistré une croissance de +11,9 %, la Dermatologie de +31,6 % (consolidée à raison de 50 %, s'agissant d'un joint-venture avec NESTLÉ). Pour la branche Cosmétique, la croissance, en termes comparables (c'est-à-dire à taux de change et structure identiques) atteint 11 %, soit la meilleure performance depuis 1990.

Le résultat d'exploitation ressort à 8,57 milliards de francs en progression de 18,1 % par rapport aux

données pro forma de 1998. Il représente en 1999 12,2 % du chiffre d'affaires, contre 11,5 % pour le résultat pro forma de l'exercice 1998. Cette amélioration d'une année sur l'autre a été réalisée avec toutefois une augmentation sensible des frais en lien direct avec le développement des produits et des marchés, rendue possible grâce à une gestion toujours aussi rigoureuse des frais généraux comme les achats et les dépenses de gestion courante. La maîtrise des coûts, avec notamment l'amélioration des performances industrielles, reste un impératif pour le groupe et un objectif constant des équipes en place. Ceci favorise aussi l'augmentation des dépenses de promotion, de publicité et d'implantation dans les nouveaux pays, ce qui est la garantie du renforcement des positions acquises et de la conquête de nouvelles positions pour L'ORÉAL dans le monde entier.

Le résultat opérationnel des sociétés intégrées avant impôt et participation, s'élève à 7,58 milliards de francs, contre 6,61 milliards de francs pro forma en 1998, soit une hausse de 14,6 % contre 11,5 % en 1998 par rapport à 1997 retraité. Depuis 14 ans maintenant, la croissance de ces résultats demeure supérieure à 10 %.

Enfin, après intégration du résultat net opérationnel des sociétés mises en équivalence, dont principalement SANOFI-SYNTHÉLABO, le résultat net opérationnel consolidé part du groupe, servant de référence au calcul du bénéfice net opérationnel par action, ressort à 5,43 milliards de francs (en progression de 15,1 %) par rapport à 4,71 milliards de francs de résultat publié en 1998. Ce résultat avait lui-même progressé de 12,1 % par rapport à 1997.

Dans ces conditions, le bénéfice net opérationnel par action s'est élevé à 80,28 francs (12,24 euros) en 1999 (soit une progression de 15,1 %), contre 69,73 francs (10,63 euros) en 1998, le nombre de titres de 67 606 216 actions étant inchangé.

L'analyse de ces résultats

Les résultats de L'ORÉAL en 1999 trouvent à nouveau leur origine dans la capacité de la recherche à proposer des produits innovants, dans le potentiel des marques à renforcer leur notoriété et augmenter leurs parts de marché, dans la vigueur avec laquelle les divisions opérationnelles les développent et assurent leur promotion, dans la qualité des équipes qui les installent dans de nouveaux pays ou renforcent leur position là où elles existent déjà.

• La recherche

En 1999, l'ensemble des frais de recherche et de développement pour le groupe consolidé, c'est-à-

dire dorénavant pour la recherche cosmétique et dermatologique hors SYNTHÉLABO, a dépassé 2,13 milliards de francs. 3 % du chiffre d'affaires de référence du groupe (c'est-à-dire avec GALDERMA à 100 %) sont consacrés de manière constante à la recherche.

Coup de maître pour les laboratoires du groupe, qui parviennent maintenant à stabiliser le rétinol, molécule reconnue de l'anti-vieillessement, mais très instable. Encapsulation, émulsion triple, principe de stabilisation breveté : trois technologies avancées maintenant offertes aux femmes. Leur exploitation a été instantanée en 1999 pour au moins trois signatures du groupe : chez L'ORÉAL Plénitude avec *Effaceur Rides*, aux LABORATOIRES VICHY avec *Réti-C* et chez LANCÔME avec *Re-Surface*.

Dans le domaine cosmétique et dans celui de la dermatologie, 391 nouvelles demandes de brevets et 11 239 extensions internationales ont été enregistrées en 1999. Les effectifs dans ce secteur sont de 2 350 salariés, dont les chercheurs de GALDERMA Research and Development à Sophia Antipolis, dans le sud de la France.

Dans la branche cosmétique, un des faits marquants de 1999 aura été la création de centres de tests dans de nouveaux pays. Ainsi, c'est au plus près des consommateurs au Japon, en Chine et en Corée, après les États-Unis et l'Amérique Latine, qu'il est possible de mieux comprendre leurs attentes et d'enregistrer plus rapidement leurs réactions. L'ouverture de laboratoires à l'étranger signifie aussi de pouvoir mieux profiter des talents où qu'ils soient dans le monde, avec d'autres cultures, des problématiques différentes, afin d'être au meilleur niveau de la recherche mondiale. La coordination est assurée avec des objectifs communs : approfondir la connaissance de la peau et du cheveu, mettre en évidence les mécanismes biologiques qui interviennent dans le vieillissement, la protection solaire, la pigmentation de la peau, et naturellement, concevoir et développer des produits nouveaux de soin ou de maquillage.

En règle générale, et au-delà de la découverte de nouvelles molécules (110 molécules innovantes auront été mises sur le marché en 35 ans), les équipes travaillent toujours plus sur la stabilité, la sécurité, la résistance, l'équilibre et l'innocuité des formules. Et un nouveau pas a été franchi en 1999 vers une recherche de plus en plus élaborée. En effet, après la création d'un laboratoire de "chimie combinatoire" ou parallèle, permettant d'accélérer considérablement la synthèse de nouvelles molécules, grâce à une multiplication des expériences, le groupe franchit une nouvelle étape vers une recherche intensifiée, en développant des méthodes de tests biologiques extrêmement rapides : le screening à haut débit. Deux plates-formes robotiques viennent d'être installées en France.

Actuellement en phase d'expérimentation, elles sont déjà opérationnelles pour certains tests. A terme, elles permettront de tester plusieurs centaines de molécules - sur le plan de l'innocuité et de l'efficacité - par semaine. En se dotant ainsi d'outils très performants, inspirés de la recherche pharmaceutique, L'ORÉAL multiplie les opportunités de découvertes intéressantes et compte renforcer son leadership dans le lancement de nouvelles molécules, toujours en plus grand nombre.

Il est intéressant de rappeler que la recherche se développe également dans l'univers industriel. Le département de recherche packaging, qui est organisé par métier dépose chaque année de nombreux brevets, en symbiose avec la recherche appliquée. Dans ce domaine aussi, l'objectif premier est l'innovation, protégée par des brevets.

Par ailleurs, la Direction Générale Technique poursuit son programme de certification des usines et de tous les services qui participent d'une manière ou d'une autre à l'activité industrielle. Chaque entité doit être certifiée ISO 9000, norme de qualité mondiale consacrant les bonnes pratiques de conception, de formulation et de contrôle donnant lieu à la fabrication de produits indiscutablement bons. Le processus de fabrication et de conditionnement est responsable de la qualité de conformité aux normes de conception. Le système qualité de l'usine qui met ces opérations sous contrôle est certifié ISO 9002.

Pour amortir globalement les coûts de recherche, L'ORÉAL canalise ses efforts sur les marques à forte notoriété et les circuits de distribution les plus dynamiques, en élargissant toujours plus sa couverture internationale et en jouant la diversité culturelle de ses produits. Ainsi assiste-t-on par exemple dans le groupe, au développement d'un éventail de marques non plus seulement françaises mais italiennes, américaines et peut-être demain asiatiques, et qui seront proposées, tôt ou tard, aux consommateurs du monde entier. Cette fertilisation culturelle croisée est exploitée avec succès.

• Les marques

L'ORÉAL continue de développer activement l'ensemble de ses marques, particulièrement celles dont les signatures ont une véritable dimension internationale, quelle que soit leur origine comme cela vient d'être souligné. Pour la grande majorité d'entre elles, de nombreuses initiatives ont vu le jour en 1999 et, s'il est impossible de toutes les évoquer ici, en voici cependant quelques exemples significatifs :

Dans la Division des Produits Professionnels, chez L'ORÉAL PROFESSIONNEL, le nouveau ton sur ton *Diacolor Richesse* a sensiblement élargi le pouvoir de recrutement de *Diacolor*, grâce notamment à sa

technologie sans ammoniac. REDKEN a lancé *Extreme anti-snap*, un concept radicalement nouveau pour le traitement réparateur des cheveux abîmés aux céramides et protéines.

Dans la Division des Produits Grand Public, L'ORÉAL PARIS a lancé la ligne *Elsève Color-Vive* au Nutri-filtre, qui protège la fibre capillaire et prolonge l'éclat de la couleur. Le dernier né des mascaras de MAYBELLINE, *Wonder Curl*, a représenté plus de 25 millions d'unités vendues depuis son lancement. Résultats encourageants pour les Laboratoires GARNIER aux États-Unis, pour le lancement en 1999 de la nouvelle gamme de coloration de la marque, sous le nom de *Nutrisse Nutricolor Masque (Natéa)*, en Europe). Ce lancement place les Laboratoires GARNIER, déjà présents, en position très favorable sur un marché américain de la coloration en forte progression.

Dans la Division des Produits de Luxe, BIODERM a inventé *D-Stress*, le soin anti-fatigue au magnésium et vitamines, lancé en Europe, puis rapidement en Asie et aux États-Unis. HELENA RUBINSTEIN a réalisé une véritable percée en Corée, grâce notamment au succès de *Power A*, le 1^{er} soin au Rétinol Pur ; ce produit étant un des piliers de la marque qui, avec d'autres, appuie sa stratégie de développement en Asie. Chez LANCÔME, *Rouge Magnetic*, un rouge à lèvres ultra léger et de longue tenue, a représenté 4 millions d'unités vendues en 1999 et *Aromatic*, une ligne novatrice complète de soins du corps, allie, dans une combinaison originale, les bienfaits des huiles essentielles aux principes actifs du soin. RALPH LAUREN a remporté un grand succès aux États-Unis avec *Romance Men* et ARMANI a poursuivi sa forte croissance grâce à celui d'*Emporio Armani*.

Dans le Département de Cosmétique Active, VICHY s'est imposé dans les antirides, avec *Réti.C*. Ce produit associe dans un même soin de jour, le rétinol (réparateur rides) et la vitamine C (rénovatrice éclat), sous leur forme stable, pure et active sur la peau. La marque à la vocation dermo-cosmétique espère ainsi consolider sa position de leader de l'antiride en pharmacie et même développer ce segment en séduisant des consommatrices plus jeunes, grâce à la technologie de pointe de *Réti.C*. La ROCHE POSAY a profité d'une nouvelle avancée de la recherche de L'ORÉAL, dans le domaine solaire et la haute protection de la peau avec l'association du Mexoryl SX et du Mexoryl XL filtrant pour *Anthelios*.

• Les pays

En Cosmétique et en Dermatologie, la dynamique internationale de L'ORÉAL a encore démontré en 1999, ses grandes capacités à la fois d'initiatives sur les marchés nouveaux et de réactivité sur les

marchés émergents, mais aussi de vigueur dans tous les pays où la concurrence est vive. Certaines opérations, initiées en 1999, ont été réalisées concrètement début 2000, évoquées plus loin dans ce rapport, parce qu'elles se situent dans le cadre d'une politique de développement permanent et de croissance continue des activités du groupe.

Cette évolution régulière de l'implantation des grandes marques de L'ORÉAL dans le monde est très encourageante. Si il y a encore quelques années, les marques à fort potentiel étaient essentiellement représentées en Europe, elles le sont maintenant pratiquement toutes aussi en Amérique Latine, en Amérique du Nord, en Europe de l'Est. Cet effort se poursuit également dans des régions nouvelles et sur des marchés encore inexplorés et lointains, à fort potentiel comme la Chine. Trois marques phares y ont été lancées en même temps : L'ORÉAL pour la coloration des cheveux, MAYBELLINE pour le rouge à lèvres, et LANCÔME pour les soins de la peau.

L'ORÉAL vient par ailleurs d'achever sa seconde unité de production en Chine, à Suzhou (à 80 km à l'ouest de Shanghai). Une première unité de production fonctionne depuis 1997 dans cette ville. Elle fabrique les produits de la marque MAYBELLINE. La seconde, ultra moderne, bâtie sur un terrain de 16 000 m², mise en route progressivement en 1999 et inaugurée en janvier 2000, fabrique les gammes de produits de maquillage de L'ORÉAL PARIS. Les deux tiers de la production locale étant réservés au marché chinois, les pays asiatiques sont servis par une centrale d'expédition intégrée sur le même site.

Le 1^{er} juillet 1999, le groupe L'ORÉAL a pris en charge la poursuite de la commercialisation de la marque MAYBELLINE au Japon et procède progressivement à l'introduction sur ce marché, des produits innovants récemment développés et lancés aux États-Unis. Par l'acquisition des droits sur cette marque au Japon, L'ORÉAL dispose ainsi des droits mondiaux de Maybelline. Depuis son rachat par le groupe, en 1996, MAYBELLINE qui occupe une forte position sur le marché du maquillage de grande diffusion aux États-Unis, a été lancée dans plus de 70 pays à travers le monde. Elle est désormais le leader mondial de sa catégorie.

La position de L'ORÉAL PARIS s'est également renforcée en Corée. La Division des Produits Grand Public a lancé en 1999 les gammes *Plénitude* et *L'ORÉAL Make-up*, et espère ainsi s'imposer sur les deux principaux segments du 10^e marché de cosmétiques au monde : ceux du maquillage et des soins pour le visage, qui représentent 70 % des ventes de cosmétiques dans le pays, aujourd'hui dominées par les marques locales.

Les principales opérations financières, dont le Conseil a été saisi, font plus loin l'objet d'un chapitre particulier.

• Les ressources humaines

Un des faits marquants de l'année 1999, a été la décision d'installer des centres de formation en dehors de l'Europe. L'Éducation Permanente s'enrichit par exemple d'un nouveau maillon essentiel, avec la création du premier "Management Development Center", inauguré à Singapour en août 1999. Ce centre régional, accueillant des collaborateurs issus de tous les pays de la zone, ainsi que de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Inde, s'insère dans le dispositif actuel de la formation continue de L'ORÉAL. Il dispense des formations spécifiques, complémentaires des programmes déjà existants. Animées par des responsables opérationnels du groupe et des intervenants extérieurs, ces formations sont conçues, pour certaines d'entre elles, en partenariat avec de grandes écoles et universités locales ou internationales. L'objectif est d'assurer un véritable apprentissage en continu à tous les cadres de L'ORÉAL, dans une région où la croissance est exceptionnelle et la demande en formation traditionnellement très forte. Plus largement, la création de ce centre traduit la volonté de l'Éducation Permanente, d'offrir localement de nombreux programmes de formation, jusque là dispensés à Paris, ainsi qu'un même accès à la culture et au savoir-faire du groupe. Dans le même but, la création de deux autres centres en Amérique Latine et à New York pour l'Amérique du Nord, figure à l'ordre du jour pour l'an 2000.

Par ailleurs, l'élargissement du périmètre de recrutement de nouveaux collaborateurs de L'ORÉAL à l'échelle mondiale s'est poursuivi en 1999. Près de 1 400 futurs managers de 62 nationalités différentes ont rejoint le groupe, et si 400 cadres ont changé de pays et peuvent vivre et travailler hors de leur pays d'origine, c'est grâce aux efforts qui ont été développés pour mieux répondre aux besoins des divisions, et aussi pour marquer la volonté d'échanger les cultures et de partager les expériences. L'ORÉAL propose ainsi aux hommes et aux femmes qui s'engagent à participer à son développement, des défis personnels qui sont à la mesure des défis de l'entreprise. Leur adhésion est le plus souvent exemplaire.

• L'an 2000 et l'euro

Si l'une des étapes a été franchie sans difficulté, celle du passage réussi des systèmes informatiques à l'an 2000, l'autre continue de retenir toute l'attention des responsables concernés.

Dans le cadre de la disparition définitive des devises européennes, au profit de l'euro en 2002, les impératifs techniques sont largement pris en charge et les progiciels de traitement de l'information chiffrée ont été d'ores et déjà fait l'objet d'investissements nouveaux. Ils ont été soigneusement testés et sont maintenant opérationnels pour la très grande majorité. Une coordination générale à la préparation de l'événement représenté par l'abandon définitif de certaines devises au profit de l'euro, a été mise en place et plusieurs comités opérationnels de coordination existent et fonctionnent dans le groupe. Le personnel de L'ORÉAL est préparé et formé dans la perspective du passage des comptabilités à l'euro dès le mois de janvier 2001.

Dans ce cadre figure dans les comptes de L'ORÉAL au 31 décembre 1999, une provision dont le solde s'élève à 92 millions de francs.

• Naissance de SANOFI-SYNTHÉLABO

Les Conseils d'Administration de SANOFI (filiale d'ELF AQUITAINE) et de SYNTHÉLABO (filiale de L'ORÉAL), avaient annoncé, début décembre 1998, le projet de rapprochement de leurs sociétés au sein d'une nouvelle entité, créant ainsi un groupe pharmaceutique de premier plan. En effet, il était apparu que les deux sociétés présentaient une forte complémentarité thérapeutique, en particulier dans les domaines du système nerveux central, du risque cardiovasculaire, du traitement contre le cancer et de la médecine interne.

La fusion des deux sociétés en une société dénommée SANOFI-SYNTHÉLABO est devenue réalité en mai 1999 : les assemblées générales des deux groupes pharmaceutiques ayant approuvé, à la quasi-unanimité, la constitution d'un nouveau géant pharmaceutique, le 6^e en Europe avec des prévisions de chiffre d'affaires de l'ordre de 35 milliards de francs et de frais de recherche à hauteur de 6 milliards de francs pour 1999. Ces objectifs ont été atteints et les résultats enregistrés attestent du succès de l'opération de fusion.

Le groupe est numéro un mondial en cardiologie, numéro trois aux États-Unis et en Europe dans le domaine de l'hypertension, et leader sur le segment des hypnotiques, pour ce qui concerne le système nerveux central.

L'ORÉAL et ELF AQUITAINE détenaient respectivement 19,47 % et 35,24 % des parts de SANOFI-SYNTHÉLABO (26,05 % et 42,87 % des droits de vote) au moment de l'opération de rapprochement, dans le cadre d'un pacte d'actionnaires d'une durée d'au moins six années et qui prendra fin le 2 décembre 2004. Ce pacte prévoit que les deux actionnaires détiennent

ensemble 38,9 % des titres et que les titres des deux actionnaires soient inaliénables pour la durée du pacte.

Les perspectives

La capacité de L'ORÉAL toujours aussi forte à lancer de grandes innovations technologiques, le bon équilibre entre les implantations géographiques, l'implication de ses équipes internationales, à côté d'une croissance régulière du marché des produits cosmétiques dans le monde permettent d'envisager l'avenir avec optimisme. Ce sont des atouts qui permettent à L'ORÉAL de retenir des perspectives pleines de promesses pour les années à venir.

L'élan est aussi celui du déploiement très rapide d'Internet. Depuis 1997, L'ORÉAL multiplie les initiatives dans ce domaine et fait en sorte de rapprocher toujours plus les marques des consommatrices, soit par une information personnalisée et sans cesse à jour, soit dans certains cas par des ventes on-line. C'est de plus un moyen de rapprocher L'ORÉAL des professionnels et des milieux scientifiques d'une part, des futurs collaborateurs du groupe d'autre part, c'est-à-dire de tous ceux qui découvrent la société sur le Net où qu'ils soient et qui peuvent aussi communiquer en temps réel. Le site "corporate" de L'ORÉAL a été primé en 1999 comme le meilleur site français.

Cette ouverture est un tremplin pour l'avenir, notamment dans le cadre de ce que Monsieur OWEN-JONES, Président-directeur général, rappelait : *"l'esprit d'innovation, la recherche, la créativité, la solidarité des équipes qui bâtissent le groupe, le goût de l'aventure, font partie intégrante d'un héritage partagé par tous dans le monde entier. L'engagement et l'ardeur aussi"*. Les efforts de chacun se déploient en effet aux quatre coins de la planète dans un réel enthousiasme. Et, comme cela a déjà été souligné, la très longue expérience scientifique de L'ORÉAL dans tous ses métiers, constitue une force d'innovation particulièrement sûre et motivante. La performance, la qualité et la reconnaissance des produits L'ORÉAL partout dans le monde, reposent sur cette innovation.

Il convient enfin d'indiquer que L'ORÉAL a poursuivi début 2000, sa politique de conquête de nouveaux marchés. La Division des Produits Grand Public, s'est enrichie d'une nouvelle marque en Argentine : *Miss Yang*, leader du maquillage grande diffusion en Amérique Latine. Cette acquisition traduit la volonté du groupe, confiant dans le développement de l'Amérique Latine, d'y conquérir une position de leader. Début 2000 également, c'est une nouvelle filiale qui est née au Liban, et qui reprend les

activités commercialisées jusque là par des licenciés. Le groupe renforce ainsi considérablement sa présence et le contrôle de ses marques dans la région.

Comme cela était déjà noté dans le précédent Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, la filiale du groupe aux États-Unis a procédé en 1998 à l'acquisition de SOFT SHEEN PRODUCTS INC., leader américain des produits capillaires ethniques, basée à Chicago. Cet événement était majeur pour L'ORÉAL, qui engageait ainsi résolument un développement sur un marché nouveau pour le groupe. Pour compléter sa démarche, L'ORÉAL a signé, début 2000, un accord en vue d'acquiescer CARSON INC., société basée à Savannah en Géorgie (États-Unis), leader mondial des produits cosmétiques ethniques. Cet accord a été soumis au contrôle des autorités anti-trust aux États-Unis et en Afrique du Sud.

Les faits marquants chez L'ORÉAL S.A.

• Fin du mandat d'un administrateur en 1999

Le mandat d'administrateur de M. Jacques P. VIZIOZ a pris fin à l'issue de l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 1999.

• Mandats d'administrateur renouvelés en 1999

Les mandats d'administrateurs de Mme Liliane BETTENCOURT et de M. Edouard de ROYÈRE qui venaient à expiration lors de l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 1999, ont été renouvelés à l'occasion de cette même Assemblée, pour une nouvelle période statutaire de 4 ans, qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2003, et qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

• Mandat d'un Commissaire aux Comptes en 1999

M. Etienne BORIS a été nommé par l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 1999, Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur COLL, Commissaire aux Comptes titulaire. Le mandat de Monsieur BORIS prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003, à tenir en 2004.

• Fin du mandat d'un administrateur en 2000 et nomination d'un nouvel administrateur

Le mandat d'administrateur de M. Helmut MAUCHER vient à expiration à l'occasion de l'Assemblée Générale du 30 mai 2000 statuant sur les comptes

de l'exercice 1999. M. MAUCHER a fait savoir au Conseil d'Administration qu'il ne souhaitait pas que son mandat soit proposé au renouvellement. Le Conseil a exprimé à M. MAUCHER, administrateur depuis 1982, ses vifs remerciements pour l'attention qu'il a portée, tout au long de ces années, aux conditions du fort développement du groupe, aussi bien sur les aspects de la mondialisation que sur des aspects en lien direct avec les métiers de L'ORÉAL.

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale la candidature d'un nouvel administrateur, M. Rainer E. GUT. Monsieur GUT, de nationalité suisse, a 67 ans. Il a débuté sa longue carrière dans le secteur bancaire aux États-Unis et a rejoint le Crédit Suisse en 1971. Après avoir assumé différentes responsabilités au sein de cette banque, il en est devenu Président du Conseil d'Administration en 1983.

Monsieur GUT est membre de Conseils d'Administration en Suisse et à l'étranger. Administrateur de NESTLÉ S.A. depuis 1981 et Vice-Président du Conseil d'Administration depuis 1991, il sera élu à la Présidence par le Conseil en remplacement de M. Helmut MAUCHER, à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires de l'an 2000.

Si l'Assemblée Générale des actionnaires de L'ORÉAL procède à sa nomination, M. Rainer E. GUT exercera ses fonctions d'administrateur pendant une période de quatre années qui expirera lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2004 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

• Démission d'un administrateur en 2000 et ratification d'un nouvel administrateur

A l'occasion de la réunion du 23 février 2000, M. OWEN-JONES, Président, a informé les membres du Conseil d'Administration de la démission de M. Pascal CASTRES SAINT MARTIN de sa fonction d'administrateur. Au nom du Conseil, il a exprimé ses vifs remerciements à Monsieur CASTRES SAINT MARTIN, après toutes ces années de franche collaboration et de participation active au fort développement de la société.

Le Président a rappelé qu'en cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, sans que le nombre de ceux-ci devienne inférieur au minimum statutaire ou légal, il est permis au Conseil de procéder à des nominations à titre provisoire.

Il a fait observer que par suite de la démission de M. Pascal CASTRES SAINT MARTIN de sa fonction d'administrateur de L'ORÉAL, par lettre en date du 12 février 2000 avec effet immédiat, un siège d'administrateur était vacant. Bien que cette

vacance ne réduise pas le nombre d'administrateurs au-dessous du seuil statutaire ou légal, il est alors apparu cependant conforme à l'intérêt de la société de procéder à la nomination de M. Michel SOMNOLET en remplacement de Monsieur CASTRES SAINT MARTIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil a, dans ces conditions, nommé M. Michel SOMNOLET, administrateur à titre provisoire, en remplacement de Monsieur CASTRES SAINT MARTIN.

Cette nomination est maintenant soumise à la ratification de l'Assemblée Générale du 30 mai 2000. Si cette Assemblée procède à la ratification, M. Michel SOMNOLET exercera ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2002, qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

M. Michel SOMNOLET continue à assumer les fonctions effectives de Vice-Président en charge de la Direction Générale de l'Administration et des Finances, fonctions qui sont les siennes depuis le 1^{er} janvier 2000, en remplacement de M. Pascal CASTRES SAINT MARTIN qui avait fait valoir ses droits à la retraite le 31 décembre 1999. Monsieur SOMNOLET a débuté sa carrière chez L'ORÉAL en 1966, comme chef de produit à LaSCAD ; il a effectué l'essentiel de son parcours professionnel à la COSMAIR, filiale nord américaine de L'ORÉAL, où il a supervisé l'ensemble de l'Administration, de la Gestion et des Finances, ainsi que les activités industrielles et les Ressources Humaines. Nommé Administrateur de COSMAIR en 1976, il est devenu Executive Vice President Chief Operating Officer de cette société en 1983.

• Examen périodique du mode de fonctionnement du Conseil

Le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois en 1999 sous la Présidence de Monsieur OWEN-JONES. Il a procédé en fin d'année à l'examen de son mode de fonctionnement général et en a fait un compte-rendu dans le premier tome du présent rapport annuel, dans un chapitre consacré aussi à la présentation des administrateurs.

Les administrateurs ont jugé que l'organisation et les travaux du Conseil s'inscrivaient bien dans la ligne des recommandations, en matière de Gouvernement d'Entreprise et notamment que les administrateurs respectaient les termes de la Charte de l'Administrateur préconisée dans le rapport établi en 1995, sur les conseils d'administration des grandes sociétés cotées en France. Les administrateurs ont décidé que chacun d'entre eux, devait posséder un minimum de cent actions de la société.

Les administrateurs ont apprécié de pouvoir à nouveau, à l'occasion de l'analyse des comptes consolidés provisoires en présence des Commissaires aux Comptes, prendre la mesure et approuver les grandes perspectives du groupe, à l'occasion d'une présentation par la Direction Générale de l'évolution des métiers, des marques et des marchés. Un débat ouvert et constructif sur le sujet a pu avoir lieu.

Pour ce qui concerne ses travaux permanents, Monsieur OWEN-JONES a souligné combien les travaux particuliers des Comités d'études étaient importants.

La tâche du Comité d'Audit est d'étudier les procédures de contrôle en place, de s'assurer qu'elles sont nécessaires et suffisantes, qu'elles sont bien appliquées et qu'elles permettent de protéger la société de toute atteinte à son patrimoine. Cette mission a été engagée dans le cadre de trois réunions du Comité en 1999, et s'est poursuivie début 2000 avec l'audition de la Direction de l'Audit Interne et des Commissaires aux Comptes.

Tout en conservant la dimension collégiale des décisions du Conseil d'Administration dans le domaine des comptes eux-mêmes, l'objectif du Comité d'Audit est d'offrir au Conseil la possibilité de regarder ces comptes, avec une sécurité accrue. C'est ce qu'il a souhaité faire dans le cadre des opérations de clôture de l'exercice 1999.

Comme le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit procédera chaque année à l'examen de son mode de fonctionnement et, tenant compte des remarques qui pourront lui être faites par le Conseil et la Direction Générale, formulera dans le cadre de sa mission, des propositions visant à améliorer la qualité de ses travaux.

Le Conseil d'Administration a souhaité que le Comité "Management et Rémunérations", qui s'est réuni trois fois en 1999, étende sa mission à l'étude de la structure du Conseil et puisse lui faire des recommandations d'évolution, s'il le juge nécessaire. Le Comité a pu, par ailleurs, et comme cela lui est demandé, faire des propositions sur l'évolution de la rémunération de la Direction Générale et l'attribution des options d'achat d'actions de L'ORÉAL. Sur ce dernier point, et comme le Président a souhaité le rappeler à nouveau, il apparaît que les stock-options permettent d'associer encore plus les cadres au développement du groupe, en les fidélisant et en les faisant participer plus complètement aux bénéfices de la croissance. Sur proposition du Président du Conseil et du Comité lui-même, le Conseil a, dans cette optique, obtenu de l'Assemblée des actionnaires de juin 1999 un nouveau plan de cinq ans et l'extension de 2 %

à 4 % de la partie du capital disponible pour les stock-options. Le Conseil d'Administration a par ailleurs, décidé de supprimer la décote de 5 % pratiquée jusqu'alors, sur le prix d'attribution.

• Chiffre d'affaires hors taxes

Le montant des ventes réalisées par la société L'ORÉAL au cours de l'année 1999 s'est établi à 7 530 613 814 francs hors taxes contre 7 107 529 778 francs en 1998.

Chiffre d'affaires (en francs)	1999	1998	Variation en %
1 ^{er} trimestre	1 898 025 553	1 808 896 725	4,93
2 ^e trimestre	1 975 757 501	1 937 715 265	1,96
3 ^e trimestre	1 797 356 769	1 638 398 055	9,70
4 ^e trimestre	1 859 473 991	1 722 519 733	7,95
Total	7 530 613 814	7 107 529 778	5,95

Nota : ce chiffre d'affaires comprend les ventes de marchandises et de produits finis, les produits accessoires, les ventes de déchets, les prestations de service, déduction faite des réductions sur ventes. Ces ventes comprennent, pour une part, des fournitures de marchandises faites à diverses filiales qui, du point de vue consolidé, sont des ventes intra-groupe.

Fusions, acquisitions, prises de participations, prêts ou augmentation de capital

Le rythme de croissance de L'ORÉAL a été soutenu en 1999 comme par le passé. Les investissements réalisés dans un grand nombre des 150 pays où L'ORÉAL est implanté, soit dans le cadre d'acquisitions, de prises de participations, de prêts, ou d'augmentations de capital, ont été importants et ont permis de nouvelles implantations et des renforcements de parts de marché. Le groupe a su adapter en permanence ses efforts compte tenu de situations économiques locales différentes, souvent contrastées et plus ou moins sensibles aux aléas conjoncturels.

En **France**, dans la Division des Produits de Luxe et dans le Département de Cosmétique Active, L'ORÉAL a procédé à des réorganisations d'entités juridiques en cohérence avec la rationalisation de ses activités de développement international et de distribution en France et à l'exportation.

A la suite de la fusion de SANOFI-SYNTHÉLABO, approuvée au cours de la réunion extraordinaire du Conseil d'Administration de L'ORÉAL en date du 2 décembre 1998, L'ORÉAL s'est trouvé détenir une participation de 19,47 % dans le capital de la société fusionnée SANOFI-SYNTHÉLABO. Dans le but de porter cette participation à 20 %, il a été

procédé à l'achat en bourse de 806 106 actions supplémentaires, entre juin et juillet 1999, pour un montant de 210,8 millions de francs. Ces rachats, qui ont permis de porter la participation de L'ORÉAL à 19,57 %, ont été interrompus à la suite du déclenchement de l'OPE de TOTAL sur ELF AQUITAINE.

En **Suisse**, détenue à 50 % par L'ORÉAL et 50 % par NESTLÉ, GALDERMA PHARMA a procédé en début d'année 1999, à l'acquisition, auprès de F. HOFFMANN - LA ROCHE LTD (Suisse), des brevets marques et autres droits incorporels liés au produit LOCERYL (traitement des mycoses des ongles).

En **Pologne**, l'usine KOSMEPOL a été créée en 1996. En 1999, les productions à destination des marchés de la Russie, de la République Tchèque, de la Pologne, de la Hongrie, ont fortement progressé. Pour compléter le programme de financement engagé dès 1996, L'ORÉAL a souhaité poursuivre son effort d'investissement en 1999, dont une part a été réalisée par apports en nature.

En **Roumanie**, pour soutenir le développement de sa filiale ROMELOR, créée en 1997, L'ORÉAL a souscrit en 1999 à une importante augmentation de capital.

En **Slovaquie**, SLOVLOR intégralement détenue par L'ORÉAL est une filiale de distribution constituée en 1997. L'ORÉAL a procédé en 1999 à des transferts de fonds, au titre d'une augmentation de capital.

En **Turquie**, la filiale LOREPAR à 100 % L'ORÉAL, résulte de la fusion en 1996 des deux filiales Produits Grand Public et Produits de Luxe. Pour couvrir les besoins financiers de LOREPAR, L'ORÉAL a procédé en mai 1999, puis en septembre 1999 à des envois de fonds complémentaires dans le cadre des investissements nécessaires au fort développement de cette filiale.

En **Afrique du Sud**, la filiale ELEBELLE détenue à 100 % par L'ORÉAL S.A., a bénéficié, pour soutenir son développement, d'un apport en fonds propres complémentaire en février 1999.

En **Amérique du Sud**, et particulièrement au Brésil, au Chili, en Colombie, au Guatemala et au Venezuela, pour renforcer le développement de ses filiales, L'ORÉAL a procédé à des envois de fonds, soit au titre d'augmentations de capital, soit par des prêts complémentaires.

En **Chine**, les investissements de L'ORÉAL en 1999 ont été importants comme cela a été mentionné précédemment. Ils ont accompagné le développement d'activités de production et de distribution qui nécessitent des installations importantes, des réorganisations de structure et l'accueil d'un nombre de collaborateurs toujours croissant.

L'investissement industriel de L'ORÉAL en Chine témoigne de l'attachement du groupe à développer ses activités locales et à proposer à ses clients des produits fabriqués sur place. Il a pour objectif de répondre aux perspectives de croissance considérables du marché chinois, d'éviter le recours à l'importation et de répondre à des normes de qualité industrielles homogènes dans le monde entier.

En tant qu'investisseur étranger en **Inde**, L'ORÉAL a obtenu en 1999 auprès des autorités locales, dans le cadre de l'installation et du développement de sa filiale INDELOR, plusieurs extensions de ses apports initialement autorisés. Rappelons que depuis juillet 1998, INDELOR assurait la fabrication des produits via une location de l'outil industriel auprès d'une structure indépendante, SWAN BEAUTIES. L'administration indienne et la Banque Centrale ont donné leur accord sur un projet de rachat. L'ORÉAL a donc racheté la totalité des actions de la société anglaise ANGLO OVERSEAS FINANCE LTD, société mère des sociétés indiennes ANGLO OVERSEAS FINANCE INDIA et SWAN BEAUTIES. Ce rachat a été effectué en mars et avril 1999.

La filiale **indonésienne** de L'ORÉAL, PT YASULOR INDONESIA a été autorisée à exploiter l'activité Produits de Luxe à compter du 1^{er} janvier 1999, après résiliation des contrats avec les anciens licenciés locaux. Au titre d'une augmentation de capital, des fonds ont été transférés en janvier 1999 et avril 1999 pour assurer le financement de YASULOR dans le cadre de cette reprise des activités Produits de Luxe et pour ses besoins de financement à court terme.

Au Japon,

- dans le cadre de la constitution d'un joint-venture pour Beauté Créateurs entre L'ORÉAL, les 3 SUISSES INTERNATIONAL et la société japonaise OSI, une société a été constituée avec un capital souscrit et libéré. Pour soutenir le développement de cette société, une augmentation du capital a été décidée en janvier 1999, à laquelle L'ORÉAL a souscrit à concurrence de sa participation de 20 %;
- le groupe L'ORÉAL et la société KOSE ont conclu en mars 1999, à Tokyo, un accord aux termes duquel KOSE, qui avait en 1991 acquis MAYBELLINE pour le seul marché japonais, devait céder à L'ORÉAL les droits qu'il détient sur cette marque. L'opération, assortie de la de la création de MAYBELLINE KK, a été conclue le 1^{er} juillet 1999.

En **Malaisie**, la filiale de L'ORÉAL, LOCM Sdn Bhd a procédé à l'acquisition en 1999 de 49 % du capital de Parfums et Beauté (M) Sdn Bhd, ce qui permet au groupe L'ORÉAL de détenir 100 % de cette société. Afin de réaliser cette acquisition, L'ORÉAL a procédé à une augmentation de capital de sa filiale.

Pour soutenir le développement de l'implantation du groupe aux **Philippines**, la filiale, détenue à 100 %, a bénéficié d'un complément de financement de la part de L'ORÉAL sous la forme d'une augmentation de capital.

Au **Maroc**, après libéralisation des conditions d'importation de produits finis et limitation du taux des droits de douane à 35 % de la valeur d'importation, l'unité industrielle de l'UFCl ne trouvait plus de justification économique. En accord avec notre partenaire marocain, il avait donc été décidé sa fermeture étalée sur les exercices 1998 et 1999. L'actif net au 31 décembre 1998 était négatif, les réserves cumulées dans le passé ayant été consommées par les coûts de restructuration. Les effets positifs de l'opération se font sentir dès 1999 mais pour assurer les besoins de trésorerie à court terme, L'ORÉAL a consenti un prêt d'actionnaire, en date de valeur du 30 décembre 1998, remboursable au plus tard le 31 décembre 2001.

En **Israël**, L'ORÉAL avait conclu avec des actionnaires israéliens minoritaires dans sa filiale INTERBEAUTY, un accord au terme duquel ceux-ci s'engageaient à céder à L'ORÉAL et L'ORÉAL à acquérir les actions qu'ils détenaient à tout moment pendant une période de 3 ans. Dans ce cadre, dans un premier temps, L'ORÉAL a racheté 2 535 835 actions en mai 1999. Après cette opération, L'ORÉAL détenait 18 677 197 actions soit 92,1 % du capital d'INTERBEAUTY. En juillet 1999, il a par ailleurs été décidé de procéder à une augmentation de capital d'INTERBEAUTY, intégralement souscrite par L'ORÉAL. La participation de L'ORÉAL a été portée à 93 % du capital.

En conclusion, le Conseil d'Administration souligne toute l'importance de ces multiples réalisations et projets partout dans le monde. Les engagements pris par L'ORÉAL accompagnent le dynamisme des équipes qui ne cessent de développer ou d'installer de nouvelles entités, avec opportunité, rigueur et clairvoyance. Ceci reste très encourageant pour l'avenir.

Comptes sociaux annuels

Au 31 décembre 1999, le total du bilan s'élève à 39 229 979 796 francs, contre 34 788 422 796 francs au 31 décembre 1998.

La présentation des comptes sociaux est conforme à la loi du 30 avril 1983 et au décret d'application du 29 novembre 1983.

Au 31 décembre 1999, le capital social est composé de 67 606 216 titres, de 2 euros nominal.

L'annexe comptable fait partie des comptes annuels. Pour une analyse des postes du bilan et du compte de résultat, il convient de se reporter à cette annexe. Le commentaire sur l'activité des filiales et participations est donné dans la partie de notre rapport concernant le groupe consolidé. Les éléments chiffrés concernant la recherche sont également donnés dans cette fraction du rapport où seuls ils prennent toute leur signification.

Les résultats qui vous sont présentés tiennent compte des divers revenus encaissés au titre de la concession de l'exploitation des brevets et marques et de l'assistance technique.

Les redevances encaissées au titre de l'exploitation des brevets sont incluses dans le poste "autres produits", et au titre de l'assistance technique dans le poste du chiffre d'affaires dénommé "production vendue de services."

Ces montants doivent bénéficier pour partie de l'imposition au taux réduit sous réserve de leur affectation au compte "réserve spéciale des plus-values à long terme."

Les sommes provenant de l'exploitation des marques sont incluses dans le poste "autres produits."

Le compte de résultat fait ressortir un bénéfice net de 3 241 893 061 francs contre (en 1998) 3 601 294 841 francs

L'évolution du résultat d'une année sur l'autre s'explique notamment par la variation des éléments suivants :

les produits financiers de participations.....	+ 333 898 210 francs
les différences de change.....	- 108 418 891 francs
les provisions sur titres et résultats déficitaires de l'exercice des SNC	- 523 716 869 francs
l'impôt sur les bénéfices....	- 58 215 053 francs

Le bénéfice net de 1999 de 3 241 893 061 francs s'entend :

- après virement au crédit de ce compte à l'expiration du délai légal de cinq ans, de la provision pour investissement constituée en 1994 au titre de l'exercice 1993 pour un montant de 25 479 089 francs, libre d'impôt sur les sociétés,
- après constitution, en application de l'ordonnance du 17 août 1967 sur la participation du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise, y compris transfert effectué par nos filiales, à notre profit,

d'une partie des provisions pour investissement, en application d'accords dérogatoires :

- d'une réserve au profit du personnel de 69 478 066 francs provisionnée en 1998 pour 60 007 288 francs ;
- d'une provision pour investissement de..... 44 829 635 francs provisionnée en 1997 contre 39 388 265 francs en 1998 ;
- et d'une dotation pour participation des salariés, au titre de l'exercice 1999⁽¹⁾ de 65 100 000 francs contre 70 150 000 francs en 1998.

(1) Conformément à la réglementation tendant à éviter les doubles emplois, le calcul de la réserve de participation des sociétés en nom collectif s'effectue uniquement au niveau de chacune des sociétés.

Il est précisé :

que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 223-4 du C.G.I. et le montant de l'impôt applicable en raison de ces dépenses et charges sont les suivants :

Dépenses et charges	1 712 193 francs
Impôts	684 877 francs

Répartition du résultat

Le Conseil d'Administration vous propose de porter le dividende net de **18,50 francs (2,82 euros)** versés en 1999 par action à **3,40 euros (22,30 francs)** versés en 2000 sur l'exercice 1999 par action, soit une augmentation de 20,54 %. Le dividende sera exprimé et payé en euros⁽²⁾.

- L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 1999 s'élevant à 3 241 893 060,58 francs
- à la réserve légale..... 21 087 325,00 francs
 - à la réserve spéciale des plus-values nettes à long terme 623 684 644,00 francs
 - 5 % des sommes dont les titres sont libérés, soit la totalité du capital, à titre de premier dividende 44 346 770,00 francs
 - le solde s'établissant à . 2 552 774 321,58 francs
 - majoré d'un prélèvement sur le poste "Réserve spéciale des plus-values nettes à long terme" d'un montant de..... 423 728 813,00 francs

- laissant un solde disponible de 2 976 503 134,58 francs
- sera attribué aux actionnaires à titre de superdividende 1 463 443 431,40 francs
- un montant de 75 000 000,00 francs servira à assurer le paiement du précompte mobilier
- le solde, soit 1 438 059 703,18 francs sera affecté au compte report à nouveau ou au compte "autres réserves", conformément à la pratique du groupe.

(2) Situation du capital au 31 décembre 1999 :
 Nombre d'actions 67 606 216

Les dividendes revenant aux actions détenues par la Société au moment de la mise en paiement seront affectés au compte "autres réserves".

Les dividendes par action ou certificat d'investissement mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Dividende net	Avoir fiscal	Total
1996	14,00 francs	7,00 francs	21,00 francs
1997	16,00 francs	8,00 francs	24,00 francs
1998	18,50 francs	9,25 francs	27,75 francs

Le Conseil d'Administration propose de fixer la **date de paiement du dividende au mardi 15 juin 2000**.

- Pour les actions inscrites en "compte nominatif pur", directement par la BANQUE NATIONALE DE PARIS, en sa qualité d'établissement mandataire, suivant le mode de règlement indiqué par les titulaires.
- Pour les actions inscrites en "compte nominatif administré", ainsi que pour les actions au porteur faisant l'objet d'une inscription en compte, par les intermédiaires habilités auxquels la gestion de ces titres a été confiée.

Pour les actionnaires, porteurs ou nominatifs administrés, le dividende est payable sans frais chez tous les intermédiaires teneurs de comptes.

Nous suggérons de maintenir pour l'exercice 2000 à 5 000 000 francs, le montant maximum des jetons de présence revenant au Conseil d'Administration.

Le montant de ces jetons de présence sera déductible fiscalement dans la limite fixée par l'article 14 de la loi n° 75.12.78 du 30 décembre 1975.

Le Conseil d'Administration aura le soin de répartir le montant desdits jetons de présence entre ses membres et d'en fixer la date de mise en paiement.

Vos Commissaires aux Comptes vous soumettront leur rapport spécial sur les conventions directes ou indirectes ayant pu intervenir entre votre société et ses administrateurs, conformément à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

Les options d'achat d'actions chez L'ORÉAL

• Dans l'intérêt commun des salariés et des actionnaires...

Tous les ans, le point de la situation est fait en Assemblée Générale. La Direction Générale et le Conseil d'Administration informent les actionnaires des conditions dans lesquelles les stock-options sont attribuées à des collaborateurs de la société. Ils rappellent à cette occasion l'importance accordée à ce rapprochement entre les intérêts des bénéficiaires de stock-options et les intérêts des actionnaires eux-mêmes. Les salariés bénéficiaires et les actionnaires partagent la même confiance dans le développement fort et régulier de l'entreprise.

• Des options d'achat d'actions...

L'Assemblée Générale renouvelle tous les cinq ans l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir aux membres du personnel et aux dirigeants, des options donnant droit à l'achat d'actions. Il ne s'agit pas d'accorder des options de souscription d'actions. Les options d'achat ne provoquent pas de dilution du capital par des créations d'actions. Elles n'ont d'incidence, ni sur le montant, ni sur la structure du capital.

• Sans décote...

Le prix d'attribution des options était, jusqu'en 1999, le plus élevé des chiffres suivants : 95 % du cours moyen d'acquisition des titres par la société ou 95 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date d'attribution des options. Une décote de 5 % était donc pratiquée.

En décembre 1999, le Conseil d'Administration, sur une proposition de son Président approuvée par le Comité "Management et Rémunérations", a décidé qu'à compter du 1^{er} janvier 2000, le prix d'attribution serait fixé sans décote.

• Indisponibles pendant cinq ans...

Les options sont soumises à une période d'indisponibilité contractuelle de cinq ans, la validité d'une attribution pouvant aller de dix jusqu'à vingt ans. Cette disposition garantit que l'attribution d'options est bien, dans la durée, un élément moteur du développement à long terme du groupe.

L'exercice de l'option n'est par ailleurs possible que si le bénéficiaire est toujours salarié de l'entreprise.

Les stocks-options sont destinées à associer, motiver et fidéliser plus particulièrement les salariés qui, par leurs capacités et leur engagement, contribuent le plus aux performances du groupe. Elles participent aussi à la volonté de L'ORÉAL d'encourager ou d'attirer de nombreux talents.

- **Pour un plus grand nombre de salariés...**

En 1999, sur proposition de son Président et du Comité "Management et Rémunérations", le Conseil d'Administration a confirmé son souhait de donner à un plus grand nombre de collaborateurs cette possibilité de les associer plus étroitement à la marche de l'entreprise.

En octobre 1999 et en décembre 1999, le Conseil d'Administration a attribué des options pour respectivement 225 000 et 150 000 actions pour un total de 333 attributaires. Ce qui porte à 639 le nombre de bénéficiaires de plans d'options depuis l'origine.

Le 1^{er} juin 1999, le Conseil soumettait à l'Assemblée Générale Mixte un projet de renouvellement de cette possibilité d'accorder des options d'achat d'actions. Une nouvelle autorisation a été votée et est valable cinq ans, jusqu'au 30 mai 2004.

- **Jusqu'à 4 % du capital...**

L'Assemblée Générale a décidé de porter de 2 % à 4 % la part maximum du capital social pouvant être attribuée au titre des stock-options. Elle a entériné le souhait exprimé par le Président, le Comité "Management et Rémunérations" et le Conseil dans son entier d'élargir le nombre d'attributaires, en France et à l'étranger.

Au 31 décembre 1999 :

la limite de 4 % du capital
en quantité d'actions
représentait2 704 248 actions

le nombre d'options d'achat
d'actions attribuées non
levées se montait à 1 191 350 actions

le solde disponible pouvant
être attribué en options d'achat
était donc de1 512 898 actions

- **Dans des conditions de parfaite sécurité.**

Si la société devait réaliser des opérations financières ayant une incidence sur le capital, le Conseil d'Administration procédera (comme cela a déjà été fait dans le passé) à un ajustement du prix et du nombre des actions faisant l'objet d'options non encore levées, de telle sorte que la valeur totale des options en cours demeure constante pour chaque bénéficiaire.

Les modalités de calcul, déterminées par la loi, seront directement fonction des conditions dans lesquelles seraient réalisées de telles opérations financières, afin que les droits des bénéficiaires restent inchangés.

Enfin, les bénéficiaires d'options sont tenus de respecter les règles en matière de déontologie boursière. Ils doivent, s'ils souhaitent vendre des actions après avoir levé leurs options, s'assurer qu'ils ne se trouvent pas soit dans une période sensible, soit dans une situation où, détenant une information privilégiée, son exploitation pourrait avoir une incidence sur le cours de l'action en bourse.

Dans les mêmes conditions, la Direction Générale ne procède à des campagnes d'achat d'actions que dans des périodes réputées non sensibles.

La situation des plans en cours est la suivante :

Plans d'options d'achat d'actions L'ORÉAL en cours *

(Situation au 31 décembre 1999)

DATE D'ATTRIBUTION	21.10.94	13.12.94	14.12.95	17.10.97	15.10.98	8.12.98	14.10.99	7.12.99
Nombre total d'options attribuées	110 000	110 000	275 000	250 000	140 000	110 000	225 000	150 000
dont attribuées aux membre du Comité de Direction en exercice à cette date **	74 800	0	64 900	99 500	15 000	0	55 000	52 500
Nombre de dirigeants / Nombre total bénéficiaires	4/11	0/47	6/88	8/102	2/70	0/110	8/133	6/200
DATE DE PREMIÈRE LEVÉE	22.10.99	14.12.99	15.12.00	18.10.02	16.10.03	9.12.03	14.10.04	7.12.04
Nombre d'options restant à exercer au 31.12.1999	14 300	41 500	260 700	248 000	139 000	110 000	225 000	150 000
dont Comité de Direction**	14 300	0	59 400	99 500	15 000	0	55 000	52 500
DATE D'EXPIRATION	21.10.04	13.12.04	14.12.05	17.10.07	15.10.08	8.12.08	14.10.09	7.12.09
Prix d'acquisition (en francs)	990,00	987,27	1 076,36	2 231,00	2 585,00	3 179,00	3 778,31	4 001,34
(en euros)	150,92	150,51	164,09	340,11	394,08	484,64	576,00	610,00

* Il n'y a chez L'ORÉAL aucun plan d'options de souscription d'actions en cours ni aucun plan d'options d'achat ou de souscription d'actions dans les sociétés filiales de L'ORÉAL.

** Comité de Direction en exercice le jour de l'attribution.

N.B. : les nombres d'options et les prix d'acquisition mentionnés tiennent compte des ajustements liés aux opérations financières réalisées sur le capital, tel que l'échange des certificats d'investissement contre des actions réalisé en 1993, et l'attribution gratuite d'une action pour dix anciennes en 1996.

Renouvellement de l'autorisation donnée à la société de racheter ses propres actions

En juin 1999, l'Assemblée Générale avait autorisé le Conseil d'Administration à opérer en Bourse ou autrement sur les actions de la société, conformément aux articles 217-2 et suivants de la loi du 24 juillet 1966. Cette autorisation n'a pas été utilisée. Il est néanmoins proposé de la reconduire pour une nouvelle période de dix-huit mois, expirant en tout état de cause lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2000.

De tels rachats seront réalisés dans la mesure où l'opportunité en apparaîtra convaincante et où les circonstances de marché s'y prêteront. Ils pourront également intervenir, si nécessaire, à des fins de régularisation des cours.

Les titres éventuellement rachetés pourront :

- être remis à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, en vue de réduire le poids de leur financement ou, plus généralement, d'améliorer les termes financiers d'une transaction ;
- le cas échéant, et si les circonstances s'y prêtent, être revendus sur le marché ou remis à d'éventuels

souscripteurs de financements obligataires remboursables en actions ou échangeables contre des actions.

Les actions auto-détenues pourront également être annulées à des fins d'optimisation du résultat par action, en application de la quatorzième résolution de l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 1999.

Les achats devront répondre aux conditions suivantes :

- le nombre d'actions acquises ne pourra excéder plus de 6 % du nombre d'actions composant le capital (soit, en l'état actuel, 4 056 372 actions) ;
- le prix d'achat par action ne pourra être supérieur à 900 euros ;
- en cas de revente, le prix de cession par action ne devra pas être inférieur à 450 euros.

En cas d'opération sur le capital de la société, ces montants seront ajustés arithmétiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions déterminée par l'opération.

Compte tenu de ces limites, dans l'hypothèse, actuellement improbable, où le Conseil d'Administration déciderait d'utiliser la totalité de cette faculté de rachat, et au prix maximum de 900 euros, le montant total correspondant atteindrait 3,65 milliards d'euros (23,95 milliards de francs).

Autorisation d'émission d'obligations

L'Assemblée Générale du 31 mai 1994 avait autorisé le Conseil d'Administration à émettre, en une ou plusieurs fois, des obligations ou bons à concurrence d'un montant nominal de 5 milliards de francs. Cette autorisation n'a pas été utilisée, votre société n'ayant pas eu à recourir depuis lors à ce type de financement.

Il est toutefois proposé de conférer à nouveau au Conseil d'Administration des pouvoirs à cette fin, pour une nouvelle période de cinq ans, et pour un montant maximum plus adapté, tant à la taille qui est désormais celle de la société, que des montants d'investissement qui justifieraient le recours à ce moyen de financement : dans cet esprit, le plafond de l'autorisation sollicitée est de 5 milliards d'euros.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire

• Division des actions existantes en plusieurs actions nouvelles

Un certain nombre d'actionnaires ont fait remarquer, à diverses reprises, que la valeur unitaire en bourse de l'action L'ORÉAL était devenue trop élevée pour permettre l'accès à un grand nombre d'investisseurs disposant de ressources limitées. Cet état de chose risque de se traduire par une contraction de la liquidité du titre sur le marché.

Afin d'apporter une réponse, le Conseil d'Administration propose d'augmenter le nombre des actions composant le capital social, en procédant à la division par dix de leur valeur nominale unitaire. Le capital social, fixé à 135 212 432 euros, serait alors divisé en 676 062 160 actions de 0,2 euro chacune, entièrement libérées. Cette opération prendrait effet postérieurement à la date de paiement du dividende.

• Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital soit par émission d'actions en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de réserves

L'autorisation votée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 1995 en ce sens vient d'arriver à expiration. Il est proposé de la reconduire pour une nouvelle période de cinq ans.

Toutefois, le montant nominal maximum que pouvait atteindre le capital de la société en cas d'utilisation de l'autorisation précédente était d'un milliard de francs : à l'époque, le capital social se montait à 614 601 970 francs. Or, par suite de l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour dix anciennes réalisée en juillet 1996, et de la conversion du capital en euro décidée en juin 1999, le capital de la société se monte aujourd'hui à 135 212 432 euros, soit 886 935 412,57 francs.

Aussi, afin que la nouvelle autorisation confère aux éventuelles opérations à venir une marge de manœuvre comparable à la précédente, il est proposé de fixer le montant nominal maximum que pourrait atteindre le capital de la société en cas d'utilisation de celle-ci à 250 millions d'euros (1 639 892 500 francs).

Ce relèvement du plafond d'émission constitue la seule modification par rapport au dispositif précédent.

Informations

1) Répartition du capital et nombre de titres à rémunérer au 31 décembre 1999

	Nombre de titres au 31.12.1998	Nombre de titres au 31.12.1999
Actions	67 590 379 99,9766 %	67 606 216 100 %
Certificats d'Investissements (et Certificats de Droit de Vote créés parallèlement)	15 837 0,0234 %	0 -
Actions auto-détenues non rémunérées (au 31 décembre)	1 047 554 1,55 %	1 191 350 1,76 %
Total des titres à rémunérer	66 558 662 98,45 %	66 414 866 98,24 %

2) Le compte-rendu des opérations réalisées

au titre de l'article 217.2 de la loi du 24 juillet 1966 est donné en annexe. Il en va de même de la mention des principales variations des titres de participations et des franchissements de seuils.

3) Principaux actionnaires :

GESPARAL S.A. possédait au **31 décembre 1998**, en tant qu'actionnaire majoritaire de L'ORÉAL :

- dans le capital de L'ORÉAL : 53,70 %,
- en droits de vote (y compris droits de vote double) : 70,41 %.

Au 31 décembre 1999, la situation était la suivante :

- part de GESPARAL dans le capital de L'ORÉAL : 53,70 %,
- droits de vote (y compris droits de vote double) : 70,57 %.

La répartition du capital de GESPARAL, qui est la suivante :

- 51 % pour Madame Liliane BETTENCOURT et sa famille,
- 49 % pour NESTLÉ,

reste inchangée.

En ce qui concerne son capital, la société n'a été avisée en 1999 d'aucun franchissement des seuils prévus par la loi et par ses statuts (voir nota).

Si vous approuvez les Comptes qui vous sont présentés et les propositions qui vous sont faites, vous voudrez bien ratifier par votre vote les

résolutions qui, après lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, vous seront soumises.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Nota) : article 356.1 de la loi du 24 juillet 1966, et article 7, paragraphe 1, des statuts "... tout détenteur, direct ou indirect, d'une fraction du capital de la société égale à 1 %, ou à un multiple de ce même pourcentage, inférieur à 5 %, est tenu d'en informer la société dans le délai de quinze jours à compter du franchissement, dans l'un ou l'autre sens, de chacun de ces seuils.

Cette disposition complète le dispositif légal visant les déclarations de franchissement des seuils de participations supérieurs au vingtième, au dixième, au cinquième, au tiers et à la moitié du capital.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions prévues ci-dessus, les Actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du Droit de Vote dans les Assemblées d'Actionnaires, dans les conditions prévues par la loi, si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs Actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital en font la demande lors de cette Assemblée".

Informations complémentaires

Renseignements de caractère général concernant la société

• **Forme juridique**

(résumé de l'article premier des statuts) :

"L'ORÉAL est une société anonyme, régie par la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 et par le décret n° 67-236 du 23 mars 1967."

• **Législation de l'émetteur** : française.

• **Date de constitution et d'expiration**

(statuts) :

"La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf années qui a commencé le 1^{er} janvier 1963 pour finir le 31 décembre 2061, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts".

• **Objet social** (résumé des statuts) :

"La société a pour objet, tant en France que partout ailleurs dans le monde entier :

- la fabrication et la vente de produits cosmétiques en général ; de tous appareils destinés aux mêmes fins que les produits ci-dessus ; de tous produits d'entretien de caractère ménager ; de tous produits et articles se rapportant à l'hygiène féminine et infantile et à l'embellissement de l'être humain ; la démonstration et la publicité de ces produits ; la fabrication d'articles de conditionnement ;

- la prise et l'acquisition de tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, leur exploitation, leur cession ou leur apport ;

- toutes opérations de diversification et toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, faites dans l'intérêt de la société et sous quelque forme que ce soit ;

- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations de la nature de celles indiquées ci-dessus, notamment par voie de création de société, d'apport à des sociétés déjà existantes, de fusion ou d'alliances avec elles."

• **Immatriculation de la société** :

632 012 100 R.C.S. Paris.

• **Consultation des documents juridiques relatifs à la société** :

Les statuts, comptes, rapports et renseignements destinés aux actionnaires peuvent être consultés au 41, rue Martre, 92117 Clichy, sur rendez-vous si possible.

• **Exercice social** (extrait des statuts) :

"Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année (...)"

• **Répartition statutaire des bénéfices**

(extrait des statuts) :

"(...) A - Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve est descendue au-dessous du dixième de ce capital.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé dans l'ordre suivant :

- 1) la somme nécessaire pour payer aux actionnaires et aux titulaires de certificats d'investissement, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont les titres sont libérés en vertu des appels de fonds et non encore amortis sans que - si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement - les actionnaires et les titulaires de certificats d'investissement puissent le réclamer sur le bénéfice d'une année subséquente ;

- 2) sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire, sur la proposition du Conseil d'Administration, a le droit de décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenable de fixer - et même de la totalité dudit excédent disponible - soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être versées à un fonds de prévoyance ou à un ou plusieurs fonds de réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciaux.

Ce ou ces fonds de réserve, qui ne produiront aucun intérêt, peuvent être distribués aux actionnaires et aux titulaires de certificats d'investissement ou affectés soit à compléter aux actionnaires et aux titulaires de certificats d'investissement un premier dividende de 5 %, en cas d'insuffisance d'un ou plusieurs exercices, soit au rachat et à l'annulation d'actions ou de certificats d'investissement de la société, soit à l'amortissement total ou partiel de ces actions et certificats.

Les actions ou certificats d'investissement intégralement amortis sont remplacés par des actions ou certificats d'investissement de jouissance ayant les mêmes droits que les autres actions et certificats d'investissement sauf le droit au premier dividende de 5 % et au remboursement de leur capital.

3) S'il en existe un, le solde est réparti entre tous les actionnaires et tous les titulaires de certificats d'investissement sans discrimination, chaque action et chaque certificat d'investissement donnant droit au même revenu.

La mise en distribution du dividende doit avoir lieu dans un délai de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation du Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête à la demande du Conseil d'Administration.

B - Les pertes, s'il en existe, sont imputées sur les bénéfices reportés des exercices antérieurs ou sur les réserves, le solde étant porté sur un compte spécial de report à nouveau.

• Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont régies par l'ensemble des dispositions légales édictées à ce sujet.

Il est toutefois précisé que, depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 1965, il existe un droit de vote double soumis aux dispositions suivantes.

Un droit de vote double est conféré à toutes les actions libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription sous la forme nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ressortissant d'un des pays membres de la Communauté Economique Européenne.

Par exception, sous les mêmes conditions, le droit de vote double peut être accordé aux actionnaires de nationalité autre que celles-ci avant indiquées sur l'agrément du Conseil d'Administration donné individuellement ; ce dernier a d'ailleurs la faculté de refuser cet agrément, comme aussi de la retirer, sans être tenu de faire connaître le motif de sa décision.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, un droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce même droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert et n'est recouvré par le nouveau propriétaire, ressortissant d'un des pays membres de l'Union Européenne ou agréé par le Conseil d'Administration dans les autres cas que par l'inscription à son nom pendant un délai de deux ans ; néanmoins, le délai fixé n'est pas interrompu et le droit acquis est conservé quand il s'agit d'un transfert du nominatif au nominatif résultant de succession "ab intestat" ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux, de donations entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, sous réserves, dans ces divers cas, que le nouveau titulaire soit aussi ressortissant d'un des pays membres de l'Union Européenne ou qu'il ait été agréé par le Conseil d'Administration, dans les autres cas.

• Seuil de détention du capital

Article 356.1 de la loi du 24 juillet 1966 : "... tout détenteur, direct ou indirect, d'une fraction du capital de la société égale à 1 %, ou à un multiple de ce même pourcentage, inférieur à 5 %, est tenu d'en informer la société dans le délai de quinze jours à compter du franchissement, dans l'un ou l'autre sens, de chacun de ces seuils.

Cette disposition complète le dispositif légal visant les déclarations de franchissement des seuils de participations supérieurs au vingtième, au dixième, au cinquième, au tiers et à la moitié du capital.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions prévues ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, dans les conditions prévues par la loi, si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital en font la demande lors de cette assemblée".

Renseignements de caractère général concernant le capital

• Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits sociaux : aucune.

- **Capital autorisé non émis :**

Le Conseil d'Administration dispose d'une autorisation d'augmenter le capital, les titres émis pouvant porter le capital nominal à 1 milliard de francs.

- **Titres donnant accès au capital :**

Il n'existe pas de titres donnant accès au capital de la société autres que ceux mentionnés dans le rapport annuel.

Répartition actuelle du capital et des droits de vote

- **Actionnariat de la société**

(au 31 décembre 1999)

	Quantité détenue		Total (en % du capital)
	Actions	Certificats d'investissement	
GESPARAL	36 307 790	-	53,7048 %
Public ^(*) (1)	31 298 426	-	46,2729 %
Total	67 606 216	-	100,00 %

(*) Pour les déclarations de franchissement des seuils, voir le tome 3 du rapport annuel.

	Droits de vote ⁽¹⁾	
	Nombre ⁽²⁾	En %
GESPARAL	72 615 580	70,57 %
Public	30 282 601	29,43 %
Total	102 898 181	100,00 %

(1) L'ORÉAL détenant au 31 décembre 1999, 1 191 350 actions au titre des options d'achat d'actions attribuées non levées, ces actions ne possédant pas le droit de vote tant qu'elles restent la propriété de L'ORÉAL, le calcul des droits de vote est effectué en conséquence.

(2) Y compris droits de vote double (actions au nominatif depuis 2 ans au moins).

Au 31 décembre 1999, les membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction détenaient moins de 1 % du capital et Madame Liliane BETTENCOURT, Administrateur, assurait le contrôle majoritaire de GESPARAL mentionné ci-dessus.

La société ne pratique pour l'instant ni autocontrôle, ni autorégulation des cours de ses actions. La faculté d'avoir recours à la procédure de régulation des cours lui est permise par l'autorisation donnée à la société de racheter ses propres actions telle que définie dans le présent rapport de gestion.

- **Modification dans la répartition du capital social au cours des trois dernières années :** néant.

- **Personnes physiques ou morales exerçant, à la connaissance de la société, un contrôle sur elle :**

GESPARAL, société anonyme française créée en 1969, exerce un contrôle absolu de L'ORÉAL S.A. Elle détient en effet directement la majorité absolue des actions et plus des deux tiers des droits de vote.

Marché des titres de L'ORÉAL

(Premier marché à règlement mensuel de la Bourse de Paris)

• Volume des transactions et évolution du cours des actions de la société

Date	Cours ajustés (en francs)					Moyenne quotidienne des transactions		
	Plus haut (en francs)	<i>Plus haut (en euros)</i>	Plus bas (en francs)	<i>Plus bas (en euros)</i>	Moyen (en francs)	<i>Moyen (en euros)</i>	(en millions de francs)	<i>(en millions d'euros)</i>
1995								
Janvier	1 131,00	<i>172,42</i>	1 041,00	<i>158,70</i>	1 087,76	<i>165,83</i>	85,40	<i>13,02</i>
Février	1 205,00	<i>183,70</i>	1 086,00	<i>165,56</i>	1 156,60	<i>176,32</i>	108,62	<i>16,56</i>
Mars	1 318,00	<i>200,93</i>	1 127,00	<i>171,81</i>	1 211,86	<i>184,75</i>	133,17	<i>20,30</i>
Avril	1 345,00	<i>205,04</i>	1 248,00	<i>190,26</i>	1 298,11	<i>197,90</i>	128,68	<i>19,62</i>
Mai	1 337,00	<i>203,82</i>	1 260,00	<i>192,09</i>	1 304,90	<i>198,93</i>	136,00	<i>20,73</i>
Juin	1 320,00	<i>201,23</i>	1 200,00	<i>182,94</i>	1 249,42	<i>190,47</i>	129,94	<i>19,81</i>
Juillet	1 310,00	<i>199,71</i>	1 211,00	<i>184,62</i>	1 259,35	<i>191,99</i>	78,14	<i>11,91</i>
Août	1 340,00	<i>204,28</i>	1 260,00	<i>192,09</i>	1 296,42	<i>197,64</i>	81,00	<i>12,35</i>
Septembre	1 315,00	<i>200,47</i>	1 206,00	<i>183,85</i>	1 265,66	<i>192,95</i>	112,17	<i>17,10</i>
Octobre	1 292,00	<i>196,96</i>	1 122,00	<i>171,05</i>	1 224,31	<i>186,64</i>	120,56	<i>18,38</i>
Novembre	1 275,00	<i>194,37</i>	1 202,00	<i>183,24</i>	1 231,66	<i>187,77</i>	88,93	<i>13,56</i>
Décembre	1 327,00	<i>202,30</i>	1 195,00	<i>182,18</i>	1 274,79	<i>194,34</i>	111,70	<i>17,03</i>
1996								
Janvier	1 449,00	<i>220,90</i>	1 308,00	<i>199,40</i>	1 382,49	<i>210,76</i>	108,77	<i>16,58</i>
Février	1 457,00	<i>222,12</i>	1 363,00	<i>207,79</i>	1 409,47	<i>214,87</i>	100,37	<i>15,30</i>
Mars	1 578,00	<i>240,56</i>	1 362,00	<i>207,64</i>	1 432,04	<i>218,31</i>	134,57	<i>20,52</i>
Avril	1 606,00	<i>244,83</i>	1 498,00	<i>228,37</i>	1 551,55	<i>236,53</i>	143,28	<i>21,84</i>
Mai	1 616,00	<i>246,36</i>	1 511,00	<i>230,35</i>	1 567,21	<i>238,92</i>	138,67	<i>21,14</i>
Juin	1 716,00	<i>261,60</i>	1 557,00	<i>237,36</i>	1 644,25	<i>250,66</i>	184,35	<i>28,10</i>
Juillet	1 684,00	<i>256,72</i>	1 466,00	<i>223,49</i>	1 553,43	<i>236,82</i>	165,80	<i>25,28</i>
Août	1 668,00	<i>254,28</i>	1 505,00	<i>229,44</i>	1 585,20	<i>241,66</i>	116,98	<i>17,83</i>
Septembre	1 769,00	<i>269,68</i>	1 541,00	<i>234,92</i>	1 668,09	<i>254,30</i>	160,37	<i>24,45</i>
Octobre	1 845,00	<i>281,27</i>	1 703,00	<i>259,62</i>	1 788,43	<i>272,64</i>	152,81	<i>23,30</i>
Novembre	1 913,00	<i>291,63</i>	1 712,00	<i>260,99</i>	1 820,10	<i>277,47</i>	171,25	<i>26,11</i>
Décembre	1 969,00	<i>300,17</i>	1 771,00	<i>269,99</i>	1 882,85	<i>287,04</i>	209,39	<i>31,92</i>
1997								
Janvier	1 992,00	<i>303,68</i>	1 860,00	<i>283,56</i>	1 938,31	<i>295,49</i>	170,56	<i>26,00</i>
Février	2 116,00	<i>322,58</i>	1 912,00	<i>291,48</i>	1 986,80	<i>302,89</i>	216,91	<i>33,07</i>
Mars	2 074,00	<i>316,18</i>	1 895,00	<i>288,89</i>	1 962,37	<i>299,16</i>	235,72	<i>35,94</i>
Avril	2 075,00	<i>316,33</i>	1 817,00	<i>277,00</i>	1 941,04	<i>295,91</i>	191,46	<i>29,19</i>
Mai	2 220,00	<i>338,44</i>	1 971,00	<i>300,48</i>	2 114,63	<i>322,37</i>	260,73	<i>39,75</i>
Juin	2 535,00	<i>386,46</i>	2 008,00	<i>306,12</i>	2 300,71	<i>350,74</i>	395,11	<i>60,23</i>
Juillet	2 644,00	<i>403,08</i>	2 350,00	<i>358,26</i>	2 491,40	<i>379,81</i>	325,12	<i>49,56</i>
Août	2 510,00	<i>382,65</i>	2 149,00	<i>327,61</i>	2 321,85	<i>353,96</i>	260,94	<i>39,78</i>
Septembre	2 400,00	<i>365,88</i>	2 105,00	<i>320,91</i>	2 288,59	<i>348,89</i>	239,16	<i>36,46</i>
Octobre	2 498,00	<i>380,82</i>	1 794,00	<i>273,49</i>	2 248,82	<i>342,83</i>	319,78	<i>48,75</i>
Novembre	2 325,00	<i>354,44</i>	1 990,00	<i>303,37</i>	2 168,22	<i>330,54</i>	240,17	<i>36,61</i>
Décembre	2 394,00	<i>364,96</i>	2 079,00	<i>316,94</i>	2 228,90	<i>339,79</i>	212,80	<i>32,44</i>

Date	Cours ajustés (en francs)						Moyenne quotidienne des transactions	
	Plus haut (en francs)	<i>Plus haut</i> (en euros)	Plus bas (en francs)	<i>Plus bas</i> (en euros)	Moyen (en francs)	<i>Moyen</i> (en euros)	(en millions de francs)	(en millions d'euros)
1998								
Janvier	2 478,00	377,77	2 118,00	322,89	2 294,33	349,77	216,41	32,99
Février	2 786,00	424,72	2 425,00	369,69	2 566,50	391,26	284,47	43,37
Mars	2 930,00	446,68	2 579,00	393,17	2 766,40	421,73	261,71	39,90
Avril	3 047,00	464,51	2 693,00	410,55	2 878,55	438,83	317,03	48,33
Mai	3 047,00	464,51	2 761,00	420,91	2 907,11	443,19	340,53	51,91
Juin	3 415,00	520,61	2 940,00	448,20	3 183,76	485,36	367,90	56,09
Juillet	3 548,00	540,89	3 175,00	484,03	3 409,33	519,75	330,17	50,33
Août	3 689,00	562,38	3 175,00	484,03	3 419,14	521,24	343,71	52,40
Septembre	3 554,00	541,80	2 578,00	393,01	3 057,40	466,10	419,71	63,98
Octobre	3 200,00	487,84	2 245,00	342,25	2 883,86	439,64	424,31	64,69
Novembre	3 713,00	566,04	3 012,00	459,18	3 293,75	502,13	369,61	56,35
Décembre	4 040,00	615,89	3 250,00	495,46	3 676,80	560,52	483,11	73,65
1999								
Janvier	4 670,41	712,00	3 725,84	568,00	4 095,66	624,38	642,71	97,98
Février	4 253,88	648,50	3 673,36	560,00	3 886,41	592,48	457,40	69,73
Mars	4 670,41	599,50	3 548,73	541,00	3 766,18	574,15	438,64	66,87
Avril	4 394,41	670,00	3 745,51	571,00	4 045,75	616,77	549,63	83,79
Mai	4 129,25	629,50	3 699,60	564,00	3 859,00	588,30	404,00	61,59
Juin	4 303,08	656,00	3 775,03	575,50	4 000,88	609,93	547,20	83,42
Juillet	4 381,79	668,00	3 902,94	595,00	4 187,83	638,43	467,76	71,31
Août	4 191,57	639,00	3 660,24	558,00	3 919,02	597,45	417,78	63,69
Septembre	4 165,33	635,00	3 827,51	583,50	3 993,47	608,80	422,37	64,39
Octobre	4 198,12	640,00	3 820,95	582,50	3 947,94	601,86	398,82	60,80
Novembre	4 322,76	659,00	4 080,05	622,00	4 209,87	641,79	410,17	62,53
Décembre	5 234,54	798,00	4 211,24	642,00	4 696,19	715,93	507,12	77,31
2000								
Janvier	5 372,29	819,00	4 332,60	660,50	4 679,93	713,45	558,15	85,09
Février	4 772,09	727,50	4 191,57	639,00	4 457,36	679,52	436,08	66,48
Mars	4 591,70	700,00	3 958,70	603,50	4 298,95	655,37	443,27	67,58

- **Dividendes**

Le délai de prescription des dividendes est de cinq ans. Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont reversés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

- **Faits exceptionnels et litiges**

Il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel ni affaire contentieuse risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la société et du groupe L'ORÉAL.

- **Politique d'investissements**

L'ORÉAL est une entreprise industrielle qui se développe grâce à deux types d'investissements :

- 1) des investissements scientifiques et matériels qui sont largement expliqués dans plusieurs chapitres du rapport annuel,
- 2) des investissements marketing permanents et des investissements financiers occasionnels sur lesquels aucune information systématique ne peut

être donnée, notamment par anticipation, pour des raisons stratégiques et concurrentielles :

- a) les investissements marketing sont permanents et inhérents à l'activité, notamment cosmétologique, du groupe. En effet, la conquête de nouvelles parts de marché nécessite des études approfondies dans le monde entier, ainsi que des dépenses publi-promotionnelles ajustées en fonction de l'ancienneté des marques et de leur position concurrentielle ;
- b) les investissements financiers sont strictement occasionnels. Ils sont liés à une politique de croissance externe modérée et mise en œuvre essentiellement en fonction des opportunités à long terme.

Pour les raisons ci-dessus, L'ORÉAL ne peut donc répondre aux questions relatives aux investissements futurs.

- **Opérations conclues avec les membres des organes de direction et d'administration**

Cf. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes, page 50.

Principales filiales françaises

Plus de 50 % du capital détenu au 31 décembre 1999 (en milliers de francs)

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote - part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Provision		
Areca (Paris)	230		99,78	230		(697)	*
Biotherm distribution et C ^e (Asnières)	1 200	1	99,90	3 098		12 270	*
Centrex S.N.C. (Marly la ville)	12 000		99,99	23 168		191	*
Chimex S.A. (Le Thillay)	37 076	29 318	99,99	49 199		40 054	46 817
Cospar S.A. (Neuilly)	300	266	99,99	300		(4)	
Cosmétique Active France (Courbevoie)	143	28 343	69,91	854		88 769	*
Cosmétique Active International (Asnières)	114	25 786	87,94	100		83 209	*
Episkin (Lyon)	10		99,00	10		199	*
Fapagau S.N.C. (Saint-Quentin)	100		79,00	79		690	*
Faprogi (Rambouillet)	100		59,90	60		(44 699)	*
Finval (Paris)	10		99,00	10		405	*
Gemey Paris (Ormes)	220		99,91	220		236 596	*
Gie Plessis Mornay (Fontainebleau)	10		88,10	3 234		4 182	4 644
Goldys International (Paris)	100		99,90	100		412	*
Guy Laroche S.A. (Paris)	2 212	36 170	99,97	10 864		1 303	1 605
Helena Rubinstein (Paris)	200	(122 253)	99,95	306 079		(7 844)	
Holdial (Paris)	5		98,00	5		2 691	*
Laboratoire Garnier & C ^e S.N.C.(Paris)	3 813		99,97	37 940		21 711	*
Laboratoires Garnier Paris S.N.C.	220		99,91	220		342 763	*
Laboratoire La Roche Posay (La Roche Posay)	2 491	23 286	99,96	180 867		6 755	37 971
L'Oréal Parfums et Beauté France (Neuilly)	421	26 723	74,33	299		182 946	*
Lancôme Institut (Paris)	100		99,90	100		*	
Jeanne Lanvin (Paris)	200 134	(76 916)	99,99	1 185 483	550 000	(92 761)	
LaSCAD et C ^e S.N.C. (Clichy)	120		99,17	119		214 193	*
Lehoux et Jacques (Paris)	250	1 011	99,40	5 300		774	
L.I.D.V.(Vichy)	14 664	21 774	99,99	1 718		5 705	2 959
L.P.B. S.N.C. (Chevilly-Larue)	7 945	1	99,99	32 895		(35 188)	*
L & J RE (Paris)	10 000	4 674	99,99	21 222		5 345	
L'Oréal China (Paris)	10		99,00	10 000		(2 791)	*
Naderman (Paris)	10		99,00	10		(599)	*
Ormes Bel Air (Paris)	1 000	252	99,40	10		28	
Paloma Picasso et C ^e S.N.C. (Paris)	10		99,00	6 171		(353)	*
Par-Bleue (Paris)	10		99,00	10		(8 206)	*
Parfums Cacharel (Paris)	10		99,00	10		114	*
Parlanvin (Neuilly-sur-Seine)	10		99,00	10		(1 951)	*
P.B.I. et C ^e S.N.C. (Chevilly-Larue)	500		99,80	10		237 352	*
P.C.I. S.N.C. (Neuilly)	120		99,17	499		25 617	*
Ralph Lauren et Cie S.N.C. (Paris)	10		99,00	119		(180)	*
Redken laboratories S.N.C. (Paris)	10		99,00	10		(13 107)	*
Regefi (Paris)	126 000	392 469	99,99	10		51 508	61 871
STE de développement artistique (Paris)	10		99,00	10		(25 925)	*
Sélective beauté intern. (Saint-Jean-de-la-Ruelle)	30		99,67	30		6 807	*
Sicos et C ^e S.N.C. (Caudry)	2 500		80,00	6 555		(28 631)	*
Soprogem S.N.C. (Saint-Jean-de-la-Ruelle)	100		79,90	80		(15 903)	*
Soprococ S.A. (Saint-Quentin)	55 000	(15 888)	99,99	78 086		(2 573)	
Soporéal	100		99,90	100		(28 481)	*
Sparlys	5 000	501	99,99	25 093		1 191	530
Sanofi-Synthélabo S.A. (chiffres consolidés)	9 591 967	11 635 726	19,57	3 364 096		2 243 373	196 927
S.C.I. Socinay (Paris)	220	92	97,73	434		(45)	*

* Les SNC, GIE et Sociétés Civiles distribuent la totalité de leurs résultats.

Evénements récents et perspectives d'avenir

1. Une filiale au Liban

Le 14 janvier 2000, L'ORÉAL a créé une filiale au Liban chargée du marketing et de la commercialisation de ses produits de grande diffusion et de coiffure dans ce pays.

2. Réorganisation des filiales en Europe centrale

Le 19 janvier 2000, le groupe L'ORÉAL a décidé de réorganiser ses filiales dans deux pays d'Europe centrale, la Pologne et la Hongrie en y rassemblant, au 1^{er} janvier 2000, toutes ses activités.

3. Acquisition de Miss YLANG en Argentine

Le 27 janvier 2000, L'ORÉAL a racheté la société Laboratoires YLANG S.A. leader du maquillage de grande diffusion en Argentine, avec 25 % de part de marché. Cette société sera consolidée à partir du 1^{er} février 2000.

4. Accord en vue d'acquérir CARSON

Le 18 février 2000, le groupe L'ORÉAL a signé un accord en vue d'acquérir la société CARSON INC., leader mondial des produits cosmétiques ethniques : elle a réalisé un chiffre d'affaires de 176 millions de dollars au cours des quatre derniers trimestres s'achevant le 30 septembre 1999.

5. Lancement d'un portail Internet : cadamujer.com

Le 8 mars 2000, L'ORÉAL leader mondial des cosmétiques et StarMedia Network, leader de l'Internet en Amérique Latine, annoncent la création de cadamujer.com, un portail Internet destiné aux femmes de langue espagnole et portugaise.

6. Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2000 de L'ORÉAL

Le chiffre d'affaires consolidé de L'ORÉAL, au 31 mars 2000, a atteint 3,019 milliards d'euros (19,8 milliards de francs). Sa croissance par rapport au 1^{er} trimestre 1999 est de 15,5 %. Les effets monétaires ont eu un impact positif de 6,9 %.

A données comparables, c'est-à-dire à structure et taux de change identiques, la croissance du chiffre d'affaires consolidé du groupe s'est élevée à 8,5 % et hors effets monétaires à 8,6 %. Il est rappelé que le 1^{er} trimestre 1999 avait connu une croissance exceptionnelle du chiffre d'affaires consolidé à données comparables à +13,8 %.

La progression du chiffre d'affaires du groupe, dans ses deux branches, est la suivante :

	A données publiées	Hors effets monétaires
Cosmétique	+ 15,3 %	+ 8,5 %
Dermatologie	+ 25,9 %	+ 13,4 %

7. Déclarations du Président-directeur général du groupe L'ORÉAL, M. Lindsay OWEN-JONES, à l'occasion de la réunion annuelle d'information financière du jeudi 6 avril 2000 :

"1999 a été pour L'ORÉAL une nouvelle année exceptionnelle, en réalité la meilleure année de croissance de la décennie".

"Grâce à la politique instituée depuis dix ans nous réalisons désormais 88 % de notre chiffre d'affaires avec dix marques seulement, chacune positionnée pour occuper un segment mondial".

"1999 clôt ainsi en beauté un cycle formidable pour L'ORÉAL. Je pense que 2000 en ouvre un autre, tout aussi prometteur. Vu la bonne progression du groupe au premier trimestre 2000, je crois pouvoir dire que nous sommes partis pour une année excellente."

8. L'ORÉAL acquiert Matrix Essentials

Le 18 avril 2000, le groupe L'ORÉAL, numéro 1 mondial des cosmétiques, et le groupe Bristol-Myers Squibb ont signé un accord aux termes duquel L'ORÉAL acquiert, via sa filiale américaine Cosmair, la société Matrix Essentials. La société Matrix a réalisé un chiffre d'affaires de 342 millions de dollars en 1999 dont environ 90 % en Amérique du Nord. Ses produits sont également distribués en Europe, notamment en Italie, en Grande-Bretagne et en Scandinavie, ainsi qu'en Australie. La société emploie environ 1 000 personnes.

Comptes de L'ORÉAL S.A.

Bilans comparés de 1997 à 1999 (au 31 décembre)

(en milliers de francs)

Actif	Au 31 décembre 1999			1998	1997
	Montants bruts	Amortissements, provisions	Montants nets	Montants nets	Montants nets
Actif immobilisé					
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Concessions, brevets et droits similaires	1 167 785	166 514	1 001 271	385 592	350 715
Fonds commercial	36 994	1 692	35 302	35 302	35 302
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	6 041	–	6 041	1 748	7 714
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains	98 128	–	98 128	98 179	95 817
Constructions	1 687 393	935 971	751 422	685 048	701 072
Installations techniques, matériel et outillage industriels	613 379	439 401	173 978	166 815	173 355
Autres immobilisations corporelles	487 307	367 344	119 963	122 196	113 092
Immobilisations en cours	13 344	–	13 344	106 998	95 501
Avances et acomptes	5 366	–	5 366	3 986	2 904
<i>Immobilisations financières</i>					
Autres participations	27 855 166	1 046 025	26 809 141	26 506 336	24 644 998
Créances rattachées à des participations	3 317 945	78 498	3 239 447	2 052 889	2 325 430
Autres titres immobilisés	2 425	1 623	802	802	1 702
Prêts	156 346	–	156 346	135 353	127 009
Autres immobilisations financières	51 054	30 876	20 178	18 485	14 920
Actif circulant					
<i>Stocks</i>					
Matières premières, approvisionnements	35 836	2 412	33 424	42 978	34 634
En cours de production de services	8 956	–	8 956	29 187	–
Marchandises, produits intermédiaires et finis	232 555	42 880	189 675	202 022	173 640
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	29 213	–	29 213	20 403	66 402
<i>Créances</i>					
Clients et comptes rattachés	1 514 878	31 630	1 483 248	1 110 355	1 160 862
Autres créances	493 630	3 943	489 687	515 348	564 982
<i>Divers</i>					
Valeurs mobilières de placement	3 189 673	99 931	3 089 742	1 784 662	1 113 774
Disponibilités	1 240 325	–	1 240 325	633 346	724 258
<i>Charges constatées d'avance</i>	113 062	–	113 062	57 690	49 310
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>	42 695	–	42 695	55 424	68 152
Écarts de conversion Actif	79 224	–	79 224	17 279	11 622
TOTAL DE L'ACTIF	42 478 720	3 248 740	39 229 980	34 788 423	32 657 167

(en milliers de francs)

Passif	1999	1998	1997
Capitaux propres			
Capital social ou individuel	886 935	676 062	676 062
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	6 253 959	6 253 959	6 253 959
Écarts de réévaluation	301 636	301 687	301 693
Réserve légale	67 606	67 606	67 606
Réserves réglementées	7 061 330	7 166 222	7 296 948
Autres réserves	10 976 327	8 782 731	5 896 081
Résultat de l'exercice (<i>bénéfice ou perte</i>)	3 241 893	3 601 295	3 864 323
Subventions d'investissement	341	341	198
Provisions réglementées	237 271	214 280	184 185
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	601 065	635 494	723 265
Provisions pour charges	285 261	18 739	46 398
Dettes			
Autres emprunts obligataires	63	68	68
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 315 868	1 706 930	1 367 726
Emprunts et dettes financières divers	4 329 486	3 029 237	3 963 058
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 134 046	933 945	857 713
Dettes fiscales et sociales	592 020	828 419	518 174
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	365 372	73 087	69 055
Autres dettes	513 095	481 602	562 415
Écarts de conversion Passif	66 406	16 719	8 240
TOTAL DU PASSIF	39 229 980	34 788 423	32 657 167

Comptes de résultat comparés

de 1997 à 1999 (au 31 décembre)

(en milliers de francs)

			1999	1998	1997
<i>Produits d'exploitation</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>			
Chiffre d'affaires net	5 510 875	2 019 739	7 530 614	7 107 530	6 370 554
Production stockée			(20 231)	29 187	–
Production immobilisée			(16)	1 141	718
Subventions d'exploitation			3 117	3 452	2 517
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			148 745	268 263	133 227
Autres produits			729 904	621 406	617 024
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			949 758	1 295 814	1 122 151
Variation de stock (marchandises, produits intermédiaires et finis)			8 314	(40 480)	28 000
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			214 332	270 709	175 310
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			4 831	(4 424)	6 132
Autres achats et charges externes			3 634 437	3 139 316	2 754 142
Impôts, taxes et versements assimilés			203 479	202 214	180 808
Salaires et traitements			1 506 456	1 430 568	1 354 744
Charges sociales			586 383	557 017	517 385
Dotations d'exploitation					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			258 996	242 447	253 053
Sur immobilisations : dotations aux provisions			42 381	–	31 800
Sur actif circulant : dotations aux provisions			99 240	30 849	30 393
Pour risques et charges : dotations aux provisions			270 917	72 681	115 735
Autres charges			–	187 491	174 763
Résultat d'exploitation			612 609	646 777	379 624
Opérations en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée			4 644	4 319	4 185
Perte supportée ou bénéfice transféré			–	–	122
Produits financiers					
Produits financiers de participations			4 276 451	3 942 553	3 703 295
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			1 245	628	995
Autres intérêts et produits assimilés			25 893	12 734	8 502
Reprises sur provisions et transferts de charges			64 901	183 819	1 740 626
Différences positives de change			125 831	97 907	162 358
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			–	14 306	67
Charges financières					
Dotations financières aux amortissements et provisions			875 657	236 303	163 427
Intérêts et charges assimilées			352 719	318 416	516 303
Différences négatives de change			215 633	79 289	237 191
Résultat financier			3 050 312	3 617 939	4 698 922
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			3 667 565	4 269 035	5 082 609

Comptes de résultat comparés

de 1997 à 1999 (au 31 décembre)

(en milliers de francs)

	1999	1998	1997
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 076	2 488	84 774
Produits exceptionnels sur opérations en capital	52 515	22 874	940 482
Reprises sur provisions et transferts de charges	141 376	171 821	42 799
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	44 582	169 259	150 494
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	31 346	174 869	1 678 931
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	111 416	134 385	169 614
Résultat exceptionnel	13 623	(281 330)	(930 984)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	64 428	69 757	60 111
Impôts sur les bénéfices	374 867	316 653	227 191
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	3 241 893	3 601 295	3 864 323
T.V.A.	1 430 062		
Montant global des dépenses exclues des charges déductibles	4 079		

Annexe

La présente Annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

1. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis par référence aux principes comptables résultant de la réglementation.

1. Frais de Recherche et de Développement

Les frais de recherche et de développement sont enregistrés en charges de gestion courante, au moment où ils sont exposés.

2. Immobilisations

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Les concessions et droits similaires sont amortis linéairement sur la durée des contrats correspondants.

Les brevets sont amortis sur **5 ans**.

Les frais des premiers dépôts de marques sont amortis sur une durée de **10 ans**.

Les marques et fonds commerciaux ne sont pas amortis et font l'objet d'une appréciation annuelle de leur valeur.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'achat.

L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est équivalent à l'amortissement économique.

Pour les équipements industriels, les amortissements sont calculés sur la base d'un linéaire sur **10 ans**, l'excédent étant considéré comme un amortissement dérogatoire.

Ce plan d'amortissement a été adopté, suite à l'étude faite sur la durée de vie moyenne de ce type de matériel au sein de différentes usines.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	Durée
Constructions	20/50 ans
Installations, agencements	10 ans
Installations techniques, matériel, outillages	10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3/10 ans

c) Immobilisations financières

• Titres de participation

Ils sont comptabilisés au bilan, à leur coût d'acquisition.

Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte, notamment, de la rentabilité de la filiale concernée, ainsi que de son chiffre d'affaires réel et prévisionnel, en monnaie locale. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition.

• Autres immobilisations financières

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité, à la date de clôture de l'exercice.

Les autres titres immobilisés sont évalués, annuellement, à leur valeur probable de négociation et dépréciés, si nécessaire.

3. Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au prix moyen pondéré.

Les stocks de matières premières et d'articles de conditionnement sont valorisés à un coût standard corrigé des écarts constatés par rapport aux coûts moyens pondérés réels.

Les stocks obsolètes ou à rotation lente font l'objet de provisions pour dépréciation, en fonction des ventes réalisées et prévisionnelles.

4. Clients et autres créances

Les comptes clients sont enregistrés à leur valeur nominale et, le cas échéant, font l'objet d'une provision, en fonction du degré de leur irrécouvrabilité.

Les autres créances inscrites au bilan ont fait l'objet d'une appréciation au cas par cas.

5. Valeurs mobilières de placement

Les titres, enregistrés à leur coût d'achat, sont évalués en fin d'exercice, à leur valeur probable de négociation.

S'agissant des actions propres, qui sont détenues en vue d'être attribuées aux salariés, une provision est constituée à hauteur de l'écart constaté entre le prix d'acquisition des titres et le prix d'exercice de l'option pour les bénéficiaires.

Les instruments financiers sont évalués à la clôture de l'exercice à leur valeur de marché afin d'être comparés à la valeur des éléments couverts.

6. Comptabilisation des opérations en devises

L'ensemble des créances et des dettes libellées en devises est converti au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

L'impact sur le résultat des écarts de conversion liés aux opérations d'exploitation se traduit à travers une position globale de change, toutes devises confondues, incluant la valorisation des éléments de couverture.

En cas de perte potentielle, une provision pour perte de change est comptabilisée.

7. Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées pour faire face aux conséquences financières éventuelles liées à des litiges, procès, retours de produits, redressements fiscaux, ainsi qu'aux risques industriels et commerciaux, aux coûts liés au passage à la monnaie unique et risques afférents à certaines filiales.

Elles sont réestimées chaque année, en fonction de l'évolution des risques et charges concernés.

8. Engagements en matière de régimes de retraite, d'aménagements de fin de carrière et autres avantages consentis aux salariés

L'ORÉAL participe, selon les lois et usages, à des régimes d'aménagement de fin de carrière ainsi qu'à des régimes accordant d'autres avantages aux retraités.

Il a été souscrit pour la **France**, en 1988, un contrat d'assurance groupe dont l'objectif est de constituer progressivement un fonds alimenté par les primes versées, destiné à couvrir partiellement ces engagements.

La méthode d'évaluation retenue pour le calcul des engagements est la méthode rétrospective avec salaires de fin de carrière.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'inflation future : 1,5 %
- Taux d'escompte : 5,0 %

Ces engagements nets de fonds investis n'ont pas fait l'objet d'un provisionnement dans le bilan. Ils demeurent donc en hors-bilan.

2. Notes sur le bilan

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Valeur brute réévaluée

<i>(en milliers de francs)</i>	Fin 1998	Acquisitions	Cess./destruct.	Fin 1999
Terrains	98 179	–	51	98 128
Constructions	695 946	1 202	424	696 724
Installations, agencements	910 815	172 822	17 533	1 066 104
Installations techniques, matériel, outillage	567 712	64 657	18 990	613 379
Matériel de transport	2 544	569	871	2 242
Matériel, mobilier de bureau, informatique	425 013	45 928	61 312	409 629
Immobilisations incorporelles :				
• <i>Fonds commerciaux</i>	36 994	–	–	36 994
• <i>Brevets et marques</i>	465 116	624 069	34	1 089 151
• <i>Autres</i>	52 288	26 346	–	78 634
Total	3 254 607	935 593	99 215	4 090 985

Amortissements

<i>(en milliers de francs)</i>	Fin 1998	Dotation	Diminution	Fin 1999
Constructions	303 788	26 588	424	329 952
Installations, agencements	586 363	80 573	16 889	650 047
Installations techniques, matériel, outillage	400 897	56 565	18 061	439 401
Matériel de transport	1 633	339	868	1 104
Matériel, mobilier de bureau, informatique	335 291	47 501	60 580	322 212
Autres immobilisations incorporelles	133 504	34 702	–	168 206
Total	1 761 476	246 268	96 822	1 910 922

(en milliers de francs)

La dotation annuelle en linéaire	s'élève à	140 979
La dotation annuelle en dégressif	s'élève à	105 289

2. Titres de participation

a) Etat des titres de participation (voir tableau liste)

b) Variation de l'exercice

Titres de participation

(en milliers de francs)	Acquisitions	Souscriptions	Cessions	Total
Valeurs françaises	210 945	–	8	210 937
Valeurs étrangères	62 547	464 701	24 594	502 654
Total	273 492	464 701	24 602	713 591

3. Prêts et créances rattachés aux participations (en milliers de francs)

Le total des prêts figurant à l'Actif, s'élève à **3 474 292**.

Il se ventile de la manière suivante :

Prêts à moins d'un an	2 274 510
Prêts à plus d'un an	1 199 781

Dans le courant de l'exercice, ce compte a enregistré les mouvements suivants :

Prêts accordés	9 882 331
Prêts remboursés	8 596 282

4. Stocks

Valeurs brutes

(en milliers de francs)	31.12.1999	31.12.1998	Variation
Matières premières et approvisionnements	35 836	43 407	(7 571)
Marchandises	232 555	238 130	(5 575)
En-cours de production de services	8 956	29 187	(20 231)
Total	277 347	310 724	(33 377)

Provision pour dépréciation

(en milliers de francs)	31.12.1999	31.12.1998	Variation
Matières premières et approvisionnements	2 413	429	1 984
Marchandises	42 880	36 108	6 772
Total	45 293	36 537	8 756

5. Valeurs mobilières de placement (en milliers de francs)

Ce poste se décompose comme suit :

	31.12.1999	31.12.1998
Actions propres L'ORÉAL (*)	3 142 839	1 829 695
Instruments financiers	46 311	2 805
Primes options sur titres	523	–
Total	3 189 673	1 832 500

(*) Soit 1 191 350 actions et 1 047 554 actions respectivement.

Il a été procédé, en 1999, à l'achat de **375 000** actions, les ventes et levées d'options ont porté sur **231 204** titres.

La différence entre le prix d'acquisition de ces actions et le prix d'exercice des options fait l'objet d'une provision pour dépréciation, d'un montant de :

99 931 pour 1999
et de : 47 838 pour 1998

Au 31 décembre 1999, la valeur boursière des titres détenus au cours de clôture s'élève à **6 224 446** milliers de francs et au cours moyen du mois de décembre, à **5 594 810** milliers de francs.

6. Détail des charges à répartir

Nature	Montant au 31.12.1999 (en milliers de francs)	Durée d'amortissement initiale	Durée restant à amortir
Frais d'émission du PSDI	8 633	15 ans	7 ans
<i>Charges à étaler :</i>			
Contrat Hankook (Corée)	2 573	5 ans	2 ans
Contrat Kingroad	2 164	5 ans	1 an
Contrat Cassandra	1 000	5 ans	2 ans
Contrat Ikapharmindo	7 678	5 ans	2 ans
Redevances J.D.C.	5 647	17 ans	8 ans
Contrat de licence Vittel	15 000	15 ans	5 ans
Total	42 695		

7. Écarts de conversion

L'évaluation des créances et dettes, en monnaies étrangères, au cours de change au **31 décembre 1999**, a donné lieu à la comptabilisation des écarts de conversion suivants :

(en milliers de francs)	Actif	Passif
Créances financières	3 456	12 629
Clients	1 301	2 705
Dettes financières	–	2 258
Fournisseurs	63 818	116
Créances diverses	–	2 387
Instruments financiers	10 649	46 311
Total	79 224	66 406

Position globale de change (incluant les couvertures à terme) :

Devises	Position globale Écart de conversion (en milliers de francs)
Dollar australien	(579)
Dollar canadien	(441)
Franc suisse	7
Couronne danoise	(2)
Livre Sterling	(539)
Dollar Hong Kong	(188)
Yen	(24 856)
Couronne norvégienne	7
Couronne suédoise	(207)
Dollar Néo-zélandais	(114)
Dollar U.S.A.	13 918
	(12 994)
Autres monnaies	176
Total	(12 818)

8. Capital et réserves

Au 31 décembre 1999, le capital social de **135 212 432 euros**, soit **886 935** milliers de francs, se composait de :

- **67 606 216 actions de 2 euros.**

Le tableau de variation du capital et des réserves, en 1999, est le suivant :

(en milliers de francs)	Au 31.12.1998	Autres opérations	Affectation du résultat 1998	Solde au 31.12.1999 avant affect.
Capital	676 062	(**) 210 873	–	886 935
Prime d'apport et de fusion	6 253 959	–	–	6 253 959
Réserve légale	67 606	–	–	67 606
Réserve réglementée	7 166 222	(606 353)	501 461	7 061 330
Autres réserves	8 782 731	–	(*) 2 193 597	10 976 328
Dividendes distribués	–	395 480	836 236	–
Précompte mobilier	–	–	70 000	–
Résultat 1998	3 601 295	–	(3 601 295)	–
Résultat 1999	–	–	–	3 241 893
Total	26 547 875			28 489 051

(*) Y compris une somme de **18 998** milliers de francs, correspondant aux dividendes non versés, en raison de la détention, par L'ORÉAL, d'une partie de ses propres titres.

(**) Augmentation de capital réalisée par prélèvement sur la réserve spéciale de plus-values à long terme, permettant de fixer la valeur nominale de chaque action à 2 € (AGE du 1/06/1999).

9. Écarts de réévaluation

Ces écarts concernent la réévaluation de **1976**. Les mouvements enregistrés à ce compte sont les suivants :

<i>(en milliers de francs)</i>	Au 31.12.1998	Amortissements ou provisions en 1999	Éléments sortis en 1999	Au 31.12.1999
Terrains	9 271	–	51	9 220
Titres de participation	292 416	–	–	292 416
Total	301 687	–	51	301 636

10. Provisions réglementées

La société a utilisé pleinement la possibilité d'effectuer une provision pour hausse des prix.

Les variations des provisions réglementées sont expliquées par le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers de francs)</i>	Au 31.12.1998	Dotation de l'exercice	Reprise de provision	Au 31.12.1999
Provision pour investissements	160 579	44 829	25 479	179 929
Provision pour hausse des prix	1 746	131	261	1 616
Provision pour réévaluation	38	–	–	38
Amortissements dérogatoires	51 918	15 125	11 355	55 688
Total	214 281	60 085	37 095	237 271

11. Provisions pour risques et charges

<i>(en milliers de francs)</i>	Montant au 31.12.1998	Augmentations	Diminutions	Montant au 31.12.1999
Provisions pour risques :				
Pour litiges	285 578	56 383	65 942	276 019
Pour pertes de change	1 029	12 818	1 029	12 818
Autres provisions pour risques	348 887	83 171	119 830	312 228
Sous-total	635 494	152 372	186 801	601 065
Provisions pour charges	18 739	284 040	17 518	285 261
Total	654 233	436 412	204 319	886 326

Les mouvements relatifs aux provisions pour risques et charges proviennent, essentiellement, du résultat financier (voir paragraphe 3.3).

12. Emprunts

Le total des emprunts, y compris les intérêts dus au **31 décembre 1999**, se ventile en :

<i>(en milliers de francs)</i>	1 an au plus	+ 1 an/5 ans au +	Plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	63	–	–
Emprunts à des organismes financiers	708 168	780 000	827 700
Autres emprunts	3 376 102	422 867	530 517
Total	4 084 333	1 202 867	1 358 217

Dans le courant de l'exercice, les variations suivantes ont été enregistrées (en milliers de francs) :

Emprunts souscrits	+ 4 413 268
Emprunts remboursés	- 2 521 140
Variation des frais financiers provisionnés	+ 17 053

Au 31 décembre 1999, le prêt à durée indéterminée souscrit par L'ORÉAL S.A. en 1992 figure dans les comptes sociaux au poste "Emprunts et dettes financières divers" pour un montant de **608 999** milliers de francs. Il a généré une charge d'intérêts de **22 380** milliers de francs.

13. Détail des comptes rattachés

(en milliers de francs)	Actif	Passif
Aux dettes financières	-	66 128
Aux comptes fournisseurs	-	470 162
Aux comptes clients	36 569	-
Aux dettes fiscales	-	10 054
Aux dettes sociales	-	361 227
Aux dettes sur immobilisations	-	13 990
Aux autres dettes	-	141 084
Aux disponibilités	10 069	-
Aux autres créances	199 863	-
Total	246 501	1 062 645

14. État des échéances des créances et des dettes

(en milliers de francs)

Créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	3 317 945	1 798 063	1 519 882
Prêts	156 346	147 140	9 206
Autres immobilisations financières	51 054	-	51 054
Créances de l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	37 464	37 464	
Autres créances clients	1 477 414	1 477 414	
Personnel et comptes rattachés	7 266	7 266	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28	28	
Impôts sur les bénéfices	73 989	73 989	
Taxe sur la valeur ajoutée	108 808	108 808	
Divers	62 695	62 695	
Groupe et associés	31 499	31 499	
Débiteurs divers	209 345	209 345	
Charges constatées d'avance	113 062	113 062	
Totaux	5 646 915	4 066 773	1 580 142

(en milliers de francs)

Dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	63	63		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit :				
• à 1 an maximum à l'origine	701 919	701 919		
• à plus d'un an à l'origine	1 613 949	6 249	780 000	827 700
Emprunts et dettes financières divers	4 329 486	3 376 102	422 867	530 517
Fournisseurs et comptes rattachés	1 134 045	1 134 045		
Personnel et comptes rattachés	371 958	371 958		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	190 851	190 851		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 197	1 197		
Autres impôts, taxes et assimilés	28 014	28 014		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	365 372	155 580	209 792	
Groupe et associés	351 836	351 836		
Autres dettes	161 259	161 259		
Totaux	9 249 950	6 479 073	1 412 659	1 358 217

3. Notes sur le compte de résultat

1. Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires réalisé en **1999**, s'analyse comme suit :

(en milliers de francs)	France	Export	Total
Marchandises	3 620 935	470 988	4 091 923
Matières premières, articles de conditionnement	64 001	82 778	146 779
Prestations de services	1 598 474	1 411 536	3 010 010
Locations	140 761	–	140 761
Autres produits d'activités annexes	86 704	54 437	141 141
Total	5 510 875	2 019 739	7 530 614

2. Autres produits

Ce poste comprend les redevances de marques, de brevets et les autres produits accessoires.

3. Résultat financier

Il comprend notamment (en milliers de francs) :

Les dividendes encaissés	4 213 607
Les intérêts des prêts rattachés	62 844
Les provisions pour dépréciations des titres	447 550
Les résultats déficitaires de l'exercice des SNC	216 024

4. Résultat exceptionnel

Les coûts exposés en 1999, au titre du passage à la monnaie unique, ont donné lieu à une reprise partielle de la provision constituée à cet effet, à hauteur de **14 000** milliers de francs.

5. Provision pour investissements

Une provision pour investissements de **44 830** milliers de francs a été constituée au titre de la participation des salariés de l'exercice 1998. Cette provision comprend le transfert, à notre profit, d'une partie des provisions constituées par nos filiales, dans le cadre d'un accord du groupe.

Parallèlement, une provision constituée en 1994, de **25 479** milliers de francs, a été reprise.

6. Participation des salariés

(en milliers de francs)

Une provision de **65 100** milliers de francs, au titre de l'année 1999 a été constituée, contre **70 150** milliers de francs, en 1998.

7. Intéressement

Une provision de **148 193** milliers de francs, au titre de l'année 1999 a été constituée, suite au Protocole d'Accord signé le 13 décembre 1988.

4. Informations complémentaires

1. Opérations avec les entreprises liées

(en milliers de francs)

Immobilisations financières	31 173 111
Clients	699 864
Autres créances	36 991
Emprunts	317 110
Fournisseurs	238 640
Autres dettes	354 907
Charges financières	109 311
Produits financiers	4 276 451

2. Ventilation de l'effectif moyen

Cadres	1 727
Agents de maîtrise	1 861
Employés	503
Ouvriers	326
V.R.P.	291
	4 708 *
Travailleurs extérieurs temporaires	174

* Dont 106 apprentis.

3. Engagements en matière de retraites et d'indemnités de départ à la retraite

A ce titre, une prime de **93 305** milliers de francs a été comptabilisée sur l'exercice, venant alimenter les fonds de couverture.

4. Société consolidante

Les comptes de L'ORÉAL S.A. sont consolidés chez GESPARAL, selon la méthode de l'intégration globale.

5. Ventilation de l'impôt

(en milliers de francs)

Impôt sociétés sur le résultat courant	451 132
Impôt sociétés sur le résultat exceptionnel et la participation des salariés	(47 314)
	403 818

Le résultat de l'exercice a été affecté, par l'application de dispositions fiscales, pour un montant de **8 322** milliers de francs.

6. Intégration fiscale

Notre Société a pris l'option d'intégrer, fiscalement, les résultats des sociétés suivantes :

- CHIMEX
- COSPAR
- PARFUMS GUY LAROCHE
- SOPROCOS
- L.I.D.V.
- HELENA RUBINSTEIN
- REGEFI
- SPARLYS
- CONSORTIUM GÉNÉRAL DE PUBLICITÉ
- LEHOUX ET JACQUES
- SOFY
- LA ROCHE-POSAY LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE
- CAFÉ BLEU
- JEANNE LANVIN
- L & J RÉ
- COSMÉTIQUE ACTIVE FRANCE
- COSMÉTIQUE ACTIVE INTERNATIONAL
- L'ORÉAL PARFUMS ET BEAUTÉ FRANCE
- BIOTHERM DISTRIBUTION ET CIE

Ces filiales ne comptabilisent aucune charge d'impôt, L'ORÉAL enregistrant la totalité, soit **246 032** milliers de francs.

7. Créances et dettes d'impôt différé non comptabilisées

(en milliers de francs)	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
I. Décalages certains ou éventuels						
1. Provisions réglementées						
<i>a) Provisions à réintégrer ultérieurement</i>						
• Provision pour hausse des prix	-	659	99	50	-	610
<i>b) Provisions libérées sous condition d'emploi</i>						
• Provision pour investissements	-	14 873	14 873	16 928	-	16 928
<i>c) Amortissements dérogatoires</i>	-	19 604	4 288	5 711	-	21 027
2. Charges non déductibles temporairement						
<i>a) A déduire l'année suivante</i>						
• Participation, contribution sociale de solidarité	30 321	-	28 665	30 321	28 665	-
<i>b) A déduire ultérieurement</i>						
• Provision pour litiges	156 448	-	154 732	63 979	247 201	-
3. Produits non taxables temporairement						
• Intérêts courus et non échus	-	-	-	-	-	-
4. Charges à répartir	-	20 928	4 806	-	-	16 122
II. Éléments à imputer						
• Déficit, amortissements différés, etc.	-	-	-	-	-	-
III. Éléments de taxation éventuelle						
• Réserve spéciale des plus-values à long terme	-	1 550 889	115 440	96 903	-	1 532 352

Les chiffres ont été calculés en tenant compte de la contribution additionnelle de 10 % et de la contribution sociale de 3,3 %, majorant l'impôt sur les sociétés aux taux normal et réduit.

8. Informations en matière de crédit-bail

(en milliers de francs)	Immobilisations en crédit-bail			Bilan incluant les immobilisations en crédit-bail			
	Coût d'entrée (1)	Dotations aux amortissements de l'exercice (2)	Dotations aux amortissements cumulées (2)	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Constructions	781 197	(3) 29 344	266 444	514 753	2 468 590	1 202 415	1 266 175
Installations techniques, matériel et outillage	5 295	569	2 062	3 233	618 674	441 463	177 211
Totaux	786 492	29 913	268 506	517 986	3 087 264	1 643 878	1 443 386

(1) Valeur de ces biens au moment de la signature des contrats.

(2) Dotations de l'exercice et dotations cumulées qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis, avec mention du mode d'amortissement retenu.

(3) Linéaire 2 %.

(en milliers de francs)	Engagements de crédit-bail						Prix d'achat résiduel (1)
	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total à payer	
Postes du bilan	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans		
Constructions	76 464	789 087	79 836	317 186	431 569	828 591	—
Installations techniques, matériel et outillage	1 189	4 073	979	647	—	1 626	29
Totaux	77 653	793 160	80 815	317 833	431 569	830 217	29

(1) Selon contrat.

9. Information sur le degré d'exposition aux risques de marché

Au 31 décembre 1999, les positions sont les suivantes :

Opérations sur marchés de gré à gré :

Devises (en milliers de francs)	Montant de la couverture Montant au cours de la clôture
Ventes à terme :	
Dollar australien	44 821
Dollar canadien	122 534
Franc suisse	75 082
Couronne danoise	49 468
Livre sterling	106 298
Dollar Hong Kong	71 734
Yen	85 957
Couronne norvégienne	33 310
Couronne suédoise	17 399
Dollar Néo-zélandais	1 393
Dollar U.S.A.	671 442

10. Autres engagements

(en milliers de francs)	Total	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Engagements donnés					
Impôt provision pour hausse de prix	539	-	-	-	539
Cautions et engagements divers	5 418 650	4 605 979	-	174 141	638 530
Total	5 419 189	4 605 979	-	174 141	639 069
Engagements nets de couverture en matière de régimes de retraite, d'aménagements de fin de carrière et autres avantages consentis aux salariés					
	1 678 751	-	-	-	1 687 751
Total	1 687 751	-	-	-	1 687 751
Engagements reçus					
Couverture de risques	13 525	-	-	-	13 525
Total	13 525	-	-	-	13 525
Engagements réciproques					
Crédits non utilisés	3 500 000	-	-	-	3 500 000
Lignes de crédit sur billets de trésorerie	6 570 000	-	-	-	6 570 000
Total	10 070 000	-	-	-	10 070 000

11. Tableau-liste des filiales et participations au 31 décembre 1999

(en milliers de francs)

I. Renseignements détaillés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote- part du capital détenu en %	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
A - Principales filiales françaises (Plus de 50 % du capital détenu)					
Areca (Paris)	230		99,78	(697)	*
Biotherm distribution et C ^{ie} (Asnières)	1 200	1	99,90	12 270	*
Centrex S.N.C. (Marly-la-Ville)	12 000		99,99	191	*
Chimex S.A. (Le Thillay)	37 076	29 318	99,99	40 054	46 817
Cospar S.A. (Neuilly)	300	266	99,99	(4)	
Cosmétique Active France	143	28 343	69,91	88 769	*
Cosmétique Active International	114	25 786	87,94	83 209	*
Episkin	10		99,00	199	*
Fapagau S.N.C. (Saint-Quentin)	100		79,00	690	*
Faprogi (Rambouillet)	100		59,90	(44 699)	*
Finval	10		99,00	405	*
Gemey Paris (Ormes)	220		99,91	236 596	*
Gie Plessis Mornay (Fontainebleau)	10		88,10	4 182	4 644
Goldys International (Paris)	100		99,90	412	*
Guy Laroche S.A. (Paris)	2 212	36 170	99,97	1 303	1 605
Helena Rubinstein International (Paris)	200	(122 253)	99,95	(7 844)	
Holdial (Paris)	5		98,00	2 961	*
Laboratoire Garnier et C ^{ie} S.N.C.(Paris)	3 813		99,97	21 711	*
Laboratoires Garnier Paris S.N.C.	220		99,91	342 763	*
Laboratoire La Roche-Posay	2 491	23 286	99,96	6 755	37 971
L'ORÉAL Parfums & Beauté France (Neuilly)	421	26 723	74,33	182 946	*
Lancôme Institut (Paris)	100		99,90		*
Jeanne Lanvin (Paris)	200 134	(76 916)	99,99	(92 761)	
LaSCAD et C ^{ie} S.N.C. (Clichy)	120		99,17	214 193	*
Lehoux et Jacques (Paris)	250	1011	99,40	774	
L.I.D.V. (Vichy)	14 664	21 774	99,99	5 705	2 959
L.P.B. S.N.C. (Chevilly-Larue)	7 945	1	99,99	(35188)	*
L & J RE (Paris)	10 000	4 674	99,99	5 345	
L'ORÉAL China (Paris)	10		99,00	(2 791)	*

(en milliers de francs)

I. Renseignements détaillés (suite)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote- part du capital détenu en %	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Naderman	10		99,00	(599)	*
Ormes Bel Air	1 000	252	99,40	28	
Paloma Picasso et C ^{ie} S.N.C. (Paris)	10		99,00	(353)	*
Par-Bleue (Paris)	10		99,00	(8 206)	*
Parfums Cacharel (Paris)	10		99,00	114	*
Parlanvin	10		99,00	(1 951)	*
P.B.I. et C ^{ie} S.N.C. (Chevilly-Larue)	500		99,80	237 352	*
P.C.I. S.N.C. (Neuilly)	120		99,17	25 617	*
Ralph Lauren et C ^{ie} S.N.C. (Paris)	10		99,00	(180)	*
Redken laboratories S.N.C. (Paris)	10		99,00	(13 107)	*
Regefi (Paris)	126 000	392 469	99,99	51 508	61 871
STE de développement artistique (Paris)	10		99,00	(25 925)	*
Sélective beauté intern. (St-Jean-de-la-Ruelle)	30		99,67	6 807	*
Sicos et C ^{ie} S.N.C. (Caudry)	2 500		80,00	(28 631)	*
Soprogem	100		79,90	(15 903)	*
Soprococ S.A. (Saint-Quentin)	55 000	(15 888)	99,99	(2 573)	
Soproréal	100		99,90	(28 481)	*
Sparlys	5 000	501	99,99	1 191	530
Sanofi-Synthélabo S.A. (Groupe)	9 591 967	11 635 726	19,57	2 243 373	196 927
S.C.I. Socinay (Paris)	220	92	97,73	(45)	

B - Principales participations françaises

(Moins de 50 % du capital détenu)

Beauté Créateurs	4 081	28 437	49,50	21 981	20 225
Cash Edi	34 000	2 735	49,00	2 040	
Interedi (Paris)	250	(250)	39,20	12 755	2 205
Laboratoires Galderma	5 020	3 627	33,00	4 041	
La Roche-Posay Dermato Cosmétique	10		1,00		
Marie Claire Album (Groupe)	1 804	330 985	48,98	69 416	22 090

* Les SNC, GIE et Sociétés Civiles distribuent la totalité de leurs résultats.

(en milliers de francs)

I. Renseignements détaillés (suite)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote- part du capital détenu en %	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
A - Principales filiales étrangères (Plus de 50 % du capital détenu)					
Anelox (Grèce)	23 431	44 247	77,41	40 116	23 706
AOFI	20 205	(170)	100,00	(7)	
Avenamite (Espagne)	1 586	317	100,00	1 019	1 316
Austrabelle (Australie)	35 895	3 517	100,00	3 891	99
Beautycos International Ltd (Chine)	202 661		95,00		
Biotherm (Monaco)	1 000	101	99,80	2 650	7 546
Breval (USA)	7	1 141	100,00	5 006	4 611
BV Holding Parfums et Beauté (Pays-Bas)	5 953	172	100,00	(21 542)	28 672
Capilex (Danemark)	1 586		100,00	12 533	17 995
Caribel (U.S.A.)	7	1 588	100,00	13 596	10 208
Ceslor (République Tchèque)	52 690	(12 509)	100,00	(3 207)	
Club Créateurs de Beauté (Belgique)	3 252	(1 249)	50,00	1 614	
Cobelsa (Espagne)	14 193	8 853	100,00	174	6 808
Copeco (Compania peruana de cosmetico Pérou)	5	1 499	99,00		
Coselca (Venezuela)	351	(5 491)	100,00	(57 880)	
Cosmair (U.S.A.)	36 317	5 085 790	100,00	684 971	838 846
Cosmair (Canada)	90 594	124 361	88,21	86 363	66 556
Cosmelox Gotemba (Japon)	30 649	120 324	100,00	6 874	4 985
Cosméphil (Philippines)	1 949	(1 649)	100,00		
Cosmétique Active (Belgique)	21 139	4 750	99,01	6 456	3 703
Cosmétique Active (Autriche)	477	277	100,00	3 770	1 764
Cosmétique Active Hellas	5 958	1 981	51,00	9 699	4 346
Cosmétique Active (Irlande)	538	3 752	100,00	1 044	1 624
Cosmétique Active (Portugal)	491	2 364	95,00	5 644	2 977
Cosmétique Active (Suisse)	204	133	100,00	15 881	7 543
Cosmex (Uruguay)	5 661	(197)	100,00	1 440	
Elebelle (Afrique du Sud)	7 120	65 615	100,00	6 340	
Erwiton (Uruguay)	15 070	2 579	100,00	17 270	10 910
Galderma pharma (Suisse)	199 840	(54 401)	50,00	18 489	
Géral (U.S.A.)	1 362		100,00	17 568	13 844
Haarkos (Autriche)	18 258	5 007	100,00	45 597	40 996
Incos (Mexique)	22 932	602 275	100,00	29 852	26 550

(en milliers de francs)

I. Renseignements détaillés (suite)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote- part du capital détenu en %	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Indelcor India (Inde)	147 695	(87 238)	99,99	(33 282)	
Interbeauty Cosmetics (Israël)	35 807	66 439	92,97	(9 312)	
Kobel (Corée)	11 538	49 464	99,99	(41 937)	
Kosmeor (Pologne)	174 075	(10 228)	100,00	18 551	
Kosmepol (Pologne)	176 644	(22 616)	99,56	1 544	
LAI MEI Cosmetics Int. Trading (Chine)	78 348	(20 909)	100,00	(22 362)	
Lancarome Export (Danemark)	2 644		100,00	51 634	32 065
Lorcos (Slovénie)	3 636	1 824	100,00	1 602	
Lorebel (Hongrie)	28 666	(3 428)	100,00	4 533	
Lorepar Kozmetik (Turquie)	39 048	15 034	100,00	29 693	25 348
L'ORÉAL Aktiebolag (Suède)	1 149	274	100,00	16 981	12 669
L'ORÉAL Belgilux (Belgique)	61 791	175 294	99,98	99 717	78 242
L'ORÉAL Cosmetic Malaysia (Malaisie)	92 449	(51 031)	97,50	7 240	
L'ORÉAL Chile (Chili)	174 151	(42 862)	99,99	(28 369)	
L'ORÉAL Deutschland (Allemagne)	81 568	349 762	99,98	298 027	210 953
L'ORÉAL Finlande OY (Finlande)	4 413	507	100,00	31 302	25 375
L'ORÉAL H K Local & Chine			100,00	7 185	15 114
L'ORÉAL Hispania (Espagne)	382 605	470 575	62,88	1 824	113 912
L'ORÉAL Italia SPA	1 042 175	12 189	99,98	273 128	320 115
L'ORÉAL UK (Grande-Bretagne)	184 149	178 512	100,00	(66 046)	98 969
L'ORÉAL (Japon)	3 193	(2 130)	100,00	281	
L'ORÉAL (Nederland)	223	16	100,00	55 350	45 107
L'ORÉAL Philippines	53 560	(39 221)	87,01	(7 943)	9 444
L'ORÉAL Investissement (Nederland)	119		100,00		
L'ORÉAL Middle East (Émirats Arabes Unis)	17 785	(4 572)	100,00	(4 932)	
L'ORÉAL Pérou	17 146	(2 932)	70,00	(899)	
L'ORÉAL Liban	1 305		66,90		
L'ORÉAL Singapour	9 811	662	100,00	13 550	
L'ORÉAL Taiwan	11 474	(10 588)	100,00	(5 595)	
Lorsa (Suisse)	1 226	627	100,00	70 832	68 185
Marigny (Australie)	12 369	38 709	100,00	29 284	25 177
Marigny (Nouvelle-Zélande)	276	6 166	100,00	2 084	542
Maybelline BVI Asia (Hong Kong)	8 488	6 187	100,00		

(en milliers de francs)

I. Renseignements détaillés (suite)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu en %	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Maybelline Suzhou (Chine)	192 969	(174 701)	100,00	(83 247)	
Maybelline H.K. (Hong Kong)	15 026	(22 818)	100,00		
Nihon L'ORÉAL KK (Japon)	194 750	(267 179)	83,61	(78 876)	
Norelor (Norvège)	9 746	31 751	100,00	28 131	14 907
Parbel of Florida (U.S.A.)	333	(2)	100,00	83 067	109 241
Parfums et Beauté Hellas (Grèce)	6 951	4 643	99,89	9 870	11 551
Parfums et Beauté Belgilux (Belgique)	1 626	3 937	99,97	28 374	23 829
Parfums et Beauté Malaysia (Malaisie)	2 579	3 927	51,00	811	
Parfums et Beauté (Hong Kong)	42	1 441	100,00		
Parfums et Beauté (Suisse)	1 635	827	100,00	14 644	10 654
P.B. Produtos (Portugal)	1 636	1 579	99,90	19 041	14 644
Parmaco (Argentine)	3 977	466	98,03	(491)	
Parmobel (Chypre)	4 723		75,00	97 064	88 871
Probeca (Guatemala)	9 040	8 884	100,00	8 626	
Probocol (Colombie)	22 696	20 097	94,00	(26 292)	
Procosa (Brésil)	79 406	439 499	100,00	39 912	33 062
Prodesca (Argentine)	3	440 484	99,96	(159 597)	
Redken New Zealand (Nouvelle-Zélande)	681	509	100,00	870	
Romelor (Roumanie)	12 999	(1 403)	100,00	196	
Sincoral (Portugal)	746	16 149	99,08	52 361	27 161
Sincos (Singapour)	10 596	(6 051)	100,00		
Slovlor (Slovaquie)	7 066	(1 040)	100,00	613	
Sofamo (Monaco)	1 088	13 336	99,97	740	2 312
Venprobel (Venezuela)	410	1 225	100,00	152	
Yasulor (Indonésie)	85 186	17 238	95,66	(2 301)	

B - Principales participations étrangères

(Plus de 50 % du capital détenu)

Club Créateurs de Beauté (Japon)	12 464		20,00	(469)	
Logistica (Italie)	508	2 586	1,00	901	
Parfums et Beauté Deutschland	40 246	2 712	0,01		
Roche-Posay (Belgique)	122	187	0,13	1 398	1
Roche-Posay (Italie)	840		0,50	3 500	
Siampar (Thaïlande)	5 234	(496)	49,99	(240)	
Thailor (Thaïlande)	2 617	(11 350)	49,01	(19 602)	

Pour les filiales et participations étrangères, le capital, les réserves et le report à nouveau ont été convertis en milliers de francs en utilisant les taux de clôture, les bénéfices ou pertes ont été convertis au taux moyen de l'année 1999.

(en milliers de francs)

2. Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
• Brute réévaluée	5 866 729	21 935 800	36 556	16 081
• Nette	5 278 542	21 480 768	36 556	13 274
Montant des prêts et avances accordés	819 731	2 452 527	0	77 100
Montant des cautions et avals donnés	25 000	4 580 979	0	0
Montant des dividendes encaissés	355 968	2 593 523	44 520	1

Valeurs mobilières de placement

(en milliers de francs)

Titres	Nombre	Valeur comptable brute
L'ORÉAL (actions)	1 191 350	3 142 839
Sous-total		3 142 839
Instruments financiers :		
Prime d'option de change		523
Revalorisation des autres instruments de change		46 311
Total		3 189 673

Titres de participation (principales variations et franchissement de seuil)

(en milliers de francs)	Situation au 31.12.1998		Acquisitions		Souscriptions		Cessions		Situation au 31.12.1999	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AOFI			15 269	99,99	12 843				28 102	99,99
BEL	37	99,99					37	99,99		
CIE ARTOISIENNE DE GESTION	479 855	99,97	167	0,03			480 023	100 ⁽¹⁾		
DGFP-DELTA	145	49,92					145	49,92		
GALDERMA RESEARCH&DEVP	10	50,00					10	50 ⁽¹⁾		
LABO GALDERMA					10	33,00 ⁽¹⁾			10	33,00
L'ORÉAL LIBAN					868	66,90			868	66,90
L'ORÉAL PARF ET BEAUTÉ FR	200	99,95			99				299	74,33
PHAS BELGILUX	24 554	99,90					24 554	99,9		
PRESTIGE ET COLL & CIE	99	98,90					99	98,9 ⁽¹⁾		
REGEFI	16 352	49,79	14		480 023	50,20 ⁽¹⁾			496 363	99,99
SANOFI-SYNTHÉLABO	0		210 775		3 153 321				3 364 096	19,57
SYNTHÉLABO	3 153 176	56,64					3 153 176	56,64		
Total	3 674 428		226 215		3 647 164		3 658 044		3 889 738	

(1) Fusion/absorption.

Tableau de financement

(en milliers de francs)

	31.12.1999	31.12.1998
Calcul de la variation du fonds de roulement net global		
Ressources durables		
Capacité d'autofinancement de l'exercice	4 300 052	4 009 501
Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé		
Cessions d'immobilisations :		
• incorporelles	6 255	14 231
• corporelles	264 018	132 636
Cessions ou réductions d'immobilisations financières*	8 622 579	5 823 140
Augmentation des capitaux propres :		
• augmentation de capital ou apports		
• augmentation des autres capitaux propres		
Augmentation des dettes financières	4 249 431	2 794 311
TOTAL DES RESSOURCES	17 442 335	12 773 819
Emplois stables		
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	(1 231 716)	(1 068 399)
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :		
• immobilisations incorporelles	(660 929)	(70 989)
• immobilisations corporelles	(357 741)	(273 792)
• immobilisations financières*	(10 623 908)	(7 550 731)
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réductions des capitaux propres		
Remboursements de dettes financières	(2 381 402)	(3 345 923)
TOTAL DES EMPLOIS	(15 255 696)	(12 309 834)
Variation du fonds de roulement net global		
RESSOURCE NETTE ET EMPLOI NET	2 186 639	463 985

* Dont 464 701 d'avances qui ont été capitalisées dans les filiales pour 1999.

* Dont 823 965 d'avances qui ont été capitalisées dans les filiales pour 1998.

Tableau de financement

(en milliers de francs)

	31.12.1999	31.12.1998
Utilisation de la variation du fond de roulement net global		
Variation "Exploitation" :		
<i>Variation des actifs d'exploitation</i>		
Stocks et en-cours	33 376	(74 091)
Avances et acomptes versés sur commandes	(8 811)	45 999
Créances clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation	(343 366)	103 582
<i>Variation des dettes d'exploitation</i>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes d'exploitations	287 480	309 696
A. Besoin de l'exercice de fonds de roulement "Pour Exploitation" ou Dégagement de fonds de roulement "Par Exploitation" au cours de l'exercice	(31 321)	385 186
Variation "Hors Exploitation"		
Variation des autres débiteurs*	(1 639 189)	(905 378)
Variation des autres créditeurs	49 688	8 479
B. Besoin de l'exercice en fonds de roulement "Hors Exploitation" ou Dégagement de fonds de roulement "Hors Exploitation" au cours de l'exercice	(1 589 501)	(896 899)
Variation "Trésorerie"		
Variation des disponibilités	(606 979)	90 912
Variation des concours bancaires et des soldes créditeurs de banque	41 152	(43 184)
C. Variation nette de trésorerie	(565 817)	47 728
Variation du fonds de roulement net (A+B+C) :		
RESSOURCE NETTE ET EMPLOI NET	(2 186 639)	(463 985)

* Dont 1 357 173 au titre des valeurs mobilières de placement pour 1999.

* Dont 656 018 au titre des valeurs mobilières de placement pour 1998.

Résultats financiers sur cinq ans de L'ORÉAL S.A.

(à l'exclusion de ses filiales)

<i>(en milliers de francs)</i>	1995	1996	1997	1998	1999
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	614 602	676 062	676 062	676 062	886 935 ⁽¹⁾
b) Nombre d'actions et certificats d'investissement émis	61 460 197	67 606 216 ⁽²⁾	67 606 216	67 606 216	67 606 216
c) Nombre d'obligations convertibles	0	0	0	0	0
II. Résultat global des opérations effectuées					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	5 306 116	5 796 363	6 370 554	7 107 530	7 350 614
b) Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et reprises (y compris provision pour investissement et réserve de participation)	2 720 492	3 523 349	3 013 965	4 353 126	4 770 469
c) Impôts sur les bénéfices	312 825	307 177	227 191	316 653	374 868
d) Bénéfice net	1 896 635	2 866 661	3 864 323	3 601 295	3 241 893
e) Montant des bénéfices distribués	817 421	946 487	1 081 699	1 250 715	1 507 619
III. Résultat des opérations réduit à une seule action ou certificat d'investissement (en francs)					
a) Bénéfice après impôt et participation, mais avant dotations aux amortissements et provisions	38,46	46,82	40,33	58,67	64,06
b) Résultat net	30,86	42,40	57,16	53,27	47,95
c) Dividende versé à chaque action et certificat d'investissement (non compris l'avoir fiscal)	13,30	14,00	16,00	18,50	22,30 ⁽³⁾
IV. Personnel					
a) Nombre de salariés	4 153	4 281	4 414	4 595	4 708
b) Montant de la masse salariale	1 162 364	1 234 277	1 354 744	1 430 568	1 506 456
c) Montant versé au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, Prévoyance...)	464 527	489 690	517 385	557 017	586 383

(1) Le capital correspond à 67 606 216 actions de 2 euros.

(2) Attribution gratuite une action pour dix selon la décision du Conseil d'Administration du 16 avril 1996.

(3) Le dividende est de 3,40 euros soit 22,30 francs.

Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Rapport général

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1999, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société L'ORÉAL S.A. établis en francs, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, aux participations réciproques et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 6 avril 2000

Les Commissaires aux Comptes

Pierre COLL

Patrice de MAISTRE

Rapport spécial

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Dans sa séance du 5 avril 1999, votre Conseil d'Administration a reconduit l'autorisation donnée à votre Président de consentir des prêts et avances avec et sans intérêt à des sociétés du groupe.

A ce titre, nous avons été avisés des prêts suivants consentis sans intérêt :

Société	Montant (en francs)	Administrateurs concernés
MAYBELLINE SUZHOU	22 301 777	M. Pascal CASTRES SAINT MARTIN
BEAUTYCOS INTERNATIONAL	22 783 722	M. Pascal CASTRES SAINT MARTIN

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Les prêts et avances consentis sans intérêt présentent les soldes suivants au 31 décembre 1998 :

Société	Montant (en francs)
S.C.I. SOCINAY	303 500
GROUPEMENT PLESSIS MORNAY	21 554 451
SPARLYS	25 874 654
JEANNE LANVIN	95 000 000
MAYBELLINE SUZHOU	62 486 422

- Les comptes courants de trésorerie non rémunérés, avec des sociétés ayant avec votre société des administrateurs communs, présentent les soldes créditeurs suivants au 31 décembre 1999 :

Chimex	7 125 380 francs
--------	------------------

Fait à Paris, le 6 avril 2000

Les Commissaires aux Comptes

Pierre COLL

Patrice de MAISTRE

Projets de résolutions

soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du mardi 1^{er} juin 2000

Résolutions de la compétence d'une Assemblée Générale Ordinaire

• Première résolution

Approbation des comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 1999, approuve ces rapports dans leur intégralité, ainsi que les comptes annuels faisant ressortir un bénéfice net de 3 241 893 060,58 francs contre 3 601 294 841,12 francs au 31 décembre 1998.

L'Assemblée Générale approuve, en outre, diverses dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, dont il lui a été rendu compte.

Elle autorise le Conseil d'Administration à engager les dépenses de cette nature pour l'exercice 2000.

• Deuxième résolution

Affectation des bénéfices

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 1999 s'élevant à 3 241 893 060,58 francs (soit 494 223 411,07 euros) :

- à la réserve légale, qui sera ainsi portée au dixième du capital social 21 087 325 F 3 214 742 €
- à la "Réserve spéciale des plus-values nettes à long terme" 623 684 644 F 95 080 111 €
- 5 % des sommes dont les titres sont libérés, soit la totalité du capital, à titre de premier dividende 44 346 770 F 6 760 622 €
- le solde s'établissant à 2 552 774 321,58 F 389 167 936,55 €
- majoré d'un prélèvement sur le poste "Réserve spéciale des plus-values nettes à long terme" d'un montant de 423 728 813 F 64 597 041,12 €

- laissant un solde disponible de 2 976 503 134,38 F ... 453 764 977,67 €
- un montant de 1 463 443 431,40 F ... 223 100 512,90 € sera attribué aux actionnaires, à titre de superdividende
- un montant de 75 000 000 F 11 433 676 € servira à assurer le paiement du précompte mobilier
- le solde, soit 1 438 059 703,20 F ... 219 230 788,48 € sera affecté au compte "Autres réserves".

• Troisième résolution

Fixation du dividende

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, fixe ainsi qu'il suit le dividende net revenant à chaque action :

- Dividende attribué au titre de l'exercice 1999 229 861 134,40 € ... 1 507 790 201,38 F
- Soit par action ou certificat d'investissement un dividende distribué de 3,40 € 22,30 F
- Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) 1,70 € 11,15 F

Le dividende net de 229 834 977 euros sera payable aux 67 606 216 actions composant le capital portant jouissance du 1^{er} janvier 1999 à partir de la date fixée par le Conseil d'Administration :

- Pour les actions inscrites en compte "nominatif pur" directement par la BANQUE NATIONALE DE PARIS en sa qualité d'établissement mandataire, suivant le mode de règlement indiqué par les titulaires ;
- Pour les actions en compte "nominatif administré" ou au porteur, par les intermédiaires habilités auxquels la gestion de ces titres a été confiée.

L'Assemblée Générale constate que les dividendes nets distribués au titre des trois derniers exercices, ainsi que les avoirs fiscaux correspondants, ont été les suivants et se rapportent à des titres dont la valeur nominale était de 10 francs [contre 2 euros, soit environ 13,12 francs actuellement] :

Année	Nombre de titres	Dividende net		Impôt déjà payé au Trésor (Avoir fiscal)		Total	
		(en francs)	(en euros)	(en francs)	(en euros)		(en francs)
1996	67 606 216	14,00	2,13	7,00	1,07	21,00	3,20
1997	67 606 216	16,00	2,44	8,00	1,22	24,00	3,66
1998	67 606 216	18,50	2,82	9,25	1,41	27,75	4,23

Au cas où, lors de la mise en paiement des dividendes revenant aux actions, la société détiendrait certains de ses propres titres, conformément à la loi, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces titres, sera affecté au compte "Réserve ordinaire".

• Quatrième résolution

Opérations visées par l'article 101

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne acte au Conseil d'Administration et Commissaires aux Comptes de ce qu'il lui a été rendu compte des opérations relevant de l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 et approuve lesdites opérations.

• Cinquième résolution

Quitus donné au Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne aux administrateurs en fonction au cours de l'exercice 1999 quitus entier et définitif de leur gestion.

• Sixième résolution

Ratification de la nomination de Monsieur Michel SOMNOLET

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Michel SOMNOLET, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de la réunion du 23 février 2000, en remplacement de Monsieur Pierre CASTRES SAINT MARTIN.

En conséquence, Monsieur Michel SOMNOLET exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir et qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2002 et statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

• Septième résolution

Nomination de Monsieur Rainer E. GUT en remplacement de Monsieur Helmut MAUCHER

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Helmut MAUCHER est

arrivé à son terme, et que ce dernier n'a pas souhaité le voir renouveler, décide de nommer M. Rainer E. GUT, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Helmut MAUCHER, pour une durée de quatre ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2004 et statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

• Huitième résolution

Renouvellement de l'autorisation donnée à la société de racheter ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, et connaissance prise de la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse, autorise le Conseil d'Administration à opérer en Bourse ou autrement sur les actions de la société, conformément aux articles 217-2 et suivants de la loi n°66-537 du 24 juillet 1966 et dans les conditions suivantes :

- le prix d'achat par action ne pourra pas être supérieur à 900 euros ;
- le prix de cession par action ne pourra pas être inférieur à 450 euros ;
- le nombre d'actions que la société pourra acquérir ne pourra excéder 6 % du nombre de titres composant le capital, soit (4 056 372) actions pour un montant maximal de 3,65 milliards d'euros (23,95 milliards de francs).

En cas d'opérations sur le capital de la société, et plus particulièrement en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les montants indiqués précédemment seront ajustés arithmétiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions déterminée par l'opération.

Cette autorisation est destinée à permettre à la société d'utiliser ces actions aux fins suivantes :

- la remise d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, en vue de réduire le poids de leur financement, ou, plus généralement, d'améliorer les termes financiers d'une transaction ;
- le cas échéant, et si les circonstances s'y prêtent, la revente sur le marché, ou la remise des actions rachetées à d'éventuels souscripteurs de financements obligataires remboursables en actions ou échangeables contre des actions, si l'émission de tels titres venait à être décidée par une assemblée générale extraordinaire de la société ;

Les actions autodétenues pourront être annulées par voie de réduction de capital dans les limites

fixées par la loi, en application des dispositions de la quatorzième résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 1^{er} juin 1999.

Cette autorisation est donnée pour une période maximale de dix-huit mois, expirant en tout état de cause, à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, établir tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

• Neuvième résolution

Autorisation d'émission d'obligations

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à émettre, en une ou plusieurs fois, dans un délai de cinq ans, des obligations ou bons, tant en France qu'à l'étranger, en euros, ou en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, jusqu'à concurrence de

5 000 000 000 euros, sous les formes et aux époques, taux et conditions qu'il jugera convenables, le remboursement du principal s'effectuant en tout état de cause en numéraire et pouvant ou non être assorti d'une prime.

Elle lui donne tous pouvoirs pour la réalisation de cet ou de ces emprunts, étant précisé qu'il aura toute latitude pour fixer les caractéristiques des titres qui pourront comporter notamment, outre un taux d'intérêt fixe, un intérêt supplémentaire variable, ou l'une ou l'autre de ces conditions seulement, qui seront calculés en fonction de tels éléments qu'il appréciera.

Le montant de la prime de remboursement, ou des primes de remboursements, selon le cas, et s'il en est prévu, s'ajoutera au montant maximum de 5 000 000 000 euros ci-dessus fixé.

Le Conseil aura également tous pouvoirs pour décider, s'il y a lieu, d'attacher une garantie aux titres à émettre et, le cas échéant, définir et conférer cette garantie, ainsi que pour constituer la masse des porteurs d'obligations ou de bons et prendre toutes les mesures nécessaires à ce sujet.

Résolutions de la compétence d'une Assemblée Générale Extraordinaire

• Dixième résolution

Division des actions existantes en plusieurs actions nouvelles

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de réduire de 2 euros à 0,20 euro la valeur nominale des actions composant le capital social, ce dernier restant inchangé.

Les actions actuellement en circulation seront échangées à raison de 10 actions nouvelles d'un nominal de 0,20 euro chacune contre une action ancienne d'un nominal de 2 euros.

Les actions nouvelles sont créées avec jouissance du premier jour de l'exercice en cours. L'opération de division du nominal prendra effet le 3 juillet 2000.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier comme suit l'article 6 (§1) des statuts :

Ancienne mention : "Le capital social est fixé à 135 212 432 euros, divisé en 67 606 216 actions de 2 euros chacune, entièrement libérées."

Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à 135 212 432 euros, divisé en 676 062 160 actions de 0,20 euro chacune, entièrement libérées."

• Onzième résolution

Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital soit par émission d'actions de numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de réserves

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et constatant la libération du capital social, autorise le Conseil d'Administration à augmenter le capital social pour le porter jusqu'à un montant maximal de 250 000 000 euros, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera souverainement, sous la seule réserve de l'observation des dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment en ce qui concerne le délai de réalisation actuellement fixé à cinq ans, à compter de la présente autorisation.

1- Dispositions générales

Cette ou ces augmentations pourront être réalisées par tous moyens, notamment, soit par émission avec ou sans prime d'actions libérées en espèces ou par compensation de créances liquides et

exigibles, soit par incorporation de réserves, provisions, primes ou autres dont la capitalisation serait admise, et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'augmentation de la valeur nominale des actions existantes, soit par une mise en œuvre successive ou simultanée de ces divers procédés.

Toutes les actions nouvelles ainsi créés seront, à égalité de valeur nominale, de même rang que celles existant lors de chaque émission ou création et, sous réserve du point de départ de leur jouissance, entièrement assimilés aux dites actions, en ce qui concerne l'imputation de toutes charges fiscales ou le bénéfice de toutes exonérations.

Tous pouvoirs sont spécialement donnés au Conseil d'Administration, à l'effet de :

- fixer éventuellement le montant des primes d'émission relatives aux différentes tranches d'augmentation de capital ;
- imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les augmentations de capital sur le montant de ces primes ;
- prélever sur le montant de ces primes, les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital, après chaque opération.

2 - Augmentations de capital par émission d'actions de numéraire

En cas d'augmentation de capital par émission d'actions de numéraire, le Conseil d'Administration en arrêtera les conditions et modalités, et notamment le prix d'émission, les conditions de libération totale ou partielle à la souscription, la date de jouissance, même rétroactive, des actions dont la souscription à titre irréductible sera réservée par préférence aux actionnaires.

En outre, sur décision expresse de la présente assemblée, le Conseil d'Administration devra attribuer les actions non souscrites à titre irréduc-

tible aux actionnaires qui auront souscrit à titre réductible un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent, et en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes.

Si toutes les souscriptions à titre irréductible et à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée ;
- répartir librement tout ou partie des actions non souscrites ;
- offrir au public tout ou partie des actions non souscrites.

3 - Augmentation de capital par incorporation de réserves

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves ou de primes, le Conseil d'Administration fixera le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital et soit les conditions de création des actions, celles de leur jouissance, même rétroactive, et celles de leur attribution, soit les conditions d'élévation du nominal des titres anciens.

L'Assemblée Générale décide que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres attribués.

Résolution de la compétence d'une Assemblée Générale Mixte

• Douzième résolution

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts, formalités, publications où besoin sera, signer toutes pièces et déclarations, tous états et, généralement, faire le nécessaire.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article 128 du décret du 23 mars 1967 doivent, conformément aux dispositions légales, être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis.

Les actionnaires et les titulaires de certificats de droit de vote, ayant préalablement justifié de leur qualité et munis d'une carte d'admission, ont accès aux assemblées.

Nul ne peut se faire accompagner à l'assemblée. Nul ne peut se faire représenter autrement que par son conjoint, un actionnaire ou un titulaire de certificats de droit de vote.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux assemblées, les propriétaires d'actions nominatives et les titulaires de certificat de droit de vote doivent être inscrits auprès de la société cinq jours au moins avant la date fixée pour les réunions. Pour être admis, ils doivent en outre justifier de leur identité.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, cinq jours au plus tard avant la date fixée pour l'assemblée, demander à l'intermédiaire financier habilité, chez lequel leurs titres sont inscrits en compte, une attestation constatant l'indisponibilité de ceux-ci jusqu'à la date des assemblées.

Ils pourront solliciter également de cet intermédiaire un formulaire leur permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter.

L'attestation ainsi que le formulaire devront être adressés par les intermédiaires aux sièges, succursales et agences des établissements suivants :

- Banque Nationale de Paris, 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris ;

- Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens, 75009 Paris ;

- Société Générale, 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris ;

- Crédit Agricole Indosuez, 96, boulevard Haussmann, 75008 Paris.

Il est rappelé conformément à la loi que :

- toute demande de formulaire devra, pour être honorée, avoir été reçue au siège administratif de L'ORÉAL ou à la BNP, service des titres de L'ORÉAL, au 75450 Paris Cedex 09 ou au 13, boulevard Barbès, 75018 Paris, six jours au moins avant la date de réunion ;
- le formulaire dûment rempli devra parvenir au siège social trois jours au moins avant la date de réunion ;
- les propriétaires d'actions au porteur devront joindre au formulaire une attestation établie par l'établissement financier dépositaire de ces actions justifiant de leur immobilisation ;
- l'actionnaire ou le titulaire de certificats de droit de vote ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Responsables du contrôle des comptes

• Commissaires aux Comptes

	Date de première nomination	Durée d'un mandat	Expiration du mandat
Titulaires :			
• M. Pierre COLL 34, place des Corolles – Tour AIG 92908 Paris La Défense 2	26/05/1998	6 exercices	
• M. Patrice de MAISTRE 2, rue de Franqueville 75116 Paris	26/05/1998	6 exercices	Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2002 à tenir en 2003
Suppléants :			
• M. Étienne JACQUEMIN 2, rue Paul Cézanne 75008 Paris	26/05/1998	6 exercices	
• M. Étienne BORIS 32, rue Guersant 75017 Paris	1/06/1999	5 exercices	

Politique d'information

Depuis 37 ans de cotation au Règlement Mensuel de la Bourse de Paris, L'ORÉAL n'a cessé d'améliorer d'année en année les outils d'information à la disposition des actionnaires et des investisseurs tant français qu'internationaux de New York à Tokyo en passant par Londres, Francfort, Milan ou Madrid.

Ainsi sont organisées chaque année une réunion d'information financière en avril pour les analystes et investisseurs à laquelle les journalistes spécialisés dans l'industrie cosmétique sont invités, une Assemblée Générale des actionnaires en mai, plusieurs présentations du groupe en France, notamment avec Paris Bourse S.A. et le Cercle de Liaison des Informateurs Financiers en France (CLIFF), ainsi que, sur un plan international, avec des banques et des sociétés de bourse variées, spécialement au printemps et en automne.

Le rapport annuel comporte 3 tomes. Il est traduit ou résumé en anglais, allemand, espagnol et italien. L'ORÉAL a aussi commencé en 1996 de publier trois "Lettres aux Actionnaires" par an, dont une est le résumé du rapport annuel en plusieurs langues.

Un résumé audiovisuel du rapport est également réalisé sur des cassettes vidéo en trois langues (français, anglais et japonais).

Les principaux avis financiers du groupe sont repris sur Internet par quelques organismes comme Paris Bourse S.A. En outre, L'ORÉAL a ouvert un site spécialisé sur Internet en novembre 1997, appelé "loreal-finance.com" à l'intention des professionnels de la finance internationale et de ses actionnaires. Des dizaines de milliers de visites ont lieu chaque

mois. Les principaux extraits de la réunion annuelle des analystes financiers du 6 avril 2000 ont été retransmis sur le site Internet : www.loreal-finance.com.

Depuis le printemps 1998, L'ORÉAL édite un mémento de l'actionnaire, sous forme d'une brochure de poche en deux langues. Sa mise à jour est en cours.

Depuis le 4 janvier 1999, un numéro Azur (0 810 66 66 66) permet à tous les actionnaires d'accéder simplement au service des actionnaires de L'ORÉAL et un service d'achat/vente de titres lui est associé pour les actionnaires inscrits au nominatif pur.

Directeur de l'Information Financière Internationale du groupe L'ORÉAL :

M. François ARCHAMBAULT,

Directeur des Relations avec les investisseurs :

M^{me} Caroline MILLOT

Directeur du Service de Presse :

M. Lorrain KRESSMANN

41, rue Martre – 92117 Clichy.

Téléphone : 01.47.56.70.00

Télécopie : 01.47.56.80.02

Minitel : 3615 COB (2,23 F/min)

Internet : <http://www.loreal-finance.com>

E-mail : info@loreal-finance.com

N° Azur : 0 810 66 66 66

Responsable du document de référence

M. Michel SOMNOLET, Vice-Président, membre du Conseil d'Administration, Directeur général de l'Administration et des Finances, par délégation du Président du Conseil d'Administration de L'ORÉAL,
M. Lindsay OWEN-JONES, Président-directeur général.

Attestation du responsable du document de référence

“A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent des informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société et de son groupe ;elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée”.

Clichy, le 25 avril 2000

Par délégation du Président du Conseil d'Administration,

Michel SOMNOLET

Vice-Président, membre du Conseil d'Administration, Directeur général de l'Administration et des Finances.

Avis des Commissaires aux Comptes

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice 1997 ont fait l'objet d'un audit par les précédents Commissaires aux Comptes, Monsieur Pierre FEUILLET et Monsieur Albert PAVIE.

Les comptes annuels et les comptes consolidés des exercices 1998 et 1999 ont fait l'objet d'un audit par nos soins.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables présentées.

Fait à Paris, le 25 avril 2000

Les Commissaires aux Comptes

Pierre COLL - Patrice de MAISTRE

COB

Le présent document de référence a été enregistré auprès de la COB le 26 avril 2000 sous le N° R. 00-184 en date du 26-04-2000. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission.

Table des matières

Les 3 tomes ci-dessous constituent le rapport annuel 1999 du groupe L'ORÉAL qui a été enregistré par la Commission des Opérations de Bourse comme document de référence en application de son règlement n° 98-01.

Tome 1 : Rapport général du groupe et de ses divisions

	Pages
Conseil d'Administration	1
Message du Président	2
Comité de Direction	4
L'ORÉAL en chiffres	6
L'ORÉAL et la Bourse	10
Événements de l'année	11
Dynamique internationale	12
Recherche et Développement	14
Relations Humaines	16
Administration et Finances	17
Production et Logistique	18
L'ORÉAL et l'environnement	19
Activités Cosmétiques	20
Division Produits Professionnels	23
Division Produits Grand Publics	26
Division Produits de Luxe	32
Cosmétique Active	38
GALDERMA	40
SANOFI - SYNTHÉLABO	41
Gouvernement de l'entreprise	42
Présentation des Administrateurs	43
L'information de l'actionnaire	44

Tome 2 : Comptes consolidés

Comptes consolidés	1
Bilans consolidés comparés	2
Comptes de résultat consolidés comparés	4
Tableaux des flux de trésorerie	5
Annexe aux comptes consolidés	6
Liste des sociétés consolidées	21
Renseignements financiers consolidés sur dix ans	26
Rapport des Commissaires aux Comptes	28

Tome 3 : Rapport de gestion, comptes sociaux et compléments d'informations

Rapport de gestion du Conseil d'Administration	1
Groupe consolidé	1
Société mère	2
Intérêt des dirigeants dans le capital	14
Informations complémentaires	16
Renseignements de caractère général concernant la société et son capital	16
Répartition actuelle du capital et des droits de vote	18
Marché des titres de l'émetteur	19
Faits exceptionnels et litiges	21
Comptes de la Société mère	22
Annexe des comptes sociaux	28
Résultats financiers sur cinq ans	48
Rapports des Commissaires aux Comptes :	
• Rapport général	49
• Rapport spécial	50
Résolutions	51
Responsables du document de référence et contrôle des comptes	56
Politique d'information	57
Attestation des responsables du document de référence	58

L'ORÉAL